

Synthèses

Agricultures à l'épreuve de la modernisation

Estelle Deléage 



éditions
Quæ

Agricultures à l'épreuve de la modernisation

Agricultures à l'épreuve de la modernisation

Estelle Deléage

Éditions Quæ
RD 10, 78026 Versailles Cedex

Collection Synthèses

Organisations et sociétés paysannes.

Une lecture par la réciprocité

Éric Sabourin

2012, 282 p.

Apprendre à innover dans un monde incertain.

Concevoir les futurs de l'agriculture et de l'alimentation

Émilie Coudel, Hubert Devautour, Christophe-Toussaint Soulard, Guy Faure,

Bernard Hubert, coordinateurs

2012, 248 p.

Odorat et goût. De la neurobiologie des sens chimiques aux applications

Roland Salesse et Rémi Gervais, coordinateurs

2012, 550 p.

Comment l'herbe pousse. Développement végétatif, structures clonales
et spatiales des graminées

Michel Lafarge, Jean-Louis Durand

2011, 184 p.

Grands paysages pédologiques de France

Marcel Jamagne

2011, 624 p.

Production durable de biomasse. La lignocellulose des poacées

Denis Pouzet

2011, 216 p.

La photosynthèse. Processus physiques, moléculaires et physiologiques

2^e édition

Jack Farineau, Jean-François Morot-Gaudry

2011, 412 p.

La truite arc-en-ciel. Biologie et élevage

Bernard Jalabert et Alexis Fostier

2010, 336 p.

Les maladies émergentes. Épidémiologie chez le végétal, l'animal et l'homme

Jacques Barnouin et Ivan Sache, coordinateurs

2010, 464 p.

Table des matières

Introduction générale	1
Chapitre 1. De l'agriculture paysanne à l'agriculture moderne	3
Les campagnes paysannes après la Seconde Guerre mondiale	3
Une France marquée par l'agrarisme	4
La question de la modernisation de l'agriculture : acteurs sociaux et politique agricole	7
Conclusion	14
Chapitre 2. Retour sur les théories de la paysannerie	15
Naissance de la sociologie rurale en France	15
Marx et l'héritage marxiste	16
Les réflexions contemporaines sur l'agriculture	19
Conclusion	26
Chapitre 3. Moderniser l'agriculture ?	27
La France, l'Europe et la PAC	27
Agri-culture ou agro-industrie ?	30
Vers un modèle agricole et agroalimentaire unique ?	32
Conclusion	37
Chapitre 4. La crise du productivisme dans l'agriculture	39
Définitions du productivisme agricole	39
De la vache folle aux pesticides : l'agriculture en crise	41
Agriculture, moléculature et biotechnologies	49
Conclusion	51
Chapitre 5. De l'agriculture à la nature	53
De la parcelle à la planète, un mouvement social protéiforme	53
L'institutionnalisation de l'agri-environnement	56

Retour ou instrumentalisation de la nature ?	61
Conclusion	63
Chapitre 6. Agricultures en France au xxi^e siècle	65
La diversité des agricultures françaises : essai de typologie	65
De l'agriculture d'entreprise à l'agriculture durable	69
Agriculture multidimensionnelle <i>versus</i> modernité ?	80
Conclusion	81
Conclusion générale	83
Références bibliographiques	85
Liste des sigles	93

Introduction générale

L'agriculture est au cœur des enjeux des sociétés du xxi^{e} siècle et en particulier de celles de la vieille Europe qui, depuis la première révolution industrielle, ont profondément transformé le rapport nourricier qu'elles entretenaient avec la nature.

En France, les évolutions de l'agriculture, activité de transformation de la nature, ont connu un tournant significatif après la Seconde Guerre mondiale. Elles ont ainsi radicalement bouleversé une société paysanne millénaire (Mendras, 1967 ; 1976) en faisant progressivement du paysan un agriculteur moderne intégré à la société globale. La modernisation de l'agriculture que la France a connue depuis 1945 a ainsi modifié les structures de production et plus globalement les rapports entre la ville et la campagne en changeant radicalement notre appréhension de la nature. Au terme des années 1980, la décennie de toutes les ruptures (Hervieu, 1994), la critique du productivisme agricole s'est étendue en étant largement médiatisée (Bové et Dufour, 2000) et a remis en cause, au moins partiellement, la course à l'intensification des Trente Glorieuses dans un contexte national et international qui, de manière paradoxale, entérinait l'effacement des paysans et actait en même temps la nécessité de mettre en œuvre un autre développement, durable celui-là. La France n'a pas échappé à ce mouvement de fond qui, entre terroirs et mondialisations, a fait de l'agriculture un objet complexe tiraillé entre un foisonnement d'initiatives porteuses de nouvelles formes de ruralités et la poursuite globale d'un projet industrialiste alimentant la disparition des exploitations agricoles (Alphandéry *et al.*, 2000).

L'objectif de cet ouvrage est de saisir cette complexité et de tenter de répondre à la question suivante : comment et pourquoi en France au début du xxi^{e} siècle, malgré l'existence d'un contexte sociopolitique historiquement particulièrement favorable à la modernisation et à l'intensification de la production agricole, l'agriculture d'entreprise coexiste-t-elle avec une agriculture durable, soucieuse des équilibres écologiques et du maintien d'un tissu social, en particulier en milieu rural ?

Le premier chapitre de l'ouvrage fait état de la situation de l'agriculture en France au sortir de la Seconde Guerre mondiale pour resituer la manière dont s'est posée la question de l'accélération de sa modernisation dans les années 1950-1960, au moment de la révolution silencieuse (Debatisse, 1963). Le chapitre deux présente les perspectives théoriques qui ont soit accompagné, soit au contraire remis en cause le processus de modernisation de l'agriculture présenté dans le premier chapitre. Le chapitre trois analyse l'apparition, dans le cadre du processus de modernisation à l'œuvre en France et en Europe avec la mise en place de la Politique agricole

commune (PAC), d'une agriculture de plus en plus insérée dans un système agro-industriel et l'émergence associée d'un modèle agroalimentaire unique, modèle alimentaire dont l'uniformité réactive l'appel au terroir, c'est-à-dire la réidentification territoriale de l'activité de production agricole. Le chapitre quatre questionne les limites de la modernisation de l'agriculture, la crise du productivisme agricole, productivisme qui, en dissociant les fonctions économique, écologique et sociale de l'acte de production, accélère le départ des agriculteurs de la terre. Cette dernière devient peu à peu un substrat inerte et administré par des politiques agri-environnementales. L'analyse de cette administration de la nature (Charles et Kalaora, 2001) fait l'objet du chapitre cinq, qui retrace également l'histoire d'un mouvement social paysan et écologiste qui, de la parcelle à la planète, interroge de manière critique le productivisme agricole. Pour terminer, le chapitre six décrit la diversité des agricultures en France en ce début de XXI^e siècle et analyse, à l'intérieur de cette diversité, les raisons du maintien d'une agriculture multidimensionnelle qui, en articulant tradition et modernité, résiste au processus généralisé de dépaysement.

Cet ouvrage privilégie une lecture sociologique de l'histoire récente et de la situation actuelle de l'agriculture en France. Cette approche sociologique semble nécessaire pour dépasser le discours technicien et économiste dominant qui réduit l'agriculture à une activité productive déconnectée de la société qui l'a engendrée. Ce discours, en participant à la naturalisation de l'histoire, nie finalement trop souvent l'existence de formes social-historiques singulières et occulte ainsi la diversité des agricultures françaises qu'il s'agit ici de mettre en évidence. Cette lecture sociologique fait prioritairement appel aux travaux classiques dans le champ de la sociologie rurale française du fait de la spécificité de l'objet étudié qui concerne la France métropolitaine. Ces travaux se situent, comme le lecteur pourra le découvrir, souvent eux-mêmes à la frontière de plusieurs disciplines (histoire, anthropologie, économie, etc.), la sociologie rurale française s'étant construite après la Seconde Guerre mondiale sur cette base pluridisciplinaire (Mendras, 2000). Ainsi, le regard sociologique adopté dans cet ouvrage ne néglige pas pour autant l'apport d'autres disciplines dans la perspective ouverte par Henri Mendras et le Groupe de sociologie rurale (GSR) qui a constitué le noyau du Groupe de recherches sociologiques (GRS) installé à l'université de Nanterre en 1968 : c'est ainsi que les « études rurales ont transcendé les frontières disciplinaires, constituant par là même un réservoir de connaissances qui a largement contribué à l'émergence de la sociologie rurale en France » (Alphandéry et Billaud, 2009, p. 10).

Il s'agit donc d'analyser l'agriculture française à la lumière de ce décloisonnement disciplinaire, c'est-à-dire comme un fait social total. Enfin, de nombreuses sources statistiques ont été mobilisées : recensements agricoles, enquêtes structure des exploitations agricoles, etc. Il est à noter à ce propos que certains éléments chiffrés concernant les effets du productivisme agricole ont été difficiles à trouver, car cette question est toujours minorée par les structures étatiques et professionnelles agricoles.

Chapitre 1

De l'agriculture paysanne à l'agriculture moderne

Ce premier chapitre présente les facteurs à l'origine de l'accélération de la transformation des campagnes paysannes après la Seconde Guerre mondiale, et ce en particulier à partir de l'analyse des processus sociopolitiques de modernisation de l'agriculture dans la période correspondant à ce que l'on a appelé la « révolution silencieuse » (Debatisse, 1963). Les travaux relatifs à cette dernière étant très nombreux, ce chapitre reprend de manière synthétique les éléments principaux qui jalonnent cette période de l'histoire centrée autour des lois d'orientation agricole des années 1960.

► Les campagnes paysannes après la Seconde Guerre mondiale

Entre le milieu du XIX^e siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France a perdu près de 10 millions de ruraux. Ainsi, en 1946, on compte environ 17,6 millions de ruraux avec une densité de 35 habitants au km². La diagonale du vide relie les Ardennes aux Pyrénées. Cette diminution de la population rurale, donc en partie agricole — qui s'explique pour l'essentiel par l'exode vers les villes —, est liée aux effets de la première et de la seconde révolution industrielle. La première permet le développement de la mécanisation de l'agriculture et bouleverse les conditions d'approvisionnement et d'écoulement des produits agricoles. La seconde consacre le premier essor de l'utilisation du tracteur et les débuts de la chimie de synthèse, qui ne se développeront véritablement qu'après la Seconde Guerre mondiale. Plus globalement, ces différents bouleversements poussent les ruraux à migrer vers les villes. En effet, le développement de la mécanisation agricole augmente la productivité du travail et réduit la main-d'œuvre nécessaire aux travaux agricoles. La disparition ou la diminution de certaines cultures utilisatrices de main-d'œuvre (lin, chanvre, sériciculture, etc.) entraînent une réduction du nombre d'emplois en milieu rural. Le chemin de fer permet la mise en place d'un marché national et donc élargit le cadre de la concurrence entre exploitations agricoles à l'échelle du territoire national. Cette dernière est exacerbée par le début du développement d'un marché international qui oblige certaines exploitations agricoles à

abandonner, plus ou moins partiellement, la polyculture traditionnelle, c'est-à-dire à se spécialiser ou à disparaître. Enfin, l'artisanat industriel se réduit du fait de la concurrence de la grande industrie avec la concentration des sources d'énergie comme le charbon dans les grands bassins miniers de l'est et du nord de la France. Cette situation contribue elle aussi au déclin de l'emploi rural. En milieu urbain, grâce à la croissance de l'industrie, le nombre d'emplois est renforcé. La population urbaine augmente selon le rythme du déclin rural (Chapuis, 1986 ; Mazoyer et Roudart, 1997).

Ce déclin rural correspond de fait beaucoup plus à une disparition des activités rurales non agricoles qu'à celle de la main-d'œuvre agricole : « Le travail à domicile, les petites usines textiles ou métallurgiques dispersées dans les vallées s'arrêtent peu à peu, quantité de revenus d'appoint disparaissent et les départs portent surtout sur les artisans, les journaliers et les ouvriers à domicile. » (Duby et Wallon, 1976a, p. 399) Ainsi, cet exode ne touchera massivement la population agricole que plus tard car la paysannerie devient, en particulier avec Gambetta, le ferment de la République (Hervieu, 2008). Rappelons en effet la phrase célèbre de Gambetta qui déclarait à propos des paysans : « Faisons chausser aux paysans les sabots de la République. Lorsqu'ils les auront chaussés, la République sera invincible. »

► Une France marquée par l'agrarisme

Au milieu des années 1940 (statistiques de l'année 1946), environ 43,5 % de la population française est rurale et un peu plus d'un tiers de la population active est agricole. La France est donc encore fortement agricole. Malgré l'existence de conditions matérielles de développement d'une agriculture moderne, les tentatives de création d'une agriculture capitaliste et industrielle (et donc d'une érosion démographique de la population active agricole) ont connu un certain échec du fait de la mise en œuvre d'une véritable politique agrarienne, depuis le milieu du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle. En particulier, l'avènement de la III^e République marque, en France, un tournant important concernant les politiques économiques. Alors que le Second Empire tirait sa force de l'industrialisation et du libre-échange illustré par le Traité de commerce avec la Grande-Bretagne en 1860, émerge sous la III^e République une politique économique qui freine l'expansion de l'appareil productif sur le territoire national (Servolin, 1989). Ce mode de développement s'est traduit, dans l'agriculture et dans l'industrie, par une politique agricole de facture protectionniste correspondant à une faible transformation des structures agricoles et au maintien, jusque dans les années 1940, d'une population active agricole relativement nombreuse (43,1 % de la population active totale en 1906 et 36,4 % en 1946). Cette politique protectionniste ainsi que l'industrialisation et l'urbanisation relativement tardives de la France étaient liées, comme cela a déjà été évoqué, au souci de la défense d'une France terrienne. Ce souci s'est concrétisé dans l'agriculture par la mise en œuvre d'une politique de droits de douane, notamment sur les céréales, politique incarnée par Jules Méline, ministre de l'Agriculture à partir de 1883. Cette politique qui permettait de limiter l'exode rural et en particulier agricole, en évitant entre autres la chute des prix intérieurs tout en améliorant les conditions de vie de la

population (prix rémunérateurs permettant d'améliorer le niveau de vie des agriculteurs principalement), était fortement soutenue par la classe dirigeante au sein du monde agricole, c'est-à-dire par les grands propriétaires de l'Ouest, plutôt monarchistes, ainsi que par les propriétaires-exploitants dans les régions du Sud, plutôt républicains. Et cela dans la mesure où le maintien d'une population nombreuse de petits paysans et d'ouvriers agricoles était nécessaire pour préserver ce type de système social (Coulomb et Nallet, 1980). De la fin du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle, l'histoire de la France a donc été traversée par divers courants agrariens (voir encadré 1.1) qui ont perduré indépendamment des changements de majorité politique (Barral, 1968 ; 1972).

Pourquoi alors cette volonté de moderniser l'agriculture juste après la Seconde Guerre mondiale ? Pour deux raisons au moins : une double situation, économique et politique, favorable à la modernisation.

En 1945, la France a subi de graves dommages (Duby et Wallon, 1976b) : une habitation sur vingt-deux a été totalement détruite et une sur six est endommagée. Plus de 200 000 exploitations agricoles sont sinistrées. À la différence de la Première Guerre mondiale, les dégâts se situent sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, l'appareil productif est profondément perturbé et le système de transport est très abîmé : 85 % du réseau des voies navigables est hors d'usage ; seules 40 % des lignes de chemin de fer sont utilisables et les ports maritimes sont détruits, etc. Le pays est donc dans une situation économique très difficile, très loin notamment de l'autosuffisance alimentaire. Il est alors impératif de reconstruire les infrastructures détruites par les bombardements, de relancer les industries démolies ou reconverties en usines de guerre pour les besoins de l'occupant et d'en créer d'autres pour subvenir aux besoins de la population française, d'éponger les dettes de guerre et de rééquilibrer la balance commerciale et, surtout, de répondre à la pénurie alimentaire. En effet, la production agricole se situe bien en dessous de son niveau de 1938, et cela d'autant plus qu'aux dommages engendrés par le conflit qui vient de s'achever s'ajoutent trois années (1945-1947) particulièrement défavorables d'un point de vue météorologique. La production alimentaire est très insuffisante pour couvrir les besoins de la population, et les principaux produits (le pain, la viande, les matières grasses, le sucre) demeurent rationnés (maintien des tickets de rationnement jusqu'en 1949).

Sur le plan politique, l'image du paysan est liée à celle de Pétain. En effet, le 2 décembre 1940, un syndicat profondément antidémocratique et réactionnaire — la Corporation paysanne — est créé. Comme l'écrivent les auteurs des *Champs du départ*, « on peut y voir l'aboutissement d'un courant de pensée qui [...] a la volonté consciente et réfléchie d'asseoir sur les liens organiques de la communauté paysanne et rurale un nouvel édifice social, une nouvelle unité de la société française opposée à celle issue des principes de 1789 » (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 154). Ainsi, l'image du paysan au sortir de la guerre est associée à ce mouvement syndical, c'est-à-dire à l'image de l'ennemi de la raison, des Lumières. Tout concourt donc à légitimer le syndicalisme agricole modernisateur naissant — Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA) — qui propose de supprimer ce passé en faisant du paysan un agriculteur moderne intégré à la société industrielle.

Pour conclure, dans ce contexte économique et politique, la plupart des forces sociales s'accordent pour redresser l'économie en s'appuyant sur l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture, c'est-à-dire sur sa rationalisation technoscientifique pour atteindre l'autosuffisance alimentaire et pour faire du paysan « un être doué de raison ».

Encadré 1.1. Agrarisme et agrariens.

L'agrarisme est un mouvement relativement protéiforme né au XIX^e siècle, sous la III^e République. C'est une période pendant laquelle l'objectif est de sauvegarder le régime républicain à la fois contre les tentatives de restauration de la monarchie, mais aussi contre le mouvement révolutionnaire socialiste. Par ailleurs, dans les années 1875, les campagnes détiennent encore l'avantage électoral sur les villes et, du fait des découpages des circonscriptions, la répartition des sièges donne plus de poids à l'électeur rural qu'à l'électeur citadin. Par conséquent, pour faire face aux instabilités politiques, le gouvernement s'appuie sur les ruraux et les agriculteurs afin d'asseoir la République (Barral, 1968 ; 1972). La défense de l'agriculture et du monde rural devient une cause particulièrement noble : glorification des valeurs terriennes, de la sagesse, de l'attachement à la terre, de la patience ; c'est la naissance du courant agrarien. À droite, l'agrarisme se met en place pour limiter l'action de l'État. Il « exalte l'intégration du paysan dans ses "communautés naturelles" (famille, commune, profession, paroisse), dessinant une représentation organiciste du monde rural dans laquelle chaque homme a sa place au sein d'une hiérarchie sociale léguée par le passé et définissant ses droits et ses devoirs » (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 153). Les premières organisations datent de 1886 au sein de l'Union centrale des syndicats agricoles qui représente une exploitation sur quatre à la veille de la Première Guerre mondiale. À gauche, en particulier sous le Cartel des gauches, l'agrarisme se manifeste par un traitement intégré du monde rural : l'objectif n'est pas de maintenir l'ordre éternel des champs, mais au contraire d'assurer une certaine prospérité dans les campagnes. Il s'agit de développer les moyens du crédit agricole et de l'enseignement, de favoriser l'électrification des campagnes, etc. Il est le fait d'élus laïques, de notables, d'instituteurs, etc. (Barral, 1968 ; 1972) À la suite de la crise des années 1930, ce courant se renforce à droite en France et en Europe avec l'avènement de régimes dictatoriaux, voire fascistes. En France, il prend corps dans différents mouvements qui donneront naissance, le 2 décembre 1940 (loi du 2 décembre 1940 relative à l'organisation corporative de l'agriculture), à la Corporation paysanne instituée par Vichy. Cette dernière se concrétise dans l'instauration de l'unité professionnelle et pour commencer de l'unité syndicale, c'est-à-dire sur un régime fondé sur une idéologie paysanniste, anti-urbaine et anti-industrielle. Par la suite, après la guerre, l'agrarisme continuera à se développer en incitant en particulier les paysans à devenir des agriculteurs intégrés à la société de croissance. L'agrarisme et les agrariens ont donc participé, en France, à l'intégration nationale de la paysannerie en lui conférant un rôle important dans la construction de la nation. Ils ont également accompagné le passage du paysan à l'agriculteur dans le cadre de ce que l'on appelle le développement agricole (voir chapitre quatre). Le thème agrarien constitue ainsi, depuis la construction de la III^e République jusqu'aux enjeux environnementaux contemporains impliqués dans la constitution d'un néo-agrarisme, un enjeu social et un instrument idéologique et politique majeurs (Cornu et Mayaud, 2007).

» La question de la modernisation de l'agriculture : acteurs sociaux et politique agricole

Les acteurs sociaux et leurs rôles dans l'élaboration de la nouvelle politique agricole

Les acteurs sociaux impliqués dans l'élaboration de la nouvelle politique agricole sont pour l'essentiel issus de la Jeunesse agricole catholique (JAC), créée en 1929, et du CNJA, créé en 1956. Ces deux mouvements sociaux se sont constitués dans la période qui s'étend des années 1930 aux années 1960. Les cadres issus de la JAC, qui vont façonner la politique agricole moderne, vont être « nourris » de trois courants : le planisme, le corporatisme agrarien et le personnalisme. Les animateurs du CNJA, formés à la JAC, vont opérer la synthèse de ces trois courants pour les dépasser. Le produit de cette synthèse va donner naissance au militant « moderne » qui va cogérer, avec l'État, toute la politique agricole des années 1960 (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 142-173).

Le planisme est un courant né sous la IV^e République. Ceux qui ont participé à sa création ont été influencés par les modernisateurs, qui, dès les années 1930, ont critiqué l'absence de politique agricole venant de l'État. Trois idées principales caractérisent ce courant de pensée :

- celle de la rupture avec l'ordre traditionnel des champs et de la construction d'une société de croissance à l'aide d'une politique volontariste de l'État ;
- celle de la nécessité de diffuser du progrès technique dans l'agriculture afin de construire une société de justice sociale ;
- celle enfin de la construction d'une politique agricole qui transforme le paysan en citoyen moderne, égal des autres.

Un représentant connu de ce courant est l'ingénieur agronome René Dumont (Dumont, 1946 ; 1949). Il va se rallier à une doctrine fondée sur des principes keynésiens, sur la valorisation du progrès technique qui doit permettre d'assurer une meilleure solidarité entre les producteurs et les consommateurs. Le planisme va être à l'origine du plan Monnet au sortir de la guerre dont l'idée est de déployer un effort productif pour retrouver au plus vite le niveau de production de l'avant-guerre grâce entre autres, dans le secteur agricole, au recours massif à l'outillage et aux techniques modernes (développement du machinisme agricole, etc.). L'objectif est donc d'accéder le plus rapidement possible à une société d'abondance assurant aux plus pauvres des conditions de vie décentes notamment en matière d'alimentation. Ce plan de modernisation sera le premier dans le cadre de la planification, planification à laquelle viendront s'ajouter, au début des années 1960, les lois d'orientation (voir la présentation de leur contenu dans la suite du chapitre) dont Edgard Pisani et Michel Debatisse furent les piliers (voir encadré 1.2).

Le corporatisme agrarien se situe dans une représentation de la société qui est à l'opposé du planisme. En quoi, alors, son projet a-t-il pu rejoindre celui de la politique agricole moderne ? Sur deux points au moins :

- par sa contribution à la modernisation de l'agriculture. En effet, « tout en insistant sur des valeurs qui pouvaient apparaître comme des rêveries champêtres ou

des délires traditionalistes, les écrits du maréchal Pétain ou des dirigeants de la Corporation paysanne demandaient aussi aux travailleurs de la terre de faire l'effort de modernisation qui permettrait de revivifier les communautés rurales tant vantées, mais si souvent mal en point ! » (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 154) ;

Encadré 1.2. Edgard Pisani et Michel Debatisse, acteurs centraux de la modernisation de l'agriculture.

Edgard Pisani (1918-) a joué un rôle central dans la modernisation de l'agriculture française dans les années 1960. Ministre de l'Agriculture dans les cabinets de Michel Debré (1961-1962) et de Georges Pompidou (1962-1966), il attache son nom à la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole en étant à l'origine de la loi complémentaire de 1962 qui restitue le projet de la loi d'orientation de 1960. Cette dernière avait en partie été vidée de son contenu par l'aile la plus conservatrice du Parlement. C'est dans le cadre d'une cogestion, notamment avec les jeunes agriculteurs du CNJA, qu'Edgard Pisani a construit cette politique agricole, comme il l'écrit lui-même dans son ouvrage *Un vieil homme et la terre* : « [...] les plus grandes joies que je tire de mon séjour Rue de Varenne me viennent de mes relations avec les Jeunes Agriculteurs [...]. Pour caractériser ces relations, il me faut évoquer nos "veillées". [...] Ces rencontres aux libres propos nous ont beaucoup appris ; pour nos lendemains plus que pour nos aujourd'hui. Mais il y avait des urgences, des manœuvres à déjouer, des obstacles à franchir ou à faire disparaître, des idées à trouver, une politique à esquisser et à accompagner. [...] C'est ainsi que nous avons inventé le Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles (Fasasa). Il ne fut pas le fruit d'une réflexion individuelle mais comme le distillat de ces veillées : au début quelques mesures à prendre, puis la certitude que, pour valoriser ces idées, il fallait en faire un paquet, une politique cohérente aux objectifs précis » (Pisani, 2004, p. 38-39). Après avoir participé à la modernisation de l'agriculture, Edgard Pisani reviendra de manière critique sur « ses années productivistes », notamment dans le cadre du groupe de Seillac (Pisani, 1994) et de Bruges.

Michel Debatisse (1929-1997), né dans le Forez, pays rude où les terres sont difficiles à travailler, incarne toute la révolution silencieuse (Debatisse, 1963) que connaît la France après la Seconde Guerre mondiale. Son certificat d'études en poche, il milite à la JAC puis devient, en 1958, secrétaire général du CNJA. Il sera alors l'un des interlocuteurs privilégiés du ministère de l'Agriculture et en particulier d'Edgard Pisani lors de la mise en œuvre de la loi d'orientation. Il participe activement à la politique des structures et accède en 1971 à la présidence de la FNSEA puis est nommé, en 1979, secrétaire d'État aux industries agroalimentaires (Goure, 2008). Il devient ainsi, à partir des années 1970, l'adversaire de la gauche paysanne en voie de constitution. Cette gauche paysanne a comme lui été formée à la JAC mais elle considère désormais Debatisse comme l'un de ses frères ennemis. En 1981, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, il doit quitter le gouvernement mais continue à s'investir pour le monde agricole en devenant par exemple président de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme à partir de 1983. Réélu député européen en 1984, il poursuit également sa carrière politique au niveau européen avant de rejoindre sa terre natale dans les années 1990 où il terminera sa vie.

– par l'organisation de la paysannerie elle-même : « [La Corporation paysanne] a unifié la profession agricole, développé le processus d'intégration de celle-ci aux rouages de l'administration publique et consacré l'entrée [...] de nombreux représentants de la moyenne paysannerie dans l'appareil professionnel. » (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 155)

Le personnalisme est un courant philosophique développé initialement dans les années 1930 par le philosophe Emmanuel Mounier. Ce courant affirme le primat de la personne humaine sur les structures matérielles. Son objectif est donc de décentrer l'individu de lui-même vers les autres, ce qui distingue le personnalisme de l'individualisme. La personne humaine doit être le moteur de la vie en société selon l'idéal chrétien humaniste. Il s'agit de donner de soi pour les autres et de faire avancer la société sur cette base en restaurant l'homme dans toute sa dignité.

Ainsi, le mouvement général de modernisation de l'agriculture va être fortement impulsé par les animateurs du CNJA formés à la JAC qui vont assurer la synthèse entre le planisme, le corporatisme agrarien et le personnalisme. En effet, les membres de la JAC s'approprient les idées des planistes, et ce par exemple dans leurs sessions de formation. Ils reprennent l'idée du progrès économique, de la modernisation nécessaire de l'agriculture en l'intégrant dans une dimension religieuse grâce à l'apport du personnalisme : « La charité se fera technicienne. » Enfin, la JAC est liée au corporatisme agrarien de par ses origines, car sa création s'inscrit dans les efforts mis en œuvre depuis la fin du XIX^e siècle par l'Église pour préparer une organisation corporative de la société.

Le CNJA, qui va avec l'État, dans le cadre d'une cogestion, être à l'origine des lois d'orientation de 1960-1962, approfondira la réflexion menée depuis les années 1930 par la JAC en donnant une dimension politique au projet jaciste. Pour conclure, l'agriculteur moderne est un produit de synthèses et de ruptures (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 171) :

- de synthèses : entre le planisme, le corporatisme et le personnalisme, c'est-à-dire entre la dimension technico-économique, politique et éthique ;
- de ruptures : avec la société paysanne traditionnelle pour en faire un producteur totalement intégré à la société capitaliste.

L'élaboration de la politique agricole

La politique agricole des années 1960 repose sur ce que l'on appelle la cogestion dont les origines se trouvent dans la Corporation paysanne instituée sous le régime de Vichy (Boussard, 1980). On retrouve en effet différentes aspirations du corporatisme dans la cogestion, et en particulier la revendication de la suprématie du syndicalisme sur l'ensemble des organisations professionnelles agricoles (OPA) ainsi que le projet de fonder, à partir de ce même syndicalisme, un ordre corporatif de la société française : le syndicat devient le « centre de gravité » de la profession. La cogestion devient ainsi le pilier de la nouvelle politique agricole. Il s'agit d'encourager le maintien de l'unité paysanne, et ce à partir d'un dialogue permanent entre le syndicalisme agricole et l'État qui débute en 1960-1961 et a pour aboutissement, en 1971, la création de la Conférence annuelle

agricole. Celle-ci réunit la profession agricole majoritaire, qui se proclame représentante officielle et exclusive des intérêts des agriculteurs, et l'État. Au cours de cette conférence, l'État prend des engagements publics par rapport aux orientations à donner à la politique agricole. Cette conférence annuelle agricole a été supprimée en 1986.

Revenons maintenant sur la question essentielle : quel est le contenu de la politique agricole qui se met en place après la Seconde Guerre mondiale ? Rappelons pour commencer que l'objectif est de reconstruire la capacité nationale d'approvisionnement, et ce d'autant plus que la pénurie de devises rend très onéreux l'approvisionnement sur les marchés extérieurs. Au-delà, la crise des paiements extérieurs ne peut être stoppée qu'avec l'aide américaine. Cette situation suppose d'accepter l'ouverture sur les échanges internationaux imposée par le plan Marshall. Face à cette situation, un immense effort d'accroissement de la productivité du travail en agriculture va être mis en œuvre (Kroll, 1987). Les impératifs économiques conjugués à la volonté de sortir de l'image du paysan enraciné dans la tradition exaltée par le régime de Vichy ont donc fortement contribué à la volonté de modernisation de l'agriculture.

De manière simplifiée, on peut distinguer deux grandes périodes dans la modernisation de l'agriculture :

- de 1945 à la fin des années 1950 : cette période est celle de la planification ;
- de 1960 à 1962 : cette période est celle des lois d'orientation.

Pendant la première période, la politique agricole mise en œuvre vise à aider les exploitations agricoles à se moderniser, sans chercher à transformer directement les structures de production. La planification donne la priorité au développement du machinisme agricole et à celui de l'utilisation des engrais (voir tableau 1.1). Le statut du fermage est modifié en avril 1946 avec le passage à des baux de neuf et dix-huit ans, ce qui permet de sécuriser les agriculteurs. Le statut de la coopération est modifié pour permettre une meilleure organisation et une économie dans la mise en commun des moyens de production, de transformation et de commercialisation avec, par exemple, le développement des Coopératives d'utilisation du matériel agricole, les Cuma. Par ailleurs, progressivement, la FNSEA obtient le monopole de représentation de l'ensemble des agriculteurs auprès des pouvoirs publics. Dès lors, les revendications syndicales se fondent sur la défense des prix agricoles qui sont censés constituer un élément commun à tous les agriculteurs. Défense des prix qui permet surtout de rassembler l'ensemble des paysans derrière les intérêts des plus gros exploitants agricoles, c'est-à-dire derrière ceux qui contrôlent l'appareil professionnel et syndical. Les effets de ces premières années de politique agricole sont :

- l'accroissement de la production agricole alors que la population agricole continue à diminuer. L'augmentation de la production par actif agricole est due à une transformation des techniques de production, au développement des consommations intermédiaires (engrais, aliments du bétail, etc.) et des investissements (moto-mécanisation, etc.), comme le montre le tableau 1.1 ;
- la saturation rapide des marchés nationaux. Ainsi, très rapidement, la France retrouve ses capacités d'approvisionnement agricole et apparaissent les premières crises de surproduction.

Tableau 1.1. L'évolution de l'agriculture française d'après-guerre.

	1929	1949	1960
Productions et rendements			
Blé			
– production (millions de tonnes)	8,0	8,1	10,8
– rendement (quintaux/hectare)	17	19	25
Orge			
– production (millions de tonnes)	1,3	1,4	5,7
– rendement (quintaux/hectare)	16	16	30
Mais			
– production (millions de tonnes)	0,4	0,2	2,8
– rendement (quintaux/hectare)	14	6	34
Lait			
– production (millions d'hectolitres)	138	130	246
– rendement (hectolitre/vache/an)	–	19	25
Vin			
– production (millions d'hectolitres)	57	43	61
Viande (millions de tonnes)			
– bovins	0,69	0,67	0,96
– porcs	0,57	0,77	1,18
– volailles	–	–	0,50
Moyens de production			
Tracteurs (milliers)	27	137	680
Moissonneuses-batteuses (milliers)	–	5	50
Machines à traire (milliers)	4	–	124
Engrais N (azote) (millions de tonnes)	0,16	0,23	0,50
Engrais P (phosphore) (millions de tonnes)	0,49	0,44	0,87
Engrais K (potassium) (millions de tonnes)	0,22	0,32	0,68

Source : Kroll, 1987, p. 30.

Les débuts de la politique agricole participent donc à la construction d'un modèle d'accumulation dans lequel le produit agricole devient une marchandise comme une autre (Kroll, 1987). La politique agricole est encore de facture très protectionniste (soutien des prix). Cette priorité donnée aux prix est progressivement contestée par le CNJA, qui admet la nécessité de prix garantis mais estime qu'aucun relèvement de prix ne permettra aux agriculteurs des exploitations de taille moyenne d'accéder à des conditions de vie convenables, le problème étant, pour le CNJA, fondamentalement structurel. Il faut donc que l'État intervienne pour « éliminer » une partie de la population agricole, en accélérant l'exode rural et agricole amorcé depuis un siècle. Le CNJA va donc promouvoir l'avènement d'une nouvelle élite agricole soucieuse de s'intégrer dans le système économique mais qui, au nom de la tradition personnaliste, respecte l'épanouissement de l'individu et, au nom de la tradition corporatiste, engage les agriculteurs dans le syndicalisme agricole.

C'est dans cet esprit que s'inaugure la seconde période de modernisation de l'agriculture, celle des lois d'orientation agricole de 1960-1962 qui ont pour objet d'accélérer l'intégration de l'agriculture dans le développement du capitalisme

national. Pour y parvenir, il faut sélectionner les agriculteurs par une réforme des structures. Comment concrètement ? Pour les jeunes agriculteurs du CNJA, il existe au moins trois types d'exploitations agricoles (Afip et Roman, 1990, p. 23-24) :

- les « grandes » exploitations de type capitaliste (surtout en monoproduction végétale) : elles n'ont pas besoin d'aide pour se moderniser. La loi d'orientation va mettre en place des outils de contrôle afin qu'elles ne concentrent pas trop les terres ;
- les exploitations « moyennes » : l'État veut les aider en priorité. De dimension familiale, elles doivent permettre aux futurs chefs d'exploitation d'exercer au mieux leurs responsabilités ;
- les « petites » exploitations : de surface inférieure à un seuil défini par région et par production, ce sont elles dont il faut accélérer la disparition par des primes et des mesures aidant à la cessation d'activité.

Pour atteindre ces objectifs, les lois d'orientation sont structurées autour de trois volets : organisation des marchés, politique des structures et politique sociale (Kroll, 1987, p. 36-38).

Le volet organisation des marchés consiste à développer l'organisation des producteurs, à consolider leurs relations avec les industriels de la filière (développement des groupements de producteurs). Parallèlement est créé le Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles (Forma).

Le volet politique des structures correspond au versement d'aides publiques favorisant des exploitations agricoles qui tendent vers les surfaces dites « de référence », c'est-à-dire des surfaces d'exploitations types et considérées comme suffisantes pour rémunérer une exploitation agricole à deux unités de travail humain (UTH). Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), dotées d'un droit de préemption sur la terre, sont créées pour orienter le marché de la terre vers ces exploitations familiales types.

Le volet politique sociale accompagne le volet politique des structures. Son objectif essentiel est d'accélérer la restructuration foncière en favorisant la cessation d'activité des agriculteurs. Pour ce faire, le Fasasa est créé pour financer un complément de retraite (indemnité viagère de départ : IVD) destiné aux agriculteurs de plus de 55 ans qui sont prêts à cesser leur activité en cédant leurs terres aux exploitations « moyennes » qu'il s'agit de favoriser.

À ces trois volets s'ajoutent d'autres mesures d'accompagnement, notamment dans le cadre de la formation, de l'enseignement agricole et de l'apprentissage. Un enseignement agricole public est créé. Des lycées d'enseignement technique agricole, administrés par le ministère de l'Agriculture, sont mis en place dans chaque département. C'est ainsi, à la suite des lois d'orientation des années 1960, que l'enseignement agricole « moderne » est institué en France. L'histoire de l'enseignement agricole avait débuté en France en 1848 avec la promulgation d'un décret qui lui était consacré. Il a pris son essor entre 1870 et 1918 pour se consolider jusqu'en 1940. À partir des années 1960, il passe entièrement sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et promeut la technicisation de la formation des futurs agriculteurs : on voit se développer « un enseignement agricole fondé avant tout sur la production » (Charmasson *et al.*, 1999, p. 120) et cette conception agricole-centrée de la formation professionnelle agricole va largement perdurer jusqu'aux lois Rocard

Encadré 1.3. L'Inra, production de savoirs et modernisation de l'agriculture.

L'Institut national de recherches agronomiques (Inra) a été créé en 1946 mais fait suite à un premier Institut des recherches agronomiques (IRA) fondé en 1921 puis supprimé dans les années 1930 ainsi qu'à plusieurs stations créées dès la fin du XIX^e siècle. Sa création est liée à la volonté de mettre en place une recherche finalisée dépendante du ministère de l'Agriculture et participe, lors de sa constitution, à la mise en œuvre d'un « régime de progrès génétique planifié » (Bonneuil et Thomas, 2009). Ce régime est lié à la volonté de modernisation de l'agriculture dans un cadre où la recherche publique s'intègre dans un modèle planiste de réorganisation de l'agriculture. Durant cette période planificatrice, l'Inra joue un rôle particulièrement important dans la sélection de variétés végétales nouvelles comme dans celle de l'élevage bovin (Yissac, 2002) et accompagne les coopératives agricoles, les agriculteurs et l'État dans le mouvement général de modernisation. À partir des années 1970-1980, on voit apparaître un nouveau régime de production des savoirs, le « régime de la valeur ajoutée génétique mondialisée », qui met la recherche publique portée par l'Inra au service des agro-industries d'amont et d'aval en la faisant passer d'une position colbertiste-corporatiste à une position marchande-académique (Bonneuil et Thomas, 2009). Cette transformation de l'Inra s'affirme avec l'introduction des biotechnologies dans les années 1980 et s'inscrit dans un processus plus global de marchandisation et de privatisation du vivant permises par la mise au point de la technologie des hybrides dans le cadre du développement d'une molécularisation de la recherche (Berlan, 2001). À côté de ce régime de production des savoirs, émergeant, à la marge de cette approche dominante, des initiatives de recherche liées aux préoccupations naissantes du développement durable. Ces initiatives trouvent leur origine dans la critique des effets pervers du productivisme. Dans le domaine végétal, elles se concrétisent par la mise en œuvre, par des chercheurs minoritaires au sein de l'Inra, de recherches alternatives au tout moléculaire et au tout génomique : blés rustiques, sélection participative, etc. (Bonneuil et Thomas, 2009). Dans le domaine animal, des zootechniciens de l'Inra s'engagent également dans des voies alternatives au moment de la mise en place de la loi sur l'élevage qui entérine la maîtrise technique de l'élevage français. Et ce en particulier dans le cadre d'une recherche, à l'initiative d'ethnologues et de muséologues du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), sur les réactions de la société locale des éleveurs de l'Aubrac face à la menace qui pèse sur la race Aubrac. Cette recherche coopérative sur programme (RCP), à vocation pluridisciplinaire, a été en partie à l'origine de la création, en 1979, du département Systèmes agraires et développement (SAD) à l'Inra, département dont la finalité est d'appréhender les objets de recherche avec une approche qui privilégie la notion de système, c'est-à-dire qui sort de la spécialisation des sciences et du cloisonnement des savoirs (Collectif, 2009a). Aujourd'hui s'affrontent donc à l'Inra deux logiques de production de savoirs, une logique marchande-académique qui continue à s'inscrire pleinement dans le développement du capitalisme contemporain et une logique citoyenne-participative qui tente de résister à la première logique, largement dominante.

de 1984 qui s'adressent désormais plus aux ruraux qu'aux agriculteurs. C'est ainsi qu'Henri Nallet déclarait, en tant que ministre de l'Agriculture, dans son discours au CNEA (Conseil national de l'enseignement agricole) du 16 juillet 1988 : « Le champ d'activité de l'enseignement agricole, jusqu'ici centré essentiellement sur les métiers de la production, doit continuer à s'ouvrir sur l'extérieur [...]. La diversification doit aller jusqu'à la prise en main de la gestion de notre environnement et de sa protection. » La loi d'orientation agricole de 1999 confortera cette position.

Enfin, l'Institut national de la recherche agronomique va en partie accompagner la mise en œuvre de la modernisation de l'agriculture en développant des recherches qui favorisent l'augmentation de la productivité et la valorisation du progrès technique (voir encadré 1.3).

►► Conclusion

Le contexte économique et sociopolitique d'après-guerre a été favorable à l'accélération de la modernisation de l'agriculture. Cette modernisation a été portée par la profession agricole dans le cadre d'une cogestion avec l'État français et, au cœur de cette dernière, les lois d'orientation agricole des années 1960-1962 ont constitué le pilier de la construction d'un nouveau modèle social pour l'agriculture française, une agriculture familiale qui devait permettre la pleine entrée des agriculteurs dans la modernité. Cette dernière a été soutenue par la mise en œuvre d'un important dispositif de recherche publique incarné par l'Inra, mais aussi par l'institution d'un enseignement agricole moderne ainsi que par plusieurs générations d'agronomes formés à la modernité agricole au sein de l'enseignement supérieur agronomique (Écoles nationales supérieures agronomiques à Paris, Montpellier, Rennes, etc.). Elle a enfin été plus ou moins directement soutenue par des chercheurs qui, au nom du déploiement de la « modernité », ont valorisé l'émergence de la figure de l'entrepreneur agricole au détriment de celle du paysan.

Retour sur les théories de la paysannerie

Ce deuxième chapitre fait un état des lieux des perspectives théoriques — et en particulier celles d’Henri Mendras — qui ont soit accompagné, soit au contraire remis en cause le processus de modernisation de l’agriculture présenté dans le premier chapitre. La troisième section du chapitre interroge les analyses plus contemporaines de la situation de l’agriculture française en montrant comment ces dernières intègrent les nouveaux enjeux, en particulier environnementaux, qui traversent le monde agricole.

►► Naissance de la sociologie rurale en France

À l’origine, le monde rural constituait une préoccupation tout à fait marginale pour la sociologie. Cette dernière s’est ainsi plutôt instituée sur la base du développement urbain et industriel. La sociologie est en effet fille de la modernité et s’est donc développée après la Révolution française et avec la première révolution industrielle. Ce sont les problèmes liés aux deux révolutions, la politique et l’industrielle, qui ont inspiré les pères fondateurs de la sociologie. C’est la raison pour laquelle, en France, l’élaboration des théories sociologiques de la paysannerie a été concomitante de la naissance de la sociologie rurale. Les sociologues ont commencé à s’intéresser aux paysans à partir du moment où ces derniers ont été condamnés à disparaître. Ainsi, « c’est dans sa capacité à accompagner un point de vue modernisateur sur l’agriculture que la sociologie rurale trouve toute sa légitimité » (Alphandéry et Sencébé, 2009, p. 25).

Plus précisément, la sociologie rurale se met en place en France à partir des années 1950 (Bodiguel, 1986). La recherche, financée par l’État, reflète les questions du moment dans les termes où elles sont posées par les responsables nationaux. Concrètement, l’agriculture est une préoccupation majeure : il faut retrouver l’autosuffisance alimentaire et rendre l’agriculture compétitive sur le marché international tout en trouvant une solution à l’exode agricole et rural. C’est dans ce contexte que les sociologues vont se saisir des questions soulevées par la problématique du changement en agriculture. Il s’agit pour eux de réfléchir au processus de diffusion des innovations technologiques : résistances à l’innovation, effets directs et indirects de son introduction, c’est-à-dire de la modernisation, etc. En effet, l’introduction de l’innovation technologique accélère la transformation de la société

paysanne. « L'une des pièces maîtresses de la transformation de l'agriculture est le Plan, grand consommateur d'études sociologiques. » (Alphandéry et Sencébé, 2009, p. 25) Des recherches en sociologie rurale sont donc nécessaires pour décrire les sociétés paysannes afin de répondre au malaise suscité par le développement d'une économie orientée par la logique d'extension du secteur industriel. Ce malaise est entre autres lié à la transformation rapide du paysan en chef d'entreprise qui est censé adopter de nouvelles techniques de production et de gestion.

Pour répondre aux questionnements liés à la modernisation de l'agriculture, il fallait évidemment savoir ce qu'était ce paysan dont on annonçait la disparition. Il fallait le décrire et l'analyser, en faire la théorie avant qu'il ne disparaisse : « Par une étrange ruse de la vie intellectuelle, différents mouvements de recherche et de réflexion, venus d'horizons idéologiques et scientifiques très différents, on peut même dire contradictoires, ont conflué, à Paris au cours d'une dizaine d'années, pour concourir à une théorie de la paysannerie : marxistes ou non, Américains ou Européens, de l'Est comme de l'Ouest, ethnologues, historiens, économistes, sociologues, démographes se prirent d'un intérêt inattendu pour cette [civilisation] en voie de disparition en Europe occidentale. » (Mendras, 2000, p. 540) C'est dans ce contexte que la sociologie rurale s'est construite, pour réfléchir à la transformation des sociétés paysannes en sociétés industrielles : « Alors que chaque société paysanne pouvait se vivre comme particulière, la ruralité a créé une image unitaire de toutes celles-ci à partir de la manière dont toutes ces communautés étaient marquées par des processus identiques de dégradation ou de transformation. Les sociétés paysannes ont ainsi été unifiées dans leur différence commune avec le monde moderne. » (Mormont et Mougnot, 2002, p. 188) Avant de présenter le modèle théorique de la paysannerie, construit progressivement en France au sein du GSR et dont Henri Mendras a été l'un des membres actifs, intéressons-nous aux perspectives marxistes qui ont en partie alimenté les théories contemporaines de la paysannerie.

►► Marx et l'héritage marxiste

Comme nous l'avons expliqué, les travaux du XIX^e siècle se sont désintéressés de l'agriculture indépendamment du processus d'urbanisation et d'industrialisation. C'est pourquoi le discours dominant était associé à une conception binaire entre le rural et l'urbain. Cette conception était en particulier marquée par la croyance dans le progrès inéluctable du développement des forces productives. Cette conception a été d'abord développée par Karl Marx, pour lequel l'histoire de l'agriculture se confond avec l'expropriation de la population rurale qui doit être mécaniquement intégrée au mode de production capitaliste, la paysannerie parcellaire ne constituant pas une classe pour elle-même (voir encadré 2.1). Ainsi, pour Marx, la production capitaliste qui oppose le capital au travail doit s'étendre, au-delà de l'Angleterre, à tous les pays capitalistes. Le schéma proposé par Marx, on le sait aujourd'hui, n'est pas advenu. Par ailleurs, dans la même perspective, les théoriciens marxistes orthodoxes ne se sont pas intéressés aux réalités rurales de leur époque. Ils ont repris à leur compte le modèle de l'agriculture anglaise proposé par Marx en considérant ainsi que le capitalisme devait se développer dans les campagnes en suivant les mêmes voies qu'en Angleterre.

Encadré 2.1. La paysannerie parcellaire.

Pour Marx, la paysannerie parcellaire étudiée dans *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte* forme une communauté objective et donc une classe en soi mais ne constitue pas une classe pour soi, une classe consciente d'elle-même, comme il l'écrit dans le passage suivant : « Les paysans parcellaires constituent une masse énorme dont les membres vivent tous dans la même situation, mais sans être unis les uns aux autres, par des rapports variés. [...] Chacune des familles paysannes se suffit presque complètement à elle-même, produit directement elle-même la plus grande partie de ce qu'elle consomme et se procure ainsi ses moyens de subsistance bien plus par un échange avec la nature que par un échange avec la société. La parcelle, le paysan et sa famille ; à côté, une autre parcelle, un autre paysan et une autre famille. [...] Ainsi, la grande masse de la nation française est constituée par une simple addition de grandeurs de même nom, à peu près de la même façon qu'un sac rempli de pommes de terre forme un sac de pommes de terre. Dans la mesure où des millions de familles paysannes vivent dans des conditions économiques qui les séparent les unes des autres et opposent leur genre de vie, leurs intérêts et leur culture à ceux des autres classes de la société, elles constituent une classe. Mais elles ne constituent pas une classe dans la mesure où il n'existe entre les paysans parcellaires qu'un lien local et où la similitude de leurs intérêts ne crée entre eux aucune communauté, aucune liaison nationale ni aucune organisation politique. » (Marx, 1967, p. 257)

Ainsi, tout en s'opposant à la logique libérale en ce qu'elle dénonce l'enrichissement du capitaliste au détriment du prolétariat, la théorie marxiste considère le développement du mode de production capitaliste comme le seul mode de production capable de produire les conditions de libération de l'humanité, c'est-à-dire du prolétariat. Le système capitaliste va ainsi accélérer le développement des forces productives. Or, si le régime capitaliste est capable de produire de plus en plus, la misère reste le lot de la majeure partie de la population car les ouvriers ne sont rémunérés que pour reproduire leur force de travail : c'est ainsi que se crée la plus-value qui est captée par le capitaliste. Par suite, de cet écart entre l'accroissement des richesses d'une minorité et la misère croissante de la majorité devra résulter une crise révolutionnaire. Le prolétariat aliéné se constituera en classe sociale qui renversera la bourgeoisie capitaliste, mettant fin à l'existence des classes et au caractère antagoniste de la société capitaliste avec l'avènement de la société socialiste puis de la société communiste.

Dans le prolongement de la théorie marxiste, on trouve d'autres analyses et en particulier celle de Karl Kautsky qui est particulièrement originale. En effet, si ce dernier considère que la petite exploitation agricole constitue un phénomène économique du passé, il observe paradoxalement que « la petite exploitation dans l'agriculture ne suit nullement un processus de rapide disparition, que les grandes exploitations agricoles ne gagnent que lentement du terrain, par endroits même en perdent » (Kautsky, 1979, p. 3-4). Si la petite exploitation résiste à la grande, ce n'est pas parce qu'elle est plus productive mais parce qu'elle est moins « exigeante ». C'est ainsi que Kautsky constate empiriquement les apories de l'exploitation capitaliste : si la petite exploitation ne disparaît pas rapidement, c'est parce que les exploitations capitalistes et celles de la petite production marchande se supposent mutuellement dans un rapport de domination des

premières sur les secondes, la petite production marchande constituant un réservoir de main-d'œuvre pour le mode de production capitaliste. Néanmoins, Kautsky conclut que le développement de l'agriculture, dans le contexte de l'extension du marché, fera prévaloir les avantages de la grande entreprise agricole sur la petite¹. L'analyse originale de Kautsky sera reprise par certains économistes et sociologues ruraux contemporains et en particulier en France par Claude Servolin (voir encadré 2.2).

Encadré 2.2. « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste ».

Dans son texte « L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste », Claude Servolin (Servolin, 1972) effectue une analyse critique de tous les aspects du devenir de l'agriculture dans la société capitaliste, en présentant les solutions envisagées par les auteurs marxistes dont celles de Kautsky, par les ruralistes « traditionnels » comme Roland Maspétiol (Maspétiol, 1946) et enfin par les modernistes. Il s'interroge plus particulièrement sur les raisons qui expliquent la persistance de la petite exploitation de polyculture-élevage, la petite production marchande (PPM) dans le contexte du développement du capitalisme. À l'opposé de Marx et de Kautsky, il réfute la supériorité de la grande exploitation capitaliste, le mode de production capitaliste (MPC) sur l'exploitation parcellaire. Il justifie ainsi la coexistence des deux types d'exploitations par le fait qu'elles se supposent mutuellement : « Comme l'indiquait Kautsky, [la coexistence des deux types d'exploitation] repose bien sur le fait que les deux "se supposent" mutuellement. Mais, ce n'est pas, comme il le pensait, parce que la grande exploite le travail de la petite. C'est en fait parce qu'elles sont deux éléments complémentaires de la division sociale du travail. » (Servolin, 1972, p. 50) Son analyse met donc en évidence l'irruption croissante du capitalisme dans la PPM, sans pour autant qu'il y ait disparition totale de cette dernière parce qu'il existerait un certain nombre d'obstacles à cette disparition : la propriété privée de la terre qui stérilise sa concentration, la spécificité du travail agricole qui ne permet pas une division complète du travail ou encore la faiblesse des taux de profit du capital engagé dans ce type de production. Cela implique donc que les intérêts de la PPM et du MPC ne sont pas antagonistes. Au contraire, il y a supposition mutuelle non pas dans la perspective de Kautsky mais du fait d'une spécialisation dichotomique de la production, les grandes exploitations s'orientant vers la culture et les exploitations parcellaires vers l'élevage. Ainsi, si la structure formelle de la PPM se conserve, c'est au prix d'une intégration accentuée dans le mode de production capitaliste. Finalement, pour Claude Servolin, les exploitants de la petite production marchande qui, au sein de ce mouvement général d'intensification, essaient de conserver leur autonomie, connaîtront une aliénation croissante : « C'est leur effort pour conserver la maîtrise de leurs conditions de travail qui les conduit à travailler pour la mise en valeur d'un capital productif qui ne leur appartient pas, c'est leur désir même de recevoir la valeur du produit de leur travail dans l'échange qui tend à les réduire à la simple vente de leur force de travail. » (Servolin, 1972, p. 73) C'est en ce sens que, pour Claude Servolin, la petite production marchande n'est pas une forme de production archaïque ; elle est donc adéquate au développement de la raison qui s'incarne dans le progrès technique et économique, c'est-à-dire dans le capitalisme.

1. Pour d'autres développements sur les analyses marxistes de l'agriculture, voir Perreault et Deléage, 2006, p. 431-446.

» Les réflexions contemporaines sur l'agriculture

Les analyses marxistes de l'agriculture ne permettent pas d'expliquer la persistance, en France, de formes de production paysanne (voir chapitre six). Comment penser concrètement et théoriquement cette réalité ? C'est ce que feront quelques chercheurs, souvent marginalisés par l'institution universitaire, à partir des années 1980. Avant de faire état de leurs réflexions, rappelons l'évolution de la sociologie rurale des années 1930 aux années 1980.

Les thèses fondées sur la spécificité de la production agricole par rapport à la production capitaliste ont dominé la première moitié du xx^e siècle. Ces thèses mettent l'accent sur l'industrialisation de l'agriculture, mais en général pour en montrer les limites. Autrement dit, il s'agit de mettre en relief la spécificité de la production agricole par rapport à celle de l'industrie. Cette spécificité est revendiquée par les ruralistes traditionalistes comme Roland Maspétiol (Maspétiol, 1946) qui se réfère au maintien de l'ordre éternel des champs au nom d'un ordre social stable. Cette thèse de la spécificité de la production agricole a également été développée dans les années 1960, mais dans une perspective théorique différente, par le sociologue Henri Mendras à partir du concept de « société paysanne ». Ce dernier a ainsi élaboré un modèle théorique de la paysannerie, conçu comme un agencement économique et social particulier. Ce modèle est issu de différents apports théoriques (voir précédemment) rassemblés par Henri Mendras et le GSR, collectif qui a constitué le noyau central du GRS qui s'est installé à l'université de Nanterre en 1968². Cette recherche s'est orientée autour de deux questions :

- la question de l'innovation technologique comme élément étranger introduit dans l'agriculture et dont on observe la diffusion et les effets ainsi que comme support d'une politique nationale dont il va falloir analyser l'impact ;
- la problématique générale du changement en milieu rural. En effet, il paraît nécessaire de traiter le problème de l'innovation technologique comme une composante de la question plus générale du changement économique et social de la société paysanne. Cette recherche autour de la problématique du changement nécessite de savoir si, au-delà des particularismes locaux du rural, il existe des constantes qui permettent de caractériser des types de sociétés réagissant de manière différente au changement.

C'est ce qu'a réalisé Henri Mendras en construisant un modèle idéal-typique de société paysanne. Mendras élabore ainsi une typologie des sociétés humaines en distinguant trois grands types de sociétés : la société dite « sauvage » ou primitive, la société paysanne et la société industrielle. Pour ce faire, Mendras va entre autres appuyer sa théorisation sur les travaux d'un ethnologue de Chicago, Robert Redfield : « Le premier à découvrir les paysans fut un charmant ethnologue de Chicago, Robert Redfield, qui avait fort étonné ses collègues américains en leur expliquant qu'il avait trouvé au Mexique des paysans qui n'étaient en rien assimilables aux "primitifs", dont ils faisaient leur pâture. Il fallait bien voir, disait-il, que les paysans mexicains, héritiers des paysans précolombiens "civilisés" par les pratiques paysannes espagnoles, n'étaient en rien comparables aux Hopis ou aux

2. On peut souligner le rôle particulièrement important du sociologue Marcel Jollivet dans ce collectif et dans cette invention de la sociologie rurale.

Cheyennes. » (Mendras, 2000, p. 540) Ainsi, dans son ouvrage *Peasant Society and Culture* (Redfield, 1956), il décrit ce qui, selon lui, caractérise une société paysanne. Henri Mendras reprend, en construisant une science comparative des paysanneries, la théorisation de Redfield. Selon Henri Mendras, il existe donc trois types de sociétés : les sociétés dites « sauvages », les sociétés paysannes et les sociétés industrielles (Mendras, 1976). En s'appuyant sur les travaux des historiens et notamment sur ceux du médiéviste Georges Duby, Henri Mendras explique que la naissance des sociétés paysannes en Europe occidentale comme système d'organisation sociale est concomitante de celle de la féodalité, c'est-à-dire de celle de la naissance d'un rapport social entre le seigneur et le paysan (le serf qui lui est attaché par l'intermédiaire de la terre). Seigneur qui sera remplacé par la suite par la bourgeoisie (droit de propriété). Avec la féodalité il apparaît donc un rapport social entre la société paysanne et la société englobante. Lorsque le paysan se transforme en agriculteur, la société industrielle absorbe la société paysanne qui disparaît du fait de l'incompatibilité de coexistence des deux sociétés.

Quelles sont plus explicitement les caractéristiques des sociétés paysannes, de l'an mil à l'an 2000 ? Henri Mendras présente dans *Sociétés paysannes* les cinq caractéristiques fondamentales de ces sociétés :

- « 1. L'autonomie relative des collectivités paysannes à l'égard d'une société englobante, qui les domine mais tolère leurs originalités.
- 2. L'importance structurelle du groupe domestique dans l'organisation de la vie économique et de la vie sociale de la collectivité.
- 3. Un système économique d'autarcie relative, qui ne distingue pas consommation et production, et qui entretient des relations avec l'économie englobante.
- 4. Une collectivité locale caractérisée par des rapports internes d'interconnaissance et de faibles rapports avec les collectivités environnantes.
- 5. La fonction décisive des rôles de médiation des notables entre collectivités paysannes et société englobante. » (Mendras, 1976, p. 12)

Henri Mendras présente également ces caractéristiques dans le tableau 2.1. suivant :

Tableau 2.1. Le sauvage, le paysan et l'agriculteur.

Caractères	Sauvage	Paysan	Agriculteur
Autonomie de la collectivité locale	Complète	Relative	Nulle
Autosubsistance	Complète	Doublée de productions pour le prélèvement	Nulle
Spécialisation des tâches	Nulle	Faible	Forte
Attribution des tâches en fonction de	Lignage, âge et sexe	Groupe domestique	Technologie et marché
Interconnaissance	Oui	Oui	Non
Rejet du hors groupe	Oui	Ambivalent	Non
Médiation avec l'extérieur	Non	Oui	Non

Source : Mendras, 1976, p. 12.

Comment peut-on analyser ces différentes caractéristiques en comparant en particulier les figures du paysan et de l'agriculteur ?

Première caractéristique des sociétés paysannes, leur autonomie³ relative. Pour analyser cette première caractéristique, il semble pertinent d'effectuer un détour par la théorisation du sociologue Alain Caillé relativement aux concepts de socialité primaire et de socialité secondaire (Caillé, 1986). Selon Alain Caillé, les êtres sociaux se constituent toujours selon un double mouvement de particularisation (socialité primaire) et d'universalisation (socialité secondaire). Le pôle de la socialité primaire se caractérise par les relations de « face à face », concrètes, intersubjectives, affectives (dans le cadre de la parenté ou du voisinage). Le pôle de la socialité secondaire se caractérise quant à lui par les relations commandées par l'impersonnalité, les relations institutionnelles, abstraites, bref qui se nouent dans l'école, le marché et avec l'État. Chaque type de société est structuré sur l'articulation dialectique des deux pôles même si, le plus souvent, l'un des deux pôles est prédominant. Ainsi, les sociétés paysannes sont massivement structurées sur le registre de la socialité primaire et d'une socialité secondaire particulariste. Or, d'après Mendras, les sociétés paysannes jouissent d'une autonomie relative, ce qui signifie qu'elles sont soumises, selon les termes d'Alain Caillé, à une domination extensive venant de la société englobante. Cette domination extensive permet aux sociétés paysannes de conserver une part d'autonomie grâce au maintien de la socialité primaire et de la socialité secondaire particulariste, c'est-à-dire des coutumes, des patois locaux, etc. Au contraire, l'agriculteur a perdu toute autonomie dans une société au sein de laquelle dominent les relations de socialité secondaire qui exercent leur emprise directement sur les individus (la domination devient alors intensive).

Deuxième caractéristique des sociétés paysannes : le rôle structurant du groupe domestique (Mendras, 1976, voir en particulier le chapitre trois, p. 57-72). Le groupe domestique est défini par Mendras comme un « groupe constitué par les gens qui vivent selon les expressions anciennes au même pot et au même feu, au même pain et au même vin » (Mendras, 1976, p. 57). Le groupe domestique comprend donc des individus, apparentés (famille) ou non, qui vivent ensemble, c'est-à-dire la famille élargie à ceux qui vivent au même pot et au même feu. Ainsi, la société paysanne organise l'essentiel de la vie économique dans les groupes domestiques. Chaque groupe domestique assure la production de biens alimentaires qu'il consomme ou qu'il échange contre d'autres biens avec d'autres groupes domestiques. De ce fait, les activités économiques situées en dehors du groupe domestique sont rares, contrairement aux sociétés industrielles dans lesquelles l'organisation de la production ne se fait pas au sein du groupe domestique. En effet, dans les sociétés industrielles, la séparation entre les activités économiques et les autres implique que le travail se situe à l'extérieur du groupe domestique (revenu du travail) selon des principes opposés à ceux qui fondent les rapports familiaux : l'identité est donc fixée par l'activité. Pour conclure, la caractéristique essentielle du groupe domestique paysan est sa stabilité (ou sa continuité) du fait de sa taille et de son fondement patrimonial : la terre est la condition de l'existence et de la continuité du groupe. Il en va de même pour l'eau dans les sociétés hydrauliques. Par ailleurs, la vie économique et

3. On peut définir l'autonomie comme une pratique politique qui vise pour un individu ou un groupe d'individus à définir ses propres lois à l'intérieur de règles collectives.

sociale est réglée selon la hiérarchie du groupe domestique et non pas en fonction des compétences de chacun ; il existe par conséquent une faible spécialisation.

Troisième caractéristique des sociétés paysannes : un système économique d'autarcie relative (Mendras, 1976, voir en particulier le chapitre deux, p. 39-56). Cette caractéristique découle directement de la précédente. En effet, à partir du moment où toute décision concernant la production concerne aussi la famille, la cellule de production n'est pas distincte de la cellule de consommation. L'autarcie relative distingue la société paysanne de la société sauvage qui vit en autosubsistance complète, c'est-à-dire en autarcie. L'autarcie (du grec *autarkeia* : se suffire à soi-même) peut être définie comme une pratique économique qui vise pour un individu ou un groupe d'individus à assurer ou préserver les conditions de son indépendance et de sa liberté pour tout ce qui relève de sa production et de sa reproduction. L'autarcie relative distingue également la société paysanne de la société industrielle qui vit sans autosubsistance (autosubsistance nulle) et qui, par conséquent, connaît une très forte segmentation et spécialisation des tâches en fonction de la technologie et du marché.

Quatrième caractéristique des sociétés paysannes : le rôle de la collectivité locale d'interconnaissance (Mendras, 1976, voir en particulier le chapitre quatre, p. 73-90). Les sociétés paysannes sont organisées en collectivités que l'on peut définir comme un ensemble d'individus habitant sur un même lieu, ayant un mode d'organisation commun mais ne partageant pas forcément les mêmes valeurs. La collectivité se distingue de la communauté au sein de laquelle les individus se fondent en totalité, c'est-à-dire partagent tout, même le système de valeurs. En ce sens, les rapports sociaux ne sont pas exclusivement régis par des traits communautaires. Néanmoins, quel que soit le type d'organisation, c'est l'interconnaissance, c'est-à-dire pour l'essentiel la socialité primaire, qui organise les relations sociales. Ce type de relations sociales peut se résumer par l'affirmation « Ici tout le monde se connaît » (Mendras, 1976, p. 75) :

- « ici » correspond au cadre de vie et au cadre de travail qui se confondent et relie vie domestique et vie collective ;
- « tout le monde » correspond à tous les corésidents (famille, voisins, mais aussi dans une moindre mesure les notables, intercesseurs entre la société paysanne et la société globale) ;
- « se connaître » signifie connaître de manière totale et durable autrui, dans l'ensemble de ses positions sociales, dans les détails de sa personnalité. Bref, chacun est lié à autrui par une relation bilatérale de connaissance globale et est connu de la même façon.

L'ensemble de ces relations sociales constitue une collectivité d'interconnaissance au sein de laquelle les individus ont des rôles indifférenciés : on est à la fois mari, père, propriétaire, travailleur, etc. Par ailleurs, ce type de relations sociales induit l'existence d'un véritable « contrôle social » interne à la collectivité puisque l'activité des uns est sous le contrôle des autres et, par conséquent, induit une très grande codification des comportements. Pour supporter ce contrôle social, un certain respect d'autrui, de sa vie privée, est indispensable. Il permet la préservation d'une autonomie relative vis-à-vis des autres membres de la collectivité, et de l'extérieur également. Les sociétés paysannes fonctionnent donc comme les sociétés sauvages sur l'interconnaissance, mais différemment des sociétés industrielles, dans lesquelles cette dernière a tendance à disparaître au profit de l'augmentation de la socialité secondaire.

Cinquième et dernière caractéristique des sociétés paysannes : le rôle des notables comme intercesseurs entre la société paysanne et la société englobante (Mendras, 1976, voir en particulier le chapitre cinq, p. 91-111). Dans les relations nouées entre la société paysanne et la société englobante, on peut noter la fonction décisive des rôles de médiation des notables. Ils traduisent auprès des uns et des autres les exigences propres aux individus de chaque société. Les notables ont ainsi une double appartenance et sont doublement marginaux puisqu'ils se situent à la jointure des deux sociétés. Ils connaissent tout autant la vie urbaine que la vie paysanne à travers celle de chaque villageois. Leurs rôles principaux consistent donc à transformer le sens des choses en leur donnant des significations différentes dans chacune des deux sociétés. Au contraire, dans la société industrielle, la médiation avec l'extérieur n'existe plus car l'agriculteur appartient à la société globale et n'a donc plus besoin de médiation avec une société qui l'englobe.

Deux éléments de conclusion ressortent de ces cinq caractéristiques des sociétés paysannes :

- la stabilité. En effet, ces sociétés sont caractérisées par une certaine stabilité : il n'y a pas de révolutions paysannes mais uniquement des jacqueries. Cette stabilité se traduit par des formes de résistance au changement, à l'innovation, l'innovation étant la source d'une dégradation du fonctionnement de la société villageoise. Dit autrement, c'est pour préserver leur autonomie vis-à-vis de la société englobante et donc vis-à-vis du progrès, le progrès étant le plus souvent l'œuvre d'éléments étrangers à la société paysanne, que les paysans ont eu tendance à résister à l'introduction d'innovations, qu'elles soient techniques ou pas⁴ ;
- le caractère particulier de l'activité économique, activité qui ne relève pas de l'économie marchande et industrielle. En effet, l'activité économique est pour l'essentiel inscrite dans un système social dominé par des rapports d'interconnaissance. Par ailleurs, ce système repose sur une régulation de la production et de la consommation par le groupe domestique. Pour le dire autrement, les sociétés paysannes fonctionnent sur la base de ce que certains économistes nomment l'économie paysanne (voir encadré 2.3).

Si, pour conclure, on compare la rationalité du paysan au sein de la société paysanne avec celle de l'agriculteur au sein de la société industrielle, on constate que ces deux rationalités s'affrontent. En effet, l'idéal-type de la société industrielle se caractérise par les traits suivants⁵ : l'entreprise et la famille sont radicalement séparées, ce qui implique que les activités de production et de consommation sont totalement distinctes ; la division et l'organisation du travail dans l'entreprise sont commandées par la technologie et, par suite, toute innovation technologique a un effet sur l'organisation du travail et la structure de l'entreprise ; l'entreprise fonctionne sur une accumulation du capital grâce au calcul économique, c'est-à-dire à la comptabilité. Au contraire, l'idéal-type de la société paysanne se caractérise par les traits suivants (Mendras, 1989) : une confusion entre famille et entreprise, d'où l'absence de séparation entre la production et la consommation et un rôle central donné au groupe domestique au sein duquel se fait la répartition des tâches qui, par conséquent, n'est

4. Voir à ce propos Mendras, 1984, chapitre un (« Forces et mécanismes de changement »).

5. Voir la description détaillée de ces caractéristiques dans Mendras, 1989. Henri Mendras emprunte lui-même ces caractéristiques à Aron, 1962.

pas commandée par les exigences technologiques ; le capital, tel qu'il est défini dans la société industrielle, n'existe pas, ce qui implique l'absence du calcul économique rationnel, c'est-à-dire d'une comptabilité.

Encadré 2.3. Alexandre Tchayanov et l'économie paysanne.

L'un des économistes qui a élaboré les théories les plus achevées sur la question de l'économie paysanne est Alexandre Tchayanov. Ses travaux ont notamment été repris par Henri Mendras (Mendras, 1976, voir en particulier le chapitre deux, p. 39-56). Alexandre Tchayanov est un économiste russe (1888-1939) qui a fini dans les purges de Staline parce qu'il s'intéressait à la petite paysannerie familiale — qui représentait la majeure partie des exploitations agricoles en Russie au début du xx^e siècle — dont le projet était contradictoire avec celui de la collectivisation organisée par le régime soviétique après la révolution d'octobre 1917. Plus précisément, Alexandre Tchayanov a construit une théorie de l'exploitation familiale russe. Dans son ouvrage *L'organisation de l'économie paysanne* (Tchayanov, 1990), il soutient la thèse selon laquelle il y a une rationalité propre à l'exploitation agricole familiale. Par conséquent, pour Tchayanov, on ne peut pas dire que la supériorité supposée de l'agriculture industrielle est liée à sa plus grande rationalité par rapport à l'agriculture familiale. De ce fait, Tchayanov ne s'intéresse pas à l'articulation des deux types de rationalités mais à la nature de celle de l'économie paysanne. Pour cela, il s'appuie donc sur un postulat de base : « Les concepts économiques ordinaires ne sont pas applicables à l'analyse du comportement économique des exploitations paysannes qui utilisent exclusivement le travail familial. Les concepts et les doctrines classiques et néoclassiques communément admis actuellement, écrit-il, ont été élaborés pour expliquer le comportement des entrepreneurs capitalistes et le fonctionnement d'entreprises commerciales dans lesquelles la main-d'œuvre travaille pour un salaire. [...] Puisque l'exploitation familiale n'embauche pas de travailleurs, elle ne paie pas de salaires ; en conséquence, la catégorie économique "salaires" est en l'occurrence dépourvue de contenu, et la théorie économique du salaire est étrangère à l'activité familiale. » (Tchayanov, 1990, p. 12-13) Ainsi, selon ce postulat, les concepts de l'économie néoclassique (ou libérale) sont pertinents pour analyser l'économie capitaliste mais en aucun cas pour analyser l'économie paysanne.

De ces différentes caractéristiques, il ressort que « la société traditionnelle [ou paysanne] est une société relativement stable, alors que la société industrielle est animée par des changements permanents. [Ce qui veut dire que] la société industrielle est faite pour le changement et elle peut changer en permanence en restant elle-même ; alors que la société traditionnelle [ou paysanne] pouvait changer relativement lentement mais, en changeant lentement, elle changeait profondément » (Mendras, 1989, p. 130). Autrement dit, dans la société paysanne, toute nouveauté doit être intégrée par la société avant d'être acceptée, alors que dans la société industrielle, la nouveauté est acceptée en tant que telle. De ce passage d'une société caractérisée par la stabilité à une société caractérisée par le changement, il s'ensuit que, dans la société industrielle, les rôles sont plus nombreux, plus fonctionnels que dans la société paysanne au sein de laquelle ils sont plus complexes et plus

polyvalents du fait d'une faible spécialisation. Par ailleurs, si les rapports sociaux habituels (ou quotidiens) sont plus fonctionnels, ils sont plus distants et moins personnels (Mendras, 1989, p. 131).

Malgré l'audace théorique du modèle construit par Henri Mendras, ce dernier a soutenu que dès que les caractéristiques dont jouissaient les sociétés paysannes deviendraient incompatibles avec les exigences de la société industrielle, ces dernières seraient conduites à disparaître (Mendras, 1984). De ce fait, les travaux de Mendras ont d'une certaine manière rejoint les thèses de ceux qui soutenaient que le maintien de structures considérées comme « archaïques » entraînait de plus en plus en contradiction avec le développement de l'industrie. Ainsi, pour certains auteurs, dans un contexte sociopolitique favorable à l'intensification de l'agriculture, la modernisation de l'agriculture semble devoir s'imposer. L'évolution de l'agriculture est donc, dans cette perspective, directement liée à celle du développement du reste de l'économie. Ceci explique que l'on s'éloigne progressivement, du point de vue de la réflexion théorique, de la thèse de la spécificité de l'activité de production agricole. C'est ainsi que la plupart des chercheurs de l'époque et notamment ceux de l'Inra ou proches de l'institution agronomique, comme Denis R. Bergmann (1979) et Joseph Klatzmann (1978), soulignent la nécessité impérative d'industrialiser l'agriculture. Finalement, ces thèses progressistes soutiennent l'idée selon laquelle il existerait un cours de l'histoire qui nous conduirait inéluctablement vers une société sans paysans. C'est en ce sens qu'elles rejoignent la thèse de la fin des paysans énoncée par Henri Mendras. La prophétie de Mendras, les thèses modernistes ainsi que le développement des problèmes environnementaux liés au productivisme (voir chapitre quatre) ont ainsi accompagné, depuis la fin des années 1970, l'abandon progressif et quasi généralisé de l'analyse des paysans comme catégorie sociopolitique (voir encadré 2.4).

Comme nous venons de le montrer, toute l'histoire de la sociologie rurale a été marquée, dans une vision binaire, par ce tiraillement permanent entre tradition et modernité, conservatisme et progressisme. À cette représentation dichotomique diachronique succède aujourd'hui le même type d'analyse dans un cadre synchronique cette fois. Considérant que la modernité industrielle est définitivement advenue sur l'ensemble de la planète, certains auteurs reprennent ainsi cette opposition entre le paysan et l'agriculteur : « Loin d'être définitives, ces trois formes d'organisation du métier agricole qu'incarnent "la subsistance", "la ferme" et "la firme" s'inscrivent dans le prolongement de la trilogie proposée par Redfield et Mendras, et qui repose sur "le sauvage", "le paysan" et "l'agriculteur". À ceci près que ce nouveau triptyque, contrairement au précédent, ne présente aucune continuité de l'un à l'autre type, offrant davantage une lecture synchronique de réalités profondément dissociées et dispersées à la surface du globe. » (Hervieu et Purseigle, 2009, p. 195) Cette dichotomie, qu'elle soit diachronique ou synchronique — il y a toujours les exclus de la modernité et ceux qui seraient à la pointe de cette même modernité —, a introduit un biais, en particulier dans l'analyse des formes de résistance paysanne à la modernisation de l'agriculture, comme l'ont montré certains auteurs pour lesquels il est en effet nécessaire d'effectuer un travail de dépassement des distinctions classiques établies entre tradition et modernité (voir chapitre six et Alphandéry *et al.*, 1989 ; Pernet, 1982 ; Muller et Le Monnier, 1984 ; Dupont, 1994 ; Deléage, 2004).

Encadré 2.4. La sociologie, du rural à l'environnement.

Depuis la fin des années 1970, c'est-à-dire depuis la montée des problèmes environnementaux en France, la sociologie rurale s'est globalement réorientée vers les questions environnementales, rendant ainsi marginale l'analyse des paysans et du rural comme catégorie sociopolitique. Dans cette perspective, il s'agit de comprendre les conséquences de l'activité agricole sur les ressources naturelles qu'elle exploite et sur les milieux naturels sur lesquels elle s'exerce. Il s'agit plus fondamentalement de s'interroger sur les rapports entre les milieux et les sociétés, c'est-à-dire sur le monde rural saisi à partir de la question environnementale (Jollivet, 1997). C'est dans cette perspective que tout un champ de recherche interdisciplinaire s'est développé au CNRS et à l'Inra. Les axes fondamentaux de ces recherches ont été pour partie consignés dans un ouvrage dirigé par le sociologue Marcel Jollivet (1992), qui a été la « cheville ouvrière » de ces réflexions sur les rapports entre le rural et l'environnement et par suite de la réflexion relative à l'interdisciplinarité*. Cette réflexion sur les liens entre agriculture et environnement a été également menée dans les années 1990 par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) qui animait des groupes de travail sur les espaces ruraux autour de la question environnementale et plus globalement autour de celle des recompositions territoriales liées au phénomène de mobilité spatiale. Néanmoins, depuis le début des années 2000, un retour de l'analyse des paysans comme catégorie sociopolitique voit le jour en France avec des travaux qui portent sur les mouvements agricoles qui réinventent le métier de paysan en intégrant la question environnementale (Deléage, 2004), sur la nouvelle gauche paysanne (Martin, 2005 ; Bruneau, 2006) ou encore sur les alternatives rurales et les luttes paysannes (Mésini, 2004). Dans une perspective plus internationale, les travaux en sociologie rurale portant plus spécifiquement sur les questions agricoles ont également connu ce tournant environnemental, comme le montre l'ouvrage de référence *The Sociology of Agriculture* (Buttel *et al.*, 1990).

* Voir en particulier la revue *Natures sciences sociétés. Recherches et débats interdisciplinaires*, publiée par l'association NSS-Dialogues créée entre autres par le sociologue Marcel Jollivet en 1993.

►► Conclusion

Comme nous avons pu le montrer tout au long de ce chapitre, les théories de la paysannerie construites en particulier après la Seconde Guerre mondiale ont dans leur grande majorité, et bien que reposant souvent sur des soubassements théoriques fort différents, accompagné l'élimination silencieuse des paysans. Si les lois d'orientation agricole des années 1960 ont eu un rôle majeur dans l'effacement des paysans, le processus de sélection et d'élimination des agriculteurs a également largement été mis en œuvre avec la mise en place d'une politique agricole à l'échelle européenne, politique qui a rapidement fait de la France un pays agricole « puissant » au sein de l'Union européenne et à l'échelle internationale.

Chapitre 3

Moderniser l'agriculture ?

La modernisation de l'agriculture présentée dans le premier chapitre n'a pu s'accomplir pleinement sans l'intégration de cette dernière dans une politique agricole européenne, elle-même dépendante des négociations internationales en matière agricole. Après avoir décrit les éléments structurants de cette politique agricole européenne et en particulier de son versant français, ce troisième chapitre explore les effets de cette dernière sur l'agriculture, avec notamment l'émergence d'un modèle agricole et agroalimentaire qui tend à uniformiser les goûts et les comportements alimentaires. Cette uniformisation réactive, comme le montre la dernière section du chapitre, des formes de relocalisation de la production qui posent la question fondamentale des liens entre agriculture et culture (Pretty, 2002).

» La France, l'Europe et la PAC

Les éléments structurants de la PAC

La modernisation de l'agriculture *via* les lois d'orientation agricole des années 1960-1962 a été mise en place conjointement à la construction européenne et à la mise en œuvre de la PAC. Les objectifs et les grands principes de cette PAC ont été avancés lors du Traité de Rome (1957) et de la Conférence de Stresa (1958). Cette dernière réunissait les signataires du Traité de Rome et les représentants des organisations professionnelles agricoles pour faire l'inventaire des problèmes posés par l'inclusion de l'agriculture dans le Marché commun et pour définir un certain nombre d'orientations. Il s'agissait pratiquement de mettre en œuvre une politique d'intervention solidaire au niveau communautaire, en matière de gestion des marchés et de transformation des structures, afin d'accroître la productivité de l'agriculture et de permettre le plein emploi dans le secteur agricole. Il s'agissait également de protéger les marchés communautaires par rapport aux marchés mondiaux afin de garantir la sécurité d'approvisionnement de l'Europe tout en maintenant des prix corrects à la consommation (Kroll, 1987 ; Daucé, 2003 ; Bureau, 2007). La PAC originelle constitue ainsi un élément fondateur de la construction européenne (Zobbe, 2001), ce qui explique en partie la part du budget européen qui lui est attribuée (jusqu'à 80 % dans les années 1970).

Au départ, la PAC est plutôt de facture protectionniste en reposant pour l'essentiel sur un soutien des prix. À partir des années 1970, ce soutien des prix est accompagné d'une politique de modernisation des structures afin de promouvoir des exploitations agricoles « capables » de s'adapter aux exigences du marché dans le même esprit que les lois d'orientation mises en place en France dans les années 1960. Il s'agit donc de moderniser les exploitations agricoles « moyennes » et d'éliminer les structures considérées comme archaïques. Tel est le projet du commissaire européen Sicco Mansholt, qui propose en 1968 un plan de modernisation des structures pour l'agriculture européenne, comme le fait également Georges Vedel pour la France en 1969. On peut ainsi distinguer deux grands volets dans la PAC au moment de sa mise en œuvre :

- le premier volet est relatif à la gestion du marché par produit. Pour assurer cette gestion, des organisations communes de marché (OCM) sont créées pour unifier le marché des produits concernés, et ce avec l'instauration de la garantie de prix pour les producteurs, de la protection vis-à-vis des importations et enfin de l'aide aux exportations. L'OCM « modèle » est celle mise en œuvre pour les céréales ;
- le second volet concerne les mesures dites structurelles qui ont été élaborées dans l'esprit de ce que préconisait le plan Mansholt. Les premières directives datent de 1972 et se situent dans la logique de modernisation des structures de production avec des aides à l'investissement, une aide à la cessation d'activité, etc. (Daucé, 2003).

L'essentiel des objectifs techniques et économiques du Traité de Rome est rempli par la PAC entre 1960 et 1990, à savoir : accroissement de la productivité, approvisionnement global des consommateurs à des prix raisonnables, passage d'une économie agraire à une économie industrielle et de services (Bureau, 2007). Néanmoins, cette réussite est à nuancer par l'apparition d'un certain nombre d'impasses à partir des années 1970 : excédents, dérives budgétaires et, sur le plan social et environnemental : endettement de nombreux agriculteurs, vie sociale exsangue dans certaines régions, apparition des pollutions liées à la surutilisation des intrants, etc. C'est dans ces conditions que la PAC a été progressivement réformée (Bureau, 2007). La première réforme importante date de 1984 avec la mise en place des quotas laitiers qui permet de réduire les dépenses du secteur laitier (de 40 % en 1984 à 6 % en 2006). La deuxième réforme est celle de 1992 qui remplace pour partie le soutien des prix par le versement d'aides directes, versement conditionné au-delà d'une certaine taille d'exploitation à l'obligation de mettre des surfaces en jachère. L'objectif de cette réforme était de briser le lien entre le niveau d'aide et les quantités produites à l'hectare afin de limiter les excédents, ce qui fut globalement une réussite. Cette réforme introduit également des aides environnementales, les mesures agri-environnementales (MAE), dont les effets furent néanmoins très limités (voir chapitre cinq). Malgré tout, « la course à l'agrandissement s'est accélérée [...], des milliers d'exploitations disparaissent, et les aides se concentrent sur les plus aisés : on estime que 85 % des aides européennes iraient désormais à 20 % des agriculteurs. Effet lié à la taille des exploitations mais aussi à la fertilité des terres, puisque celles qui ont les meilleurs rendements reçoivent le plus de subventions à l'hectare » (Pochon, 1998, p. 98-99). La réforme suivante a eu lieu en 1999 (Agenda 2000). Elle a poursuivi la baisse des prix garantis (– 20 % pour la viande bovine, – 15 % pour les céréales) qui ne fut, cette fois, que partiellement compensée par des soutiens directs. Elle a par ailleurs réorienté partiellement les budgets en légitimant le « second pilier » de la PAC destiné à financer les fonctions

non agricoles et non alimentaires de l'agriculture. La dernière réforme, celle de 2003 (accord de Luxembourg), qui n'a été appliquée qu'entre 2005 et 2007 suivant les pays, introduit le découplage des aides des quantités produites et le versement d'un droit à paiement unique (DPU) conditionné au respect de bonnes pratiques environnementales. Par ailleurs, pour la première fois dans l'histoire de la PAC, les États membres ont une plus grande autonomie dans l'application de cette réforme. On peut donc supposer que les options des différents pays auront des conséquences sur leur propre agriculture (Bureau, 2007).

La PAC et la politique agricole en France

Les choix de la France en matière de politique agricole sont le fruit d'une cogestion qui, depuis les années 1960, réunit les organisations agricoles majoritaires (CNJA et FNSEA) et l'État. Si les réformes successives ont modifié cette dernière, la politique agricole étant de plus en plus négociée à Bruxelles, pour les gouvernements de droite, les organisations agricoles majoritaires constituent toujours l'interlocuteur privilégié, et ce même depuis la loi d'orientation agricole de 1999 qui reconnaît officiellement le pluralisme syndical. Quant aux gouvernements de gauche, ils ont, en général, organisé cette cogestion dans le respect du pluralisme syndical (Colson, 2006). C'est ce qui explique que la France a souvent utilisé les « marges de liberté » proposées par Bruxelles pour faire des choix peu ambitieux en matière environnementale et pour maintenir une répartition inégalitaire des aides entre les producteurs. C'est ainsi par exemple qu'elle n'applique la conditionnalité environnementale qu'à partir de la réforme de 2003, alors que ce dispositif était déjà présent — mais non obligatoire — à l'issue de la réforme de 1999 ; ou encore qu'elle fait le choix, lors de la réforme de 2003, de la référence individuelle pour le calcul des droits à paiement unique. Cette décision signifie concrètement que le montant des aides perçu par chaque agriculteur est fixé en fonction de ce que l'exploitation avait reçu en moyenne au cours des années 2000, 2001 et 2002, ce qui fige un mode inégalitaire de répartition des aides.

Il faut ajouter maintenant qu'en matière de gestion de la politique agricole, si Bruxelles organise la gestion des marchés pour ce qui est de la réglementation, du fonctionnement du marché intérieur ou des décisions en matière d'intervention (achats et ventes sur le marché international), au niveau national, l'organisation des filières de production est assurée par les offices interprofessionnels, qui ont également pour mission de verser les aides attribuées aux agriculteurs et en particulier celles qui le sont dans le cadre de la PAC. Le premier office, l'Office national interprofessionnel des céréales (Onic), a été créé en France en 1936 par le Front populaire. Les autres offices ont été créés après 1981. Depuis 2009, ils sont tous regroupés dans une structure unique, France Agrimer. Pour ce qui est des politiques structurelles (développement rural par exemple), elles sont construites et mises en application par l'administration des différents pays, soit, pour la France, par le ministère de l'Agriculture et ses services ; mais elles doivent rester conformes aux règlements européens qui les produisent.

En matière de budget, la PAC est financée par le budget commun de l'Union européenne à hauteur d'un peu plus de 40 %. Si les calculs de retours nets de la PAC par pays constituent un exercice discutable et n'ont pas de valeur officielle, ils montrent

Tableau 3.1. Les concours publics à l'agriculture française en 2011 (en millions d'euros).

	Financements nationaux	Financements européens	Total
Agriculture et territoires ruraux	2 166,2	9 739,4	11 905,6
– marchés et revenus agricoles	1 188,2	8 745,2	9 933,3
– développement rural	789,1	952,3	1 741,5
– sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	188,9	41,9	230,8
Forêt	347,4	31,7	379,1
Enseignement et recherche	2 378,9	16,7	2 395,7
Services généraux	1 310,7	6,5	1 317,3
Total	6 203,3	9 794,3	15 997,6

Source : Concours publics à l'agriculture 2011 définitifs. Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt/secrétariat général/service des affaires financières, sociales et logistiques, 2012.

néanmoins que la France bénéficie largement de la PAC (Bureau, 2007). Au-delà de ce constat, les dépenses publiques consacrées à l'agriculture en France, c'est-à-dire les financements communautaire et national, s'élèvent en 2011 à un peu plus de 15,9 milliards d'euros hors protection sociale (voir tableau 3.1).

Le poste important des dépenses publiques relatives à l'agriculture est celui du financement de la régulation des marchés et du soutien des revenus (62 % du budget total). Ce poste relève pour l'essentiel du financement européen. Par ailleurs, les dépenses liées à la protection sociale agricole (20,5 milliards d'euros en 2011 pour les agriculteurs exploitants et salariés d'exploitation) sont à la charge exclusive de l'État français. Comme le montraient déjà Pierre Alphanéry, Pierre Bitoun et Yves Dupont à partir du même constat qu'aujourd'hui, en soulignant l'importance de la protection sociale des agriculteurs, la gestion sociale des risques du métier d'agriculteur est devenue progressivement la norme en se substituant à une prise en charge familiale de la vie paysanne (Alphanéry *et al.*, 1989). Quant aux dépenses liées au financement de la régulation des marchés et du soutien des revenus, elles participent de la poursuite de la modernisation de l'agriculture, la plus grosse part du budget lié à ces dépenses étant destinée à soutenir les revenus par le versement des DPU qui, en France, sont répartis sur la base des références historiques individuelles, donc sur une base qui fige le modèle intensif hérité des années 1960. Ainsi, la place des mesures agri-environnementales reste tout à fait marginale dans l'ensemble des concours publics : elles représentent 3,3 % du budget consacré à l'agriculture française hors protection sociale (voir chapitre cinq).

►► Agri-culture ou agro-industrie ?

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec le développement du secteur secondaire, l'agriculture a progressivement été intégrée, en amont et en aval, dans l'industrie pour former un complexe agro-industriel, avec en amont l'industrie des engrais, des produits phytosanitaires et de l'agroéquipement, et en aval l'industrie agroalimentaire.

La France est le plus grand utilisateur d'engrais minéraux en Europe, et ce, depuis près de vingt-cinq ans maintenant. Elle produit environ 44 % de ce qui est consommé sur son territoire. Néanmoins, elle importe l'essentiel des matières premières entrant dans la fabrication de ces engrais (gaz naturel, etc.) (GCL Développement durable, 2010). Elle est le troisième utilisateur de pesticides à l'échelle mondiale et le premier au niveau européen (voir chapitre quatre). La majeure partie des exploitations étant aujourd'hui moto-mécanisée, c'est l'augmentation de la puissance des machines qui permet de mesurer l'intégration de l'agriculture dans le complexe agro-industriel. Ainsi, alors que le nombre de tracteurs de moins de 80 chevaux ne cesse de diminuer depuis 1988, celui de plus de 80 chevaux augmente régulièrement depuis cette même époque : entre 1988 et 2005, le nombre de tracteurs de plus de 135 chevaux a été multiplié par six. La France occupe ainsi une place majeure au sein de l'Union européenne pour ce qui est du machinisme agricole, puisque avec moins de 10 % des exploitations agricoles européennes, elle se situe au cinquième rang des pays européens pour la mécanisation (Insee, 2007, p. 270).

En ce qui concerne l'industrie agroalimentaire, c'est-à-dire l'ensemble des activités industrielles qui transforment les matières premières issues de l'agriculture ou de la pêche en produits alimentaires destinés à l'alimentation animale ou humaine, l'agriculture est aujourd'hui très fortement insérée dans un système agroalimentaire puissant (voir tableau 3.2). En France, le premier secteur d'activités en chiffre d'affaires est représenté par l'industrie agroalimentaire (IAA).

Tableau 3.2. Les industries agroalimentaires en France en 2010.

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)
Viandes	2 462	115 342	30 656
Poissons	312	12 747	3 142
Fruits et légumes	1 082	26 182	7 582
Corps gras	209	3 038	3 372
Produits laitiers	1 250	55 984	25 495
Travail des grains	502	14 449	6 397
Boulangerie-pâtisserie et pâtes alimentaires	1 336	46 627	10 033
Autres produits alimentaires	3 351	78 892	25 890
Aliments pour animaux	438	18 444	10 887
Boissons	2 571	43 321	23 579
Ensemble des industries agroalimentaires	13 513	415 026	147 033

Source : Insee-Esane, 2010, retraitement Service de la statistique et de la prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (hors artisanat commercial).

De plus en plus d'entreprises agroalimentaires appartiennent à des grands groupes industriels multinationaux (Nestlé, Danone, Doux, etc.), et ce, en particulier dans l'industrie laitière. Selon les sources du ministère de l'Agriculture, on assiste ainsi à une accélération de la concentration des IAA. En outre, si le commerce extérieur des IAA est toujours très largement excédentaire (entre six et sept milliards d'euros par an depuis

1995), il s'est tassé depuis la fin des années 1990, et les importations sont supérieures aux exportations pour certains produits (viandes, fruits et légumes, etc.) qui, contrairement à d'autres produits comme le cacao ou le café, pourraient être élevés ou cultivés localement. Ce phénomène rend la France dépendante sur le plan international pour certains produits de consommation alimentaire courants. Par ailleurs, même si la diminution est moins brutale que dans l'agriculture, la part du secteur agroalimentaire dans le produit intérieur brut (PIB) diminue régulièrement depuis 1980. En ce qui concerne l'emploi, la part des IAA dans l'emploi total est passée de 2,6 % en 1980 à 2,3 % en 2011, avec un développement de l'Intérim. La Bretagne et les Pays de la Loire sont les deux régions qui emploient le plus de salariés dans ce secteur (+ de 26 % de l'emploi total en 2010). Enfin, la distribution alimentaire est de plus en plus concentrée par la grande distribution, 90 % des biens alimentaires les plus courants étant aujourd'hui achetés en grandes et moyennes surfaces (GMS). Néanmoins, cette tendance lourde masque une autre réalité, celle de la multiplication des circuits de commercialisation, puisque les consommateurs français mobilisent aujourd'hui près de quatre circuits de commercialisation différents (Moati *et al.*, 2005). L'essor de la consommation de masse qui s'est développée après la Seconde Guerre mondiale et qui entretenait le système fordiste serait même pour certains en voie d'épuisement, laissant place à un nouveau modèle de consommation reposant sur la différenciation, la personnalisation ou encore l'immatériel (Moati, 2001).

Ainsi aujourd'hui, l'agriculture française est globalement intégrée à une agro-industrie dans une économie mondialisée. Au cœur du processus contemporain de mondialisation de l'agriculture, on trouve les accords liés à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et en particulier ceux du Kennedy Round (cycle de négociations commerciales multinationales mené entre 1964 et 1967 dans le cadre du Gatt — Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce —, remplacé en 1994 par l'OMC). Dans le cadre de ces accords, les produits de substitution aux céréales (PSC) entrent dans la Communauté sans droits de douane, ouvrant ainsi une brèche dans la préférence communautaire. Cette brèche a été élargie en 1967 par l'entrée de la drêche de maïs (*corn gluten feed*) et du soja. Incorporés à l'alimentation des vaches laitières, des porcs et des volailles, ces produits ont conduit à l'explosion de la production laitière ainsi qu'à celle des élevages industriels porcins et de volailles. La France est devenue du même coup un déversoir privilégié des déchets industriels américains. Les réformes successives de la PAC n'ont pas modifié cet état de fait, créant une situation de dépendance en matière d'alimentation animale en France et en Europe et instituant un modèle agroalimentaire et par voie de conséquence une alimentation de plus en plus uniforme.

► Vers un modèle agricole et agroalimentaire unique ?

De l'uniformisation de l'agriculture et de l'alimentation...

La construction d'un modèle agricole de production a été mise en œuvre grâce à une conception du développement agricole qui valorise la diffusion descendante du progrès technique auprès des agriculteurs (voir chapitre quatre). Cette conception a permis de mettre au point un modèle agricole qui, lui-même, reposait sur un modèle social, celui de la « bonne manière d'être paysan » (Coulomb et Nallet,

1980). Sur le plan agronomique, ce modèle agricole devait être facilement applicable indépendamment des sols, du climat, etc. Ainsi, dans l'élevage bovin par exemple, les animaux sont nourris avec une ration composée de maïs et de tourteaux de soja, le « fameux » modèle maïs-soja qui s'est imposé en particulier dans l'élevage laitier en France. Plus globalement, ce modèle agricole devait reposer sur une uniformisation de la biodiversité animale et végétale. Uniformisation qui s'est accompagnée à partir des années 1980, dans certains secteurs de l'agriculture, de la mise en place de plans de sauvegarde de cette biodiversité domestique menacée. Ainsi par exemple, des mesures ont été prises pour sauvegarder certaines races bovines. D'après l'Institut de l'élevage, on distingue, en 2010, quinze races à très faibles effectifs (jusqu'à 1 000 vaches adultes environ par race). Néanmoins, ces dernières ne regroupent que 8 500 vaches adultes, ce qui ne représente que 0,05 % du cheptel bovin français !

Plus globalement, ce modèle agricole a participé et a accompagné la standardisation des produits agroalimentaires. Nous vivons ainsi depuis cinquante ans une période tout à fait particulière dans l'histoire de notre alimentation. Cette dernière, tout du moins en France et en Europe, a singulièrement changé depuis les années 1950 avec une évolution lourde : l'alimentation a tendance à devenir de plus en plus homogène et uniforme (Ariès, 1997). Ainsi, le système alimentaire français s'est industrialisé. Nous sommes passés d'un mode de consommation encadré localement à un mode de consommation délocalisé et anomique. Ce nouveau mode de consommation alimentaire a radicalement transformé ce qui relie la chaîne de production, qui va de la ferme à l'usine, à la consommation, le supermarché planétaire. Cette évolution de la consommation alimentaire s'est donc traduite par l'élargissement du fossé qui nous sépare de la nature, dont nous sommes et nous serons toujours néanmoins dépendants de par notre condition d'être et de mangeurs biologiques. Cette fracture est inséparable de l'apparition de multiples formes de déstructurations des habitudes alimentaires, c'est-à-dire d'une « gastro-anomie » du mangeur social : « On peut qualifier les tendances les plus modernes de l'alimentation de "gastro-anomiques", au sens où ces règles [celles des sociétés traditionnelles] y sont en voie d'assouplissement ou de désagrégation, s'appliquent avec moins de rigueur, tolèrent une latitude individuelle plus grande [...]. En fait, chez certains individus "atomisés" vivant dans la grande ville, l'encadrement traditionnel des conduites n'a plus vraiment cours. » (Fischler, 1990, p. 213-214)

Des problèmes nouveaux trouvent leur origine dans cette fracture : risques sanitaires réels comme l'obésité ou les maladies cardio-vasculaires ou imaginaires liés à une artificialisation poussée des écosystèmes et de l'ensemble de la chaîne de production alimentaire, problèmes environnementaux comme les pollutions diverses, l'uniformisation des paysages, la diminution de la biodiversité, etc. Par conséquent, si l'industrialisation permet le développement des normes de qualité sanitaire (Stanziani, 2005), elle participe également à une forme de biologisation du mangeur. Cette biologisation s'inscrit dans un processus plus global de mise en œuvre d'une utopie hygiéniste qui ne va pas sans poser elle-même des questions d'ordre sanitaire, environnemental, éthique, etc. : « L'utopie de Grande Santé veut la transparence du corps individuel et la propriété transparente, lumineuse, de la planète. Sans quoi la punition vient vite : le corps humain se venge, le corps planétaire aussi. On peut éviter la punition grâce à la technologie, qui nous fait parvenir à une surnature immortelle. » (Sfez, 2001, p. 118) Cette biologisation se construit également en porte-à-faux avec l'idée selon laquelle manger est un fait

social total qui implique la société et l'homme dans toutes leurs dimensions, biologique, symbolique, etc., c'est-à-dire qui relie les hommes aux autres et à une culture.

... À la redécouverte du terroir et à la relocalisation de la production

Dans le contexte d'uniformisation de l'agriculture et de l'alimentation, on voit se multiplier, depuis les années 1980, des démarches de requalification des aliments qui s'inscrivent plus globalement dans l'émergence et la revendication d'un nouveau régime alimentaire (Friedmann, 2006). Cette revendication procède d'une réinvention du terroir qui n'est pas sans paradoxes (voir encadré 3.1).

Encadré 3.1. Les paradoxes du « retour » du terroir.

Face à la standardisation de notre alimentation, on voit se (re)développer en France, depuis les années 1980, un certain retour du terroir. Dans l'agriculture, le terme de terroir désigne une aire géographique homogène par les ressources et les productions qu'elle peut apporter. Au-delà, il correspond à des savoir-faire particuliers liés à un espace délimité. La mise en place d'une législation sur l'origine géographique des produits date de 1905 avec l'instauration des zones géographiques pour les appellations d'origine viticole. C'est en 1935, avec la création de l'Institut national des appellations d'origine (Inao), que les appellations d'origine contrôlée (AOC) sont créées. Elles se développeront tout particulièrement à partir des années 1990 en s'étendant à des produits non destinés à l'alimentation humaine, comme le foin de Crau, labellisé par une AOC en 1999. D'autres appellations voient également le jour à la suite de la mise en œuvre d'un règlement européen en 1992 : appellations d'origine protégée (AOP), indications géographiques protégées (IGP). Si l'appel au terroir vise à réinstaurer une relation entre les produits alimentaires et des lieux inscrits dans l'espace et dans le temps (Bérard et Marchenay, 1995) en prenant en compte les savoirs locaux et la biodiversité (Bérard et Marchenay, 2006), il peut s'accompagner d'une idéalisation de la campagne, très apparente dans la présentation de certains écomusées, voire de sa marchandisation lorsque les produits du terroir entrent sous une forme revisitée par l'industrie agroalimentaire sur les linéaires des grandes surfaces. L'appel au terroir, c'est-à-dire à la tradition, aux folklores régionaux, etc., relève ainsi de démarches qui peuvent être totalement contradictoires et qui utilisent parfois l'appel au passé et aux racines tout en légitimant l'intensification de l'agriculture. C'est ainsi que le Salon international de l'agriculture qui se tient chaque année à Paris depuis 1964 fait souvent coexister le terroir, les traditions régionales, etc., avec tous les excès d'une agriculture hautement technicisée. C'est le cas également d'initiatives comme celle de la ferme du Sart, située à Villeneuve-d'Ascq, sur un domaine de quinze hectares où l'on trouve « des ateliers de bricolage et de dégustation, des animations, une piscine de paille pour les enfants [et où] l'on y parle de "nature", de "terroir" et même de "circuits courts". Le visiteur peut errer dans le "parc animalier" et se perdre dans le labyrinthe de maïs — garanti sans faucheur volontaire —, sans pour autant oublier de pousser son Caddie dans les travées de ce nouveau temple de la surconsommation » (Jacquiau, 2010, p. 20).

L'appel au terroir, au-delà de ses paradoxes, procède plus largement de la critique de la société de consommation qui coupe les liens entre la campagne et la ville et fait de l'agriculture une activité sans racines qui produit des aliments sans identité. Cette critique trouve aujourd'hui des réponses dans différentes formes de relocalisation de la production qui participent, en renouant avec des circuits courts de commercialisation (Maréchal, 2008), à la réinvention du lien entre producteurs et consommateurs, comme le montre l'expérience des Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) (Lamine, 2008). La création des premières Amap remonte à 2001. Les Amap sont fondées sur un engagement mutuel d'achat/vente entre un groupe de consommateurs et un agriculteur : les consommateurs s'engagent à acheter à l'avance une saison de production, ce qui assure à l'agriculteur une sécurité financière qu'il n'a pas toujours dans les circuits classiques de commercialisation ; en échange, l'agriculteur accepte de livrer hebdomadairement un panier de produits frais, saisonniers et souvent issus de l'agriculture biologique. Il s'agit donc d'une association fondée sur la confiance, l'amitié et l'équité dans le cadre de rapports de proximité.

Ces démarches sont nées au Japon dans les années 1970. Les premiers systèmes *teikei* (« engagement de collaboration ») sont nés de la rencontre de mouvements de consommateurs organisés pour s'approvisionner en produits fermiers et de l'Association japonaise d'agriculture biologique. C'est en 1978 que les dix principes des *teikei* sont énoncés : relation fraternelle et non commerciale entre les producteurs et les consommateurs, planification de la production pour satisfaire au mieux les besoins des consommateurs, acceptation par les consommateurs des produits proposés après l'accord préalable entre producteurs et consommateurs et donc aménagement de l'alimentation en conséquence, prix décidé conjointement par les producteurs et les consommateurs, multiplication des échanges et des rencontres entre les partenaires du *teikei* afin de pérenniser la relation de confiance mutuelle, distribution des produits agricoles directement du producteur au consommateur, partage des responsabilités au sein du *teikei* pour éviter la concentration des pouvoirs, réflexion permanente au sein du groupe sur le mouvement des *teikei*, maintien d'un groupe de taille optimale pour garantir les échanges réciproques et enfin, nécessité de toujours réfléchir aux moyens d'améliorer le fonctionnement du groupe (Amemiya, 2007 ; 2011). À la même époque, des expériences similaires se sont développées en Europe (Allemagne, Autriche, Suisse) avant d'être exportées vers les États-Unis sous le nom de « Community Supported Agriculture » puis de revenir en Europe. Toutes ces expériences participent au développement de ce que l'on appelle aujourd'hui l'économie solidaire (voir encadré 3.2).

En outre, toutes ces initiatives rejoignent le développement des systèmes agroalimentaires localisés (Syal). Le concept de Syal apparaît en 1996 et désigne des organisations (production ou service) liées à un territoire particulier (Muchnik, 1996). Ce concept a permis de fédérer différents travaux engagés à l'origine par le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest. Ces travaux ont été confrontés à des études sur des processus agroalimentaires territorialisés en France (fromages corses, safran du Quercy, etc.), puis ont bénéficié de l'appui d'autres partenaires institutionnels comme l'Inra pour déboucher sur la création d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS)

en 2001 rassemblant six institutions⁶, puis sur la création, en 2008, d'un groupe de recherche sur ces questions à l'échelle européenne. L'ensemble des travaux concernant les Syal traite à la fois des réseaux localisés d'entreprises agroalimentaires, des phénomènes de qualification territoriale des produits (AOC, etc.) et enfin du lien entre agriculture, agroalimentaire et développement durable (Muchnik, 2009). Le concept de Syal permet ainsi de s'interroger, avec une approche pluridisciplinaire, sur les formes de réinscription territoriale des produits agricoles et agroalimentaires, à l'heure de la mondialisation. Ce questionnement accompagne une réflexion plus globale et déjà ancienne dans les études rurales, celle du changement technique (voir par exemple les travaux anciens sur la mise en valeur de la race bovine d'Aubrac dans les années 1960) (Muchnik et de Sainte Marie, 2010).

Encadré 3.2. Circuits courts et économie solidaire.

Aux sources de l'économie solidaire, on retrouve l'idée selon laquelle l'économie relève de différentes logiques qui ont varié au cours de l'histoire et selon laquelle, par conséquent, elle ne peut se réduire à la seule logique du marché (Polanyi, 1983). L'économie solidaire peut ainsi être définie, à la suite de Jean-Louis Laville, comme « une tentative d'articulation inédite entre économies marchande, non marchande et non monétaire » (Laville, 2000, p. 87). Elle désigne donc des pratiques économiques qui répondent à des besoins sociaux non ou mal couverts par le marché et l'État. Elle se déploie grâce à une multitude de structures aux statuts juridiques variés (coopératives, mutuelles, associations, etc.) et représente en 2007, d'après l'Insee, près de 10 % de l'emploi salarié. Dans l'agriculture, les circuits courts (marchés paysans, points de vente collectifs, Amap, approvisionnement local de restaurations collectives, etc.) participent à la création d'une économie solidaire en articulant différentes logiques, celles du pour soi et du pour autrui, en hybridant des ressources publiques, des ressources privées et l'esprit de réciprocité. Lieux de distribution de produits alimentaires qui permettent de diminuer les dépenses énergétiques liées en particulier aux transports et de maintenir les emplois en milieu rural, les circuits courts participent au maintien des exploitations agricoles — l'un des objectifs des Amap qui participent parfois à l'installation d'agriculteurs —, à un commerce équitable Nord-Nord, au développement local ou encore à l'approfondissement des liens entre producteurs et consommateurs (Maréchal, 2008). Ils constituent ainsi une alternative aux modes de distribution conventionnels, tout en ayant des modes de fonctionnement qui hybrident des dispositifs qui leur sont propres avec des dispositifs qui caractérisent les filières longues de distribution, et ce par exemple dans la détermination des prix de vente des produits qui fait rarement abstraction complète du prix du marché classique (Dubuisson-Quellier et Le Velly, 2008). Enfin, leur poids économique dans l'agriculture française reste difficile à mesurer car les statistiques agricoles ne les intègrent que très partiellement dans leurs données.

6. Agropolis international, le Cirad, le Centre national d'études agronomiques des régions chaudes (Cnearc), l'Inra, l'université de Montpellier 1 et l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

Enfin, ces initiatives s'inscrivent pour partie dans la démarche du mouvement Slow Food fondé par un groupe d'Italiens en 1986 sur la base de la défense de la gastronomie et des arts culinaires. Devenu par la suite un mouvement international regroupant plus de 100 000 membres sur les cinq continents, Slow Food a progressivement intégré dans sa charte des principes de préservation de la biodiversité et de défense de techniques de production agricole traditionnelles. Et cela, dans la perspective de la mise en œuvre d'une agriculture censée recréer du lien social entre la ville et la campagne, entre consommateurs et producteurs.

►► Conclusion

La tendance à la globalisation alimentaire (Goodman et Watts, 1997) et à son uniformisation pousse aujourd'hui certains agriculteurs à redéfinir leurs pratiques productives en renouant avec des formes plus territorialisées de la production agricole, et ce notamment dans le cadre de circuits courts de commercialisation qui s'inscrivent plus globalement dans des systèmes agroalimentaires alternatifs. Systèmes alimentaires qui se développent également dans d'autres pays dans des contextes souvent différents de celui de la France, comme en témoignent les travaux anglophones en sciences sociales sur cette question (Deverre et Lamine, 2010), et qui alimentent, du côté des consommateurs, une consommation engagée : « La consommation est devenue un espace de contestation sociale. Chaque consommateur peut user de son pouvoir économique pour manifester son soutien ou son désaccord vis-à-vis des pratiques des entreprises, en achetant des produits ou en boycottant d'autres. La "consommation engagée" traduit ainsi la volonté des citoyens d'exprimer directement par leurs choix marchands des positions militantes ou politiques. » (Dubuisson-Quellier, 2009, p. 11) Néanmoins, ces démarches restent marginales par rapport à la poursuite du mouvement général d'intensification de l'agriculture. Cette intensification, qui a donné naissance à une agriculture productiviste, est entrée en crise, crise dont les manifestations les plus spectaculaires éclatent régulièrement depuis plus de trente ans maintenant.

La crise du productivisme dans l'agriculture

Décrié depuis plus de trente ans maintenant, le productivisme agricole est souvent réduit à sa seule dimension économique (produire pour produire). Après l'avoir défini en montrant qu'il ne se limite pas à cette dernière, ce chapitre analyse ses effets sur les agriculteurs et sur les écosystèmes, puis fait état des débats relatifs à l'artificialisation croissante du vivant, élément central du processus productiviste, et à la question du risque qui lui est associé, à partir de l'exemple des organismes génétiquement modifiés (OGM).

► Définitions du productivisme agricole

Le productivisme comme fait social total

Comme le montrent les travaux en sciences sociales sur la question (Burton, 2004 ; Prével, 2007 ; Burton *et al.*, 2008), le productivisme agricole ne relève pas seulement d'une adhésion à la productivité au sens économique. Il est plus globalement lié à une culture, c'est-à-dire à des valeurs propres à un système culturel et symbolique.

En France, c'est véritablement à partir des années 1960 que l'on assiste à la mise en œuvre du productivisme, c'est-à-dire à la rationalisation technico-économique de l'activité agricole, rationalisation de l'activité agricole qui s'affranchit ainsi progressivement de ses limites sociales et symboliques anciennes. C'est dans cet esprit qu'un modèle dominant a été peu à peu élaboré pour se structurer autour de trois éléments : l'idéologie du progrès technique, la division du travail et la spécialisation de l'activité agricole (Féret et Deléage, 2001). L'idéologie du progrès technique qui a accompagné la modernisation de l'agriculture des années 1950-1960 devait permettre aux hommes de s'accomplir en s'arrachant à la terre par l'intermédiaire des outils. Aujourd'hui, le désir de maîtrise par la technique est toujours présent chez ceux qui défendent les biotechnologies ou qui survalorisent la technique en général. La division du travail est liée à l'industrialisation des filières et du travail dans les exploitations agricoles (divisions micro et macrosociale). Elle est considérée

par ceux qui la défendent comme le stade ultime du progrès économique et social. La spécialisation de l'activité agricole est la résultante de l'idéologie du progrès technique et de la division du travail qui poussent les agriculteurs, dans une logique de concurrence, à se spécialiser.

Dans l'agriculture, le productivisme est donc le résultat de l'artificialisation poussée du vivant, artificialisation permise par la chimisation et le développement de la génétique. Le productivisme est également le produit des divisions microsociale et macrosociale du travail, divisions liées à la moto-mécanisation, au développement des industries d'amont et d'aval et de l'appareil technico-économique d'encadrement (Deléage, 2004). Il constitue plus globalement « un fait social total caractérisé par la démesure économique, la vulnérabilité symbolique, l'hétéronomie politique et le progressisme imaginaire » (Prével, 2007, p. 234). Plus concrètement, le déploiement du productivisme dans l'agriculture se manifeste par la concentration des productions par bassin de production, l'agrandissement et le suréquipement des exploitations, bref l'élimination des agriculteurs les moins « performants ».

Le développement agricole en question

Le productivisme agricole a été rendu possible grâce à une conception du développement agricole qui valorise la diffusion descendante du progrès technique auprès des agriculteurs. Concrètement, après la Seconde Guerre mondiale, dans un contexte de modernisation de l'agriculture, il devient nécessaire d'étendre la diffusion du progrès technique dans les exploitations agricoles. Cette diffusion passe par différents canaux. D'abord, dès 1944, par la constitution de groupes d'autodéveloppement comme les Centres d'études techniques agricoles (Ceta). Ces groupes sont organisés par les agriculteurs eux-mêmes. Ces derniers valorisent une conception horizontale du développement agricole, c'est-à-dire une conception qui pousse l'agriculteur, « dans la confrontation de ses problèmes avec d'autres, [à] dégager lui-même des solutions » (Cerf et Lenoir, 1987, p. 33).

Le développement agricole s'institutionnalise progressivement à partir de 1959, année de la promulgation du décret qui fixe le statut de la vulgarisation agricole (décret du 11 avril 1959). Ce texte officialise le métier de conseiller agricole et, tout en valorisant la participation à la base des agriculteurs, il entérine une conception diffusionniste, c'est-à-dire verticale et descendante de la diffusion des techniques. Cette conception est maintenue dans les années 1960 lorsque la vulgarisation se transforme en développement (décret du 4 octobre 1966) et est même prolongée lorsque la notion de productivité qui sous-tend la diffusion du progrès technique est remplacée par celle de durabilité, puisque parmi les champs d'action qui relèvent encore aujourd'hui du développement agricole, on trouve la diffusion des connaissances (Lémery, 2006). Par ailleurs, la FNSEA, craignant la concurrence des groupes d'autodéveloppement de type Ceta, incite ses fédérations départementales à créer les Groupes de vulgarisation agricole (GVA), eux-mêmes regroupés dans une fédération nationale, section de la FNSEA.

Ainsi, dès les années 1960, l'essentiel du développement agricole est réduit à la diffusion descendante du progrès technique, de la recherche agronomique vers les Instituts et centres techniques agricoles (Icta) et vers les agriculteurs, et ce sous le

contrôle de la FNSEA. Cette conception du développement agricole est très efficace pour diffuser un modèle de production unique, formatable et ignorant la diversité des agroécosystèmes. Elle montre néanmoins ses limites lorsqu'il s'agit de valoriser la diversité des systèmes de production. Ainsi, en 1982-1983, lors de la tenue, sous l'égide d'Édith Cresson, alors ministre de l'Agriculture, des États généraux du développement agricole (EGDA), il apparaît nécessaire, pour la plupart des participants, de préserver une diversité de modes de production agricole. Par conséquent, le modèle diffusionniste de transmission des connaissances est en partie remis en cause. Ainsi, face à l'hégémonie du syndicalisme agricole modernisateur qui contrôle en particulier *via* les chambres d'agriculture une certaine conception du développement agricole en France, des groupes d'autodéveloppement comme les Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam) tentent de maintenir leur autonomie vis-à-vis de l'appareil conventionnel de développement et remettent du même coup en cause la mise en œuvre d'un modèle unique de production.

► De la vache folle aux pesticides : l'agriculture en crise

Les années 1990 ont été celles au cours desquelles la remise en cause du productivisme agricole est devenue un élément partagé alors qu'elle était plutôt, jusqu'à cette période, le fait d'un mouvement social critique qui s'était constitué dès la fin des années 1950 (voir chapitre cinq). C'est probablement ce que l'on a appelé en 1996 la première « crise de la vache folle » ainsi que tout le débat autour des OGM qui ont poussé la société dans son ensemble à dénoncer dans les années 1990 le productivisme agricole. Cette critique du productivisme ne parvient pas néanmoins à le remettre en cause dans la pratique. Ainsi, depuis la fin des années 1950, la crise du productivisme se déploie et perdure.

La crise sociale et psychosociale

En 1946, le secteur agricole représentait à lui seul un tiers de la population active totale contre 13,1 % en 1970, 8 % en 1980 et environ 3 % aujourd'hui. Ainsi, toute une frange de la population agricole est « éliminée » pour être absorbée dans un premier temps par le développement du secteur secondaire puis par le développement des services, puis pour ne plus être absorbée ensuite ; c'est en effet à cette période, à la fin des années 1970, qu'apparaît un chômage structurel en France. Pour ceux qui restent dans l'agriculture, on peut observer des situations de précarité, de misère, de pauvreté d'un nouveau genre. On peut distinguer schématiquement deux populations d'agriculteurs concernés par ces situations (Thomas, 1991) :

- des agriculteurs âgés qui n'ont pas voulu ou qui n'ont pas pu suivre le modèle agro-industriel. Souvent, ils sont fortement touchés par la diminution des cours. Comme ils ne se sont pas modernisés, ils n'ont pas pu augmenter leur capacité de production et voient donc diminuer fortement leur revenu ;
- des agriculteurs plutôt jeunes, installés sur des fermes modernisées ou qui ont investi récemment. Pour eux, à la diminution des cours s'ajoute le problème de

l'endettement qui augmente régulièrement depuis les années 1960. Endettement qui les conduit dans un premier temps à des restrictions au niveau des prélèvements privés et des achats courants de l'exploitation comme les engrais, les semences, etc. Dans un second temps, soit ils décapitalisent, soit ils se surendettent. Leur appauvrissement est alors d'autant plus dramatique que, parce qu'ils ont intensifié leur travail, ils n'ont souvent même plus le temps de faire leur jardin, lequel constitue encore, chez les agriculteurs les plus âgés, une source de revenu en nature.

La pauvreté des agriculteurs peut d'abord être décrite sur le plan monétaire. Ainsi, « en termes de revenu total du ménage, il y aurait sans doute moins de riches dans l'agriculture qu'hors de celle-ci, mais par contre plus de pauvres. [...] nombre de ménages d'agriculteurs, comme d'ailleurs d'ouvriers agricoles et d'anciens agriculteurs, vivent nettement en dessous des standards sociaux » (Jégouzo *et al.*, 1998, p. 162). Au début des années 1990, le nombre d'agriculteurs rencontrant de sérieux problèmes financiers était estimé à 10 % de l'effectif total (soit entre 60 000 et 70 000 exploitations agricoles) et, parmi eux, certains n'avaient même pas de couverture sociale (Pagès, 2004, p. 42).

La pauvreté peut également être décrite, à la suite de Simmel, du point de vue de l'attitude de la société vis-à-vis d'une population qui a un statut social spécifique, celui d'assisté : « Le fait que quelqu'un soit pauvre ne veut pas dire qu'il appartienne à la catégorie sociale spécifique des *pauvres*. [...] Ce n'est qu'à partir du moment où ils sont assistés — ou peut-être dès que leur situation globale aurait dû exiger assistance, bien qu'elle n'ait pas encore été donnée — qu'ils deviennent membres d'un groupe caractérisé par la pauvreté. Ce groupe ne demeure pas uni par l'interaction de ses membres, mais par l'attitude collective que la société, en tant que tout, adopte à son égard. » (Simmel, 1998, p. 98) Dans l'agriculture, cette catégorie sociale spécifique est constituée de ceux que les pouvoirs publics et les organisations professionnelles agricoles appelaient, dans les années 1980, les « cas difficiles » ou les « agriculteurs en difficulté » (voir encadré 4.1).

La pauvreté et l'arrachement physique de la terre s'accompagnent souvent d'un déracinement psychique. Dit autrement, le déploiement de la société moderne caractérisée par la vitesse, la simultanéité, la circulation généralisée, a réduit la sociabilité directe. Ainsi, le lien social direct et l'interaction ont été instrumentalisés et appauvris symboliquement et en particulier du fait des deux formes de division du travail qui existent en agriculture : d'une part, une division taylorienne des tâches à l'échelle de l'exploitation permise par la moto-mécanisation, la chimisation, les technologies génétiques, la révolution informatique, etc., et, d'autre part, une division macrosociale du travail, le long de la filière et dans une moindre mesure au niveau de l'appareil technique d'encadrement. Si la division taylorienne des tâches reste plus ou moins partielle, même parmi les exploitations agricoles les plus modernisées, cette division est, en revanche, beaucoup plus avancée en amont et en aval, là où une véritable industrialisation est possible parce que le produit travaillé n'est pas ou n'est plus vivant. S'ajoute ainsi à la division taylorienne du travail sa division macrosociale, qui s'est accentuée avec la structuration croissante de la production sous forme de filières. Cette structuration a par exemple donné naissance aux productions hors sol intégrées (Canévet, 1992). Dans ces productions, les agriculteurs en intégration ne sont plus qu'un maillon de la filière, comme le montre

Encadré 4.1. Les agriculteurs en difficulté.

La catégorie des « agriculteurs en difficulté » correspond à une population d'agriculteurs qui a fait l'objet de soutiens spécifiques de la part de l'État dans les années 1980. Groupe hétérogène, « on les distingue des agriculteurs “traditionnellement” pauvres qui représentent une fraction toujours existante de la profession en période de modernisation rapide de ce secteur » (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 50). C'est en 1981 qu'une procédure d'aide aux agriculteurs en difficulté a été mise en œuvre par le ministre de l'Agriculture de l'époque, Édith Cresson. Selon les circulaires ministérielles des 3 septembre et 4 décembre 1981 et du 10 février 1982, étaient rattachés à cette catégorie tous ceux qui « connaissaient des difficultés dont l'acuité menaçait à court terme la survie de leur exploitation ». Ces « nouveaux paysans pauvres » (Aubert et Léon, 1986) regroupaient près de 40 000 individus, dont environ 15 000 ont été aidés. Du côté des organisations professionnelles agricoles et des administrations déconcentrées du ministère de l'Agriculture, des structures locales sont également créées pour favoriser un redressement de la situation des agriculteurs concernés ou accompagner une procédure de reconversion professionnelle, voire de départ en retraite. Enfin, du côté des agriculteurs eux-mêmes, tout un débat eut lieu chez ceux qui remettaient en cause le syndicalisme agricole modernisateur. Pour ces derniers, ce n'était pas l'agriculteur lui-même qui était responsable de sa situation, mais le système en général. C'est la raison pour laquelle il fallait s'organiser pour défendre ceux qui étaient marginalisés par ce système. C'est dans le grand ouest de la France, c'est-à-dire là où la capitalisation était très importante dans les exploitations agricoles, que les premières organisations de défense des agriculteurs en difficulté sont nées. La première d'entre elles a vu le jour en Mayenne en 1985. En 1986, d'autres associations sont créées en Loire-Atlantique, dans les Côtes-d'Armor, en Maine-et-Loire, etc. (Thomas, 1991).

l'organisation de la filière porcine industrielle (Porcher et Tribondeau, 2008). Cette division du travail accompagne celle qui est produite par l'appareil technico-économique d'encadrement, directement liée aux politiques incitatives de l'État et des organisations professionnelles agricoles. Elle participe plus globalement à l'instrumentalisation du travail des agriculteurs dont le métier a été souvent totalement bouleversé, comme le montrent par exemple les travaux de Jocelyne Porcher sur l'élevage (Porcher, 2002 ; 2003).

Dès les années 1960-1970, cette division du travail a entraîné un certain nombre de sociopathologies qui ont été particulièrement étudiées par la socio-anthropologue Michèle Salmona⁷. Cette dernière a montré qu'en incitant les agriculteurs à « se développer », les techniciens agricoles contribuent à créer, outre les situations de risque économique, des formes de vulnérabilité psychique chez ces derniers et dans leurs familles. Ainsi, les politiques de modernisation ont en particulier favorisé l'apparition de trois types d'effets négatifs. Tout d'abord la paupérisation de la culture technique et économique expérientielle (Salmona, 1994, p. 24-27) : lors des

7. L'analyse relative à ces sociopathologies reprend les éléments décrits dans Deléage, 2004, p. 49-50.

sessions de formation que suivent les agriculteurs pour actualiser leurs connaissances, on leur transmet des savoirs simplifiés et prédéterminés. Par suite, les agriculteurs concernés sont persuadés que les problèmes qu'ils ont à résoudre sont également simples. Or, ces problèmes ne sont en réalité jamais simples puisqu'ils font appel au vivant. Aussi, quand les agriculteurs se trompent, ils manifestent un fort sentiment de culpabilité ou d'incompétence qui alourdit et complique leur travail intellectuel de résolution du problème. Ce sentiment est renforcé par l'abandon des taxinomies locales au profit de nouvelles taxinomies scientifiques — le système d'enseignement auquel les paysans doivent adhérer pour se moderniser jouant sur cette question un rôle de domination symbolique particulièrement important (Bourdieu, 2002) — qui créent chez les personnes concernées des situations de béance culturelle.

À cette première conséquence s'ajoute, deuxième catégorie de dommages, l'apparition de phénomènes anoniques. En effet, l'objectivation et l'instrumentalisation des savoirs des agriculteurs s'accompagnent d'un surdéveloppement des normes dont les conséquences identitaires se traduisent par un phénomène d'anomie au sens durkheimien. Ainsi, la division du travail social engendre une incapacité pour les individus à maîtriser l'ensemble des normes produites. En effet, la quantité de savoir technologique incorporé dans le produit alimentaire industriel dépasse aujourd'hui de loin les capacités d'un seul individu.

Troisième effet pervers de la course à la modernisation, l'apparition de situations de double contrainte liée à la diffusion d'injonctions paradoxales. L'exemple de l'indemnité viagère de départ dont nous avons parlé dans le premier chapitre illustre parfaitement ce phénomène. En effet, l'IVD, complément de retraite pour inciter les agriculteurs de plus de 55 ans à céder leurs terres à de jeunes agriculteurs modernes, était censée soulever l'enthousiasme des agriculteurs âgés puisqu'on leur proposait de l'argent pour ne plus travailler. Or, le message était finalement paradoxal car il devait procurer plaisir et tranquillité mais était entendu comme une mort sociale (Salmona, 1994, p. 28). Par suite, les agriculteurs touchés ne peuvent répondre à ces injonctions sans développer des formes de pathologies psychiques.

Ces différents effets négatifs entraînent donc une fragilisation des individus impliqués, fragilisation qui se traduit par une paupérisation de l'image de soi, de son identité personnelle et sociale, une paupérisation des relations interpersonnelles et des échanges entre générations, entre voisins, etc. Cette fragilisation est d'autant plus grande que, souvent, au moins dans les premières années de mise en place de ces politiques de développement, les situations de mise à l'écart du « train du progrès » n'étaient pas présentées (et donc vécues par les agriculteurs) comme des « enjeux collectifs de structure sociale » mais comme des « épreuves personnelles de milieu », pour reprendre cette distinction de Charles Wright Mills (Mills, 1997, p. 10-11). Ainsi, les agriculteurs concernés ne recherchaient l'explication de leur situation marginale que dans leur biographie personnelle, ce qui les conduisait à des situations de déstructuration de leur propre personne, par des conduites pathologiques dont le stade ultime est le suicide (voir encadré 4.2).

Enfin, parmi les autres déterminants de la crise sociale et psychosociale qui touche les agriculteurs, on peut relever le célibat et le vieillissement de la population agricole. La question du célibat est à relier à celle des politiques de modernisation

mises en œuvre par l'État après la Seconde Guerre mondiale et plus globalement à la pénétration brutale de la modernité industrielle dans la société paysanne. Dans les faits, comme l'a montré Pierre Bourdieu, la position de dominé dans laquelle les paysans se trouvent projetés sous l'effet de la diffusion de la modernité participe d'une crise de la reproduction biologique et sociale des agriculteurs avec l'augmentation du célibat. Ainsi, « en tant que marché tout à fait particulier, où ce sont les personnes, avec toutes leurs propriétés sociales, qui sont concrètement mises à prix, le marché matrimonial constitue pour les paysans une occasion particulièrement dramatique de découvrir la transformation de la table des valeurs et l'effondrement du prix social qui leur est attribué » (Bourdieu, 2002, p. 229). Pierre Bourdieu montre ainsi que les filles de paysans épousent souvent des non-paysans et qu'ainsi en confiant ses filles à des citoyens, le groupe social que constituent les paysans « reprend à son compte, consciemment ou inconsciemment, la représentation citadine de la valeur actuelle et escomptée du paysan » (Bourdieu, 2002, p. 237).

Encadré 4.2. Le suicide des agriculteurs.

Alors que le suicide était un fait essentiellement urbain au XIX^e siècle, il est devenu un phénomène rural au XX^e siècle. Avec un taux voisin de 15 pour 100 000 habitants entre 1950 et 1976, il dépasse à partir de 1982 les 21 pour 100 000 (Davidson et Philippe, 1986), et représente en 2002 près de 18 pour 100 000 habitants, soit 2 % des décès survenus en France métropolitaine (Mouquet et Bellamy, 2006, p. 2). Ce chiffre est probablement inférieur à la réalité car il est difficile à mesurer et, par conséquent, le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès estime à plus de 21 pour 100 000 habitants le taux de suicide. Comme le montrait déjà Durkheim (1999) dans son étude sur le suicide, la répartition par sexe reste très différenciée puisque, en 2002, le suicide représentait près de 3 % des décès masculins contre 1 % des décès féminins. Douze régions ont un taux supérieur d'au moins 15 % à la moyenne nationale : elles sont situées pour la plupart d'entre elles dans un large quart nord-ouest, la Bretagne ayant de loin le taux le plus élevé. Ainsi par exemple, « de 1979 à 1983, le nombre des suicides en Bretagne a connu une augmentation de 20 % supérieure à la moyenne nationale et 74 % d'entre eux sont le fait d'hommes » (Alphandéry *et al.*, 1989, p. 61 et 63). Par ailleurs, les agriculteurs exploitants présentent un risque de décès par suicide parmi les plus élevés (Boxer *et al.*, 1995). En France, leur risque serait trois fois plus élevé que celui des cadres (Cohidon *et al.*, 2010). Le suicide des agriculteurs connaît en outre une hausse importante par rapport à sa courbe habituelle lors des crises aiguës qui touchent le monde agricole : crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en 1996, crise du lait en 2009, etc. Globalement, on peut analyser le suicide en milieu agricole comme le résultat d'un état d'anomie au sens où l'entend Durkheim, c'est-à-dire comme un déficit de règles bornant les aspirations individuelles. Ce déficit est plus précisément lié à une multiplication de règles souvent conflictuelles, voire contradictoires (exemple de l'IVD), multiplication qui entraîne une forme de démoralisation des individus qui n'ont plus de cadre de conduite suffisamment stable. La modernisation de l'agriculture a ainsi bouleversé les cadres anciens en créant ces situations d'anomie chez de nombreux agriculteurs.

Cette tendance au célibat des agriculteurs, particulièrement forte entre 1950 et 1975, est en recul depuis le milieu des années 1970 car elle touchait majoritairement les petits exploitants et les fractions basses des exploitants moyens, population qui a largement été soumise à l'érosion démographique au début du processus de modernisation. Néanmoins, si le célibat des agriculteurs tend aujourd'hui, pour les raisons qui viennent d'être évoquées, à se rapprocher des autres catégories socioprofessionnelles, il reste beaucoup plus fréquent chez les hommes qui travaillent dans l'agriculture qu'au sein de l'ensemble de la population active (Jégouzo, 1991). Au-delà, cette crise de la reproduction se révèle être une crise plus globale qui touche aussi bien la reproduction technique et économique de la petite production marchande qu'une crise de la succession, c'est-à-dire de la transmission sociale et culturelle du patrimoine (Champagne, 2002), même si la grande majorité des exploitations se transmet toujours dans les familles : « Au début des années 2000, huit agriculteurs de moins de 40 ans sur dix étaient apparentés à l'exploitant qu'ils remplaçaient et, dans les trois quarts des cas, il s'agissait de l'un de ses enfants. » (Bessière *et al.*, 2008, p. 6) Par ailleurs, aujourd'hui, on ne compte qu'une installation pour deux départs, phénomène qui continue à alimenter le vieillissement de la population agricole, autre élément de la crise sociale et psychosociale.

La crise écologique et sanitaire

La spécialisation spatiale de l'agriculture qui produit la crise sociale et psychosociale dont nous venons de parler se manifeste globalement, d'un point de vue agronomique, par la poursuite de la dissociation des anciens systèmes de polyculture-élevage, encore majoritairement dominants avant la Seconde Guerre mondiale, en espaces de monocultures ou de mono-élevages, et ce en particulier dans les zones productives.

Dans les zones dites « improductives », là où l'intensification de la production est plus difficile à mettre en œuvre, on assiste à un phénomène d'enfrichement qui conduit en particulier au développement d'incendies. La question est de savoir si ce phénomène est seulement un problème écologique et/ou aussi un problème social étroitement associé à la désertification du territoire.

Dans les zones productives, la crise écologique se caractérise tout d'abord par une détérioration des habitats naturels. Cette dernière est liée aux opérations de remembrement et aux apports d'intrants qui modifient les écosystèmes. Elle entraîne une standardisation des paysages ; elle peut conduire à des extinctions d'espèces comme les oiseaux, les petits mammifères, les végétaux. Cette extinction d'espèces non domestiquées s'accompagne de celle d'espèces domestiquées : c'est ce que l'on nomme l'érosion génétique (Le Clech, 1998).

Autre effet de la dissociation des anciens systèmes de polyculture-élevage : la dégradation de la qualité de l'eau. Elle est liée aux apports massifs d'engrais et de pesticides, couplés, dans les régions bocagères, à la suppression des talus et des haies qui constituent un filtre géochimique et d'épuration. Malgré une stagnation des doses d'engrais azotés utilisées à l'hectare dans de nombreuses eaux souterraines et de surface, on observe une augmentation de la concentration en nitrates compte tenu de leur temps de percolation entre le moment où ils sont épandus en surface

et celui où ils atteignent les nappes phréatiques (Insee, 2007, p. 196). Par ailleurs, la France est le troisième utilisateur de pesticides dans le monde et le premier au niveau européen. Malgré une diminution de leur utilisation depuis le début des années 2000, la contamination des eaux par les pesticides est généralisée en France (Insee, 2007, p. 195). Les effets de la diminution relative de l'utilisation des quantités globales de substances actives sont donc limités, et ce notamment du fait de l'apparition de nouvelles molécules ayant un effet à de très faibles doses par hectare (Inra-Cemagref, 2008, p. 8). Les effets néfastes des pesticides sur l'environnement et sur la santé sont de mieux en mieux connus aujourd'hui, mais leur remise en cause réelle est plus que limitée (voir encadré 4.3).

Cette dégradation de la qualité des eaux s'accompagne de l'augmentation des problèmes de ruissellement liés à la suppression des talus, suppression diminuant leur rôle de barrage, comme en ont administré la preuve les inondations régulières qui en découlent et en particulier celles de janvier 1995 et de l'hiver 2000-2001. Elle s'accompagne également de l'épuisement de la ressource en eau. Ainsi, les superficies irrigables sont passées de 500 000 hectares environ en 1955 à 2,6 millions d'hectares en 2003, le maïs étant la culture la plus irriguée (plus de 40 % de la superficie irriguée totale) (Insee, 2007, p. 193-194).

Enfin, la spécialisation des systèmes de production provoque une dégradation des sols avec en particulier une baisse de leur niveau humique (mauvaise structure, mauvaise capacité de rétention en eau et en éléments minéraux), une plus grande compaction (machines agricoles de plus en plus lourdes) qui entraîne des problèmes d'enracinement et enfin une érosion liée à la multiplication des sols nus ou encore à la régression des prairies permanentes.

Plus globalement, la crise écologique et sanitaire s'inscrit dans un contexte d'artificialisation croissante du vivant. La crise de la vache folle qui intervient dans ce contexte est ainsi un exemple parmi d'autres des avatars de la longue histoire de l'agro-industrie. L'ESB avait été identifiée depuis le milieu des années 1980 chez certains bovins en Europe. S'il existe encore de nombreuses incertitudes sur son mode de transmission, un fait est néanmoins clairement établi : c'est l'introduction de farines animales issues de cadavres suspects dans l'alimentation des bovins qui a provoqué les premiers cas de maladies. Ce mode d'alimentation a été mis en place à l'origine par des entreprises recyclant les cadavres du cheptel ovin britannique (dont jusqu'à 5 % pouvaient être atteints par la « tremblante »), déchet peu coûteux pour la fabrication de ces farines. Il permettait avant tout une diminution des coûts de la complémentation en protéines de l'alimentation des bovins (Deléage, 2004). L'utilisation des OGM dans l'agriculture relève du même processus que l'introduction de farines animales dans l'alimentation des herbivores. Ces deux pratiques constituent ainsi un dépassement de l'ensemble des limites naturelles, et en particulier biologiques, et culturelles (éthiques, politiques...) propres à l'agriculture. Dans le cas des OGM, les limites biologiques sont transgressées par franchissement de la barrière d'espèces et de règnes. Dans le cas de l'ESB, elles sont transgressées par le non-respect des frontières alimentaires entre herbivores et carnivores. Au-delà, il s'agit dans ce cas de pratiques d'autophagie, puisque les élevages industriels utilisaient, pour l'alimentation des animaux, leurs congénères recyclés en farines de viande et d'os.

Encadré 4.3. Les pesticides : de la disparition des abeilles aux cancers.

En 1993, en France, des apiculteurs constatent une baisse de la production de miel. Certains d'entre eux soupçonnent rapidement l'utilisation du Gaucho, un insecticide à base d'imidaclopride utilisé en enrobage des semences pour lutter contre les insectes ravageurs. Ainsi, « de 1994 à 1997, la révolte gronde dans les campagnes, mais sans relais médiatique. Les ruchers disparaissent par milliers, les abeilles par millions, par milliards » (Nicolino et Veillerette, 2008, p. 57). Des études ont mis en évidence les effets de l'imidaclopride sur les abeilles, mais il faudra attendre 2004 pour que le Gaucho soit interdit sur certaines cultures. Dix années pendant lesquelles des milliers d'apiculteurs ont cessé leur activité. La même histoire va se répéter avec le Régent, dont la matière active, le fipronil, intoxique et tue les abeilles ; c'est seulement en 2005 que son interdiction sur certaines cultures est prononcée. Mais pendant combien de temps les abeilles seront-elles protégées ? La possibilité d'homologation de nouveaux produits toxiques pour les abeilles n'est pas à écarter quand on connaît le poids économique de l'industrie agrochimique et le silence des pouvoirs publics et de certains scientifiques qui, de ce fait, accompagnent la poursuite de l'intensification de l'agriculture. La nocivité des pesticides sur la santé humaine a été démontrée de longue date. Dès 1962, Rachel Carson montrait les effets délétères de ces derniers sur l'environnement et l'homme, en particulier avec le développement des cancers (Carson, 1962). Comme l'écrit aujourd'hui le professeur de cancérologie Dominique Belpomme, le « nombre de ces molécules déversées dans l'environnement est devenu considérable. [...] L'effet cancérigène de plusieurs pesticides est certain, probable ou possible selon le Circ [Centre international de recherche sur le cancer] » (Belpomme, 2004, p. 82-83). Ce lien entre exposition aux pesticides et cancers est aujourd'hui démontré par les travaux de certains épidémiologistes (Baldi et Lebailly, 2007). Par ailleurs, les agriculteurs qui utilisent des pesticides pour leurs cultures développent plus fréquemment certains types de cancers et en particulier les leucémies, les lymphomes et des myélomes multiples (Barbier et Farrachi, 2004, p. 48). Les autres pathologies développées par les agriculteurs (troubles de la reproduction ou maladies neurologiques) sont moins étudiées. Néanmoins, encore aujourd'hui, montrer les effets négatifs des pesticides sur les travailleurs agricoles relève d'un défi face aux *lobbies* agricoles et agro-industriels. Cet état de fait est encore plus prégnant chez les travailleurs agricoles migrants et par exemple chez ceux qui travaillent dans l'agriculture intensive méditerranéenne. En effet, leur invisibilité politique participe de celle des maladies qu'ils développent en utilisant entre autres des pesticides (Décosse, 2008). Cette situation n'est pas nouvelle puisque dans les années 1950-1960, au moment de l'essor de l'utilisation de ces derniers, la « mise à l'écart des plus grands témoins des atteintes à la santé par les pesticides de synthèse a largement contribué à la mise en invisibilité et à la non-prise en compte des victimes nombreuses du déploiement de ces produits en agriculture » (Jas, 2008, p. 242). Et cela, alors que les alternatives à l'utilisation des pesticides existent, comme le montrent différentes pratiques agricoles qui relèvent du développement durable (voir chapitre six).

C'est entre autres pour ces raisons que l'artificialisation toujours plus poussée du vivant cristallise aujourd'hui tous les enjeux, qu'ils soient sociaux, écologiques ou sanitaires, liés au productivisme.

► Agriculture, moléculture et biotechnologies

Le développement des biotechnologies (technologies qui utilisent les ressources du vivant, tissus, cellules, gènes, etc.) pose des questions nouvelles à la société car ces dernières viennent bouleverser les frontières habituelles entre nature et culture, et ce notamment pour les biotechnologies contemporaines (Deléage et Lemarchand, 2011). Par exemple, la moléculture, c'est-à-dire la fabrication de produits industriels, notamment pharmaceutiques, par des êtres vivants génétiquement modifiés, ainsi que les OGM à vocation agricole posent des questions inédites sur notre rapport à la nature et à la culture et participent en ce sens à des réflexions nouvelles autour du concept de risque. Le terme de risque viendrait de l'italien *risco*, mot issu lui-même du latin *resecum* et signifiant « ce qui coupe ». Cette étymologie désigne l'écueil qui menace les navires et apparaît au ^{xiv}^e siècle en Italie pour associer le terme aux assurances maritimes qui se développèrent à l'époque, en particulier à Gênes (Peretti-Watel, 2001, p. 6-7). La notion de risque est alors associée à l'accident, au danger sans cause, et elle se développe tout particulièrement au ^{xix}^e siècle au cours duquel s'épanouit la philosophie libérale qui considère l'accident comme un mal nécessaire, le moteur de notre liberté. C'est donc à partir de cette époque que les réflexions relatives au risque se multiplient. Trois perspectives problématiques relatives au risque se sont ainsi succédé.

La première qui émerge au ^{xix}^e siècle et qui prospère avec le développement de l'État-providence relève d'une approche gestionnaire. Elle correspond à la logique assurantielle qui considère que le risque est calculable et prévisible : c'est celle qui est développée dans sa version contemporaine par François Ewald (Ewald, 1996) ; elle repose sur le modèle de la prévention des risques qui permet par exemple d'assurer les travailleurs contre les accidents du travail.

La deuxième perspective naît dans les années 1970-1980 avec la montée des risques technologiques majeurs (Lagadec, 1981), majeurs en ce qu'ils peuvent affecter une ville, une région, la planète, qu'ils peuvent toucher la chaîne du vivant, donc la reproduction de la vie elle-même, et qu'ils sortent donc de l'enceinte de l'entreprise industrielle et du laboratoire. Cette mutation des années 1970-1980 est concomitante de celle de la montée en puissance de l'informatique et de la biologie moléculaire. Le couplage de la biologie moderne et de l'informatique donne ainsi naissance à une nouvelle fabrique du vivant — qu'il s'agisse d'OGM dans le domaine agricole et pharmaceutique, du clonage, de l'utilisation des cellules souches à des fins thérapeutiques — dont les conséquences potentielles font de la question des risques une préoccupation de plus en plus sociale et politique. C'est dans ce cadre que se développent des modèles préconisant un encadrement des choix techniques par le politique. C'est par exemple le modèle de la démocratie technique (Latour, 1999 ; Callon *et al.*, 2001). C'est dans cette perspective que sont nées, à partir des années 1980, les conférences de citoyens ou de consensus. Créées pour la première fois au Danemark, elles se sont développées par la suite ailleurs et en particulier en France où la première conférence a eu lieu en 1998. Elle portait sur « les OGM dans l'agriculture et dans l'alimentation » et était organisée par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). L'idée fondamentale de ces conférences de citoyens est d'élaborer collectivement de nouvelles

manières de concevoir un problème et en particulier un problème lié au développement technoscientifique en associant savoirs profanes et savoirs savants. Les conférences de citoyens remettent donc en cause les deux grands partages caractéristiques des sociétés modernes et occidentales, « celui qui sépare les spécialistes des profanes, celui qui met à distance les citoyens ordinaires de leurs représentants institutionnels » (Callon *et al.*, 2001, p. 59). Ainsi se constituent des collectifs qui coconstruisent du savoir remettant en cause le modèle linéaire descendant de diffusion de la connaissance, et ce notamment dans l'agriculture où le modèle diffusionniste est de plus en plus contesté. En France, les débats sur les OGM qui relèvent de ce processus de démocratie technique⁸ participent pour partie à une mise en culture tout à fait limitée d'OGM sur le territoire métropolitain.

Si la perspective de la démocratie technique participe au renouvellement de la démocratie (démocratie participative *versus* démocratie représentative), ce renouvellement s'inscrit globalement à l'intérieur du paradigme industriel et technoscientifique et, en ce sens, la démocratie participative devient « un outil puissant d'extension d'une tradition française de gouvernance technocratique » (Levidow, 2003, p. 157) et elle se trouve ainsi « biotechnologisée » en ce qu'elle s'est adaptée à un modèle agricole qui induit le développement des biotechnologies (Levidow, 1998). C'est la raison pour laquelle elle est vivement critiquée par ceux qui considèrent qu'il faut remettre plus fondamentalement en cause la logique intrinsèque de ce développement. Dans cette troisième et dernière perspective, il apparaît de plus en plus nécessaire d'aller au-delà de la gestion sociale des risques en partant de l'idée selon laquelle notre société connaît une rupture anthropologique profonde caractérisée par l'avènement d'un complexe formé par l'économie et la technoscience, projet au cœur duquel est inséré celui du remodelage du vivant (Dupont, 2007). Sur la question des OGM dans l'agriculture, cette troisième perspective entend montrer que leur développement s'apparente au déploiement d'une logique de domination destructrice du pot de terre par le pot de fer : « Les fabricants d'insecticides, d'herbicides, de fongicides, de pesticides, de gamétocides, bref, de biocides se déguisent en industriels des “sciences de la vie” pour mystifier leur objectif final, la stérilisation des êtres vivants par tous les moyens, biologiques, économiques, réglementaires ou légaux. Ils dénoncent le supposé “privilege de l'agriculteur” et la pratique fondatrice de l'agriculture — semer le grain récolté — pour se créer un privilège bien réel sur la reproduction des êtres vivants. » (Berlan, 2005, p. 69) Cette logique est également dénoncée par le mouvement des faucheurs volontaires qui, depuis 2003, revendique, selon les principes de la non-violence et de la désobéissance civique, l'arrachage de plants d'OGM. Ce que proposent finalement les protagonistes de cette troisième perspective, c'est de réinterroger le fondement de notre propre humanité ainsi que notre responsabilité à son égard depuis que « la promesse de la technique moderne s'est inversée en menace » (Jonas, 1990, p. 13).

8. Conférence de citoyens, contre-expertise réalisée par le Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique (Criigen) et en particulier par le biologiste Gilles-Éric Séralini (Séralini, 2004), etc.

» Conclusion

Comme nous l'avons montré dans ce chapitre, la crise du productivisme dans l'agriculture est multiforme. Écologique, sociale, etc., elle remet fondamentalement en cause le contrat social élaboré après la Seconde Guerre mondiale entre les agriculteurs et la société, contrat qui reposait sur la mise en œuvre d'une agriculture productrice de biens alimentaires à bas prix. Ce contrat social est également remis en question par les évolutions de la politique agricole française et européenne qui, progressivement, va intégrer la question environnementale dans ses orientations. Question environnementale également portée par un mouvement social protéiforme qui a commencé à se structurer dès les années 1950, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant.

Chapitre 5

De l'agriculture à la nature

Ce chapitre analyse la montée et l'intégration des préoccupations environnementales dans l'agriculture. La première section du chapitre retrace l'histoire d'un mouvement social protéiforme qui, de la question sociale à la question environnementale, s'est progressivement construit en opposition au mouvement d'intensification de l'agriculture en hybridant des revendications empruntées au mouvement syndical agricole contestataire (la gauche paysanne), au mouvement associatif agricole et rural ou encore au mouvement écologiste. Ce mouvement protéiforme constitue ainsi un nouveau mouvement social en ce qu'il rompt avec les structures syndicales classiques, qu'il met l'accent sur la défense de l'autonomie des acteurs concernés ou encore qu'il est porté par des principes identitaires hybrides, c'est-à-dire par des acteurs qui ne se définissent pas seulement voire plus par des positions de classe (Neveu, 2005, p. 61-69). La deuxième section du chapitre interroge la difficile intégration de l'environnement dans les politiques agricoles française et européenne. Intégration difficile dans le cadre d'un processus d'administration de la nature qui fait l'objet de la dernière section du chapitre.

► De la parcelle à la planète, un mouvement social protéiforme

De la contestation sociale et syndicale...

Les premières oppositions à la politique de modernisation de l'agriculture furent d'ordre syndical. Les critiques portèrent donc prioritairement sur la dimension socio-économique de l'activité de production. Ainsi, dès le milieu des années 1950, des oppositions apparaissent au sein de la FNSEA. Elles sont en partie liées aux premières crises de surproduction qui touchent les secteurs de l'élevage et de la viticulture. Ces crises conduisent différentes Fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) du Centre à se regrouper dans le Comité de Guéret, lié au Parti communiste français (PCF). Parallèlement, le PCF crée des mouvements de défense des petits agriculteurs afin de combattre les associations spécialisées de producteurs liées à la FNSEA ainsi qu'un Comité d'action pour la

sauvegarde de l'exploitation familiale. De ces différentes initiatives est né en 1959 le Mouvement de défense des exploitants familiaux (Modéf) (Tavernier, 1972), qui prendra un statut syndical en 1975.

Encadré 5.1. Bernard Lambert et la gauche paysanne.

Bernard Lambert (1931-1984) a été un acteur essentiel des luttes paysannes qui ont donné naissance à la Confédération paysanne en 1987. Fils de métayers, il entre à la JAC dans les années 1940 puis devient l'un des membres de l'équipe dirigeante du CNJA à partir de 1956. Élu député MRP (Mouvement républicain populaire) dans la circonscription de Châteaubriant en 1958, il prononce à l'Assemblée nationale, en son nom personnel et contre l'avis de son propre parti, un discours contre la guerre d'Algérie (Chavagne, 1988). Après être passé au CNJA, il intègre la FNSEA, devient président d'une coopérative d'aviculteurs et se lance dans la production hors sol. Progressivement, il prend la mesure de la mise sous dépendance des petits agriculteurs vis-à-vis du capitalisme de l'agro-industrie en pleine expansion à l'époque et développe des analyses marxistes de la situation de l'agriculture en dénonçant les rapports inégaux de production entre les paysans-travailleurs et l'agriculteur capitaliste (Lambert, 1970). C'est à cette époque qu'il opère une rupture par rapport au syndicalisme agricole modernisateur en participant à la création d'un nouveau syndicalisme, un syndicalisme de classe. C'est entre autres en s'engageant au sein du PSU de Michel Rocard et en participant aux mouvements sociaux de l'époque qu'il devient un acteur essentiel de la gauche paysanne en initiant ce qui deviendra, après sa mort, la Confédération paysanne. Le discours qu'il prononce lors du rassemblement sur le Larzac de l'été 1973 traduit bien la personnalité de ce militant paysan : la « synthèse de la marche, c'est une paysanne qui la disait sur le bord de la route en venant avec la marche de l'Ouest. Elle disait, nous allons à un mariage, le mariage des ouvriers et des paysans, le mariage de Lip et du Larzac. [...] Cette marche nous permet aujourd'hui de comprendre qu'un événement capital se passe dans ce pays. Il y a quelque chose qui vient de disparaître de l'Histoire. Jamais plus les paysans ne seront des Versaillais. Jamais plus ils ne s'opposeront à ceux qui veulent changer cette société. Nous l'avons prouvé ».

De nouvelles oppositions à la FNSEA et au CNJA émergent en 1965-1966, dans l'Ouest, là où l'intensification de l'agriculture est la plus problématique. Plus précisément, en 1965, le Centre régional des jeunes agriculteurs de l'Ouest (CRJAO) est créé. Un an plus tard, la Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest (FRSEAO) est mise en place à l'initiative de différentes FDSEA. Ces deux mouvements remettent en cause l'idée de l'unité paysanne ainsi que le rôle croissant des organisations économiques dans l'agriculture. En 1968, certains membres de ces mouvements se rapprochent d'autres mouvements sociaux (mouvement ouvrier, mouvement étudiant, mouvement féministe, etc.) et développent des analyses marxistes de la situation de l'agriculture. La question qui se pose alors est de savoir s'il faut transformer les appareils existants de l'intérieur ou peser sur eux de l'extérieur. Deux positions s'affrontent à ce sujet. Celle des paysans-travailleurs, proches des mouvements marxisants post-1968 et du Parti socialiste unifié (PSU), qui considèrent que la lutte des classes existe dans les campagnes. Dans cette perspective, ils

souhaitent participer à la création d'un syndicat de classe. Les paysans-travailleurs veulent donc construire une autre société en créant, entre 1972 et 1974, l'Association nationale des paysans travailleurs (ANPT). La seconde position est celle de ceux, proches du Parti socialiste (PS) et de la social-démocratie, qui souhaitent mener la lutte de l'intérieur. Ils ont créé la Fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) en 1982. L'année précédente, en 1981, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, sous l'impulsion entre autres de Bernard Lambert (voir encadré 5.1), le rapprochement entre les paysans-travailleurs et d'autres mouvements avait abouti à la création de la Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans (CNSTP) qui a fusionné en 1987 avec la FNSP pour donner naissance à la Confédération paysanne (Martin, 2005).

... À la contestation environnementale

La critique qui était seulement syndicale s'élargit à d'autres mouvements et notamment au mouvement associatif agricole et rural ainsi qu'au mouvement écologiste qui se constitue en France dans les années 1970. Par suite, le mouvement protéiforme qui en résulte va progressivement intégrer la question environnementale dans ses revendications. Ce mouvement protéiforme est par exemple incarné par l'Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales (Afiip), créée en 1980 par un petit groupe de responsables issus des divers courants de la gauche paysanne et dont l'objectif était, au départ, de faire dialoguer des acteurs aux démarches similaires afin de « faire avancer le débat » en matière de développement agricole et rural. Par ailleurs, durant cette même période s'initient une restructuration et une redéfinition des objectifs de certaines associations travaillant en milieu rural, comme le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) ou les Civam, ainsi qu'une réflexion sur la nécessité de regrouper les initiatives de toutes ces associations dans une structure commune. C'est ainsi que l'élargissement de la critique syndicale à d'autres mouvements permet le début de la construction d'un autre développement agricole. À cette époque émergent les premières tentatives de confrontations et d'échanges entre différentes structures en construction. Toutes ces initiatives émanent soit de néoruraux, soit de paysans modernistes en reconversion, soit encore de nouveaux paysans qui empruntent des chemins de traverse. Ces initiatives bénéficient en outre de l'expérience des militants qui sont passés par les organisations syndicales de la gauche paysanne ou par les organisations de jeunesse comme le MRJC (Cordellier, 2008). Elles trouvent souvent l'appui de la gauche gouvernementale qui a, au moins entre 1981 et 1983 lors du passage d'Édith Cresson au ministère de l'Agriculture, en partie accompagné la critique sociale et écologique du productivisme agricole, avec notamment l'organisation des EGDA qui remirent en cause l'idée d'un modèle unique dans l'agriculture.

Néanmoins, la gauche paysanne n'ayant pas réussi à se regrouper complètement avant 1987, la critique sociale et environnementale du productivisme agricole se construit aussi ailleurs sur le terrain, par la mise en œuvre de solutions concrètes, c'est-à-dire plus techniques. C'est dans cette perspective que sept agriculteurs des Côtes-d'Armor fondent le Centre d'étude pour un développement agricole plus autonome (Cedapa) en 1982 sous l'impulsion de François Colson, alors conseiller d'Édith Cresson. Deux ans plus tard, en 1984, l'Action locale pour un développement

international plus solidaire (Aldis) est créée en Mayenne pour promouvoir un développement autonome et économe au Nord comme au Sud. Ces deux groupes ont été moteurs dans la constitution d'une dynamique associative favorable à un autre développement agricole à l'Ouest, dans celle, dix ans plus tard, du Réseau agriculture durable (RAD), et plus généralement aux niveaux national et international, dans celle d'un développement agricole préfigurant déjà ce que l'on nomme aujourd'hui le développement durable (voir chapitre six). Bien évidemment, les agriculteurs fondateurs de ces groupes, qui revendiquent souvent une autonomie par rapport à la gauche syndicale, s'y sont formés et y ont construit leur projet politique tout en croisant d'autres mouvements sociaux, et notamment le mouvement anticléaire parvenant à empêcher la construction de la centrale de Plogoff et le mouvement écologiste particulièrement actif dans l'Ouest (Deléage, 2004, p. 79-86). C'est ainsi que « l'idéologie de l'ouverture » propre aux agriculteurs de la Confédération paysanne (Bruneau, 2006) caractérise aussi les agriculteurs du RAD.

Par ailleurs, à partir des années 1990, on assiste à un début d'institutionnalisation du mouvement de contestation de l'agriculture productiviste. Cette institutionnalisation passe entre autres par la médiatisation des crises liées à la sécurité sanitaire des aliments et à la question environnementale (crise de la vache folle en 1996, débat sur les OGM à partir de 1997) qui impose une remise en cause des politiques agricoles au niveau national et au niveau européen. Ainsi, la PAC, qui avait été réformée à plusieurs reprises, connaît, en 1992, une réorientation significative sur le plan de la prise de conscience de la nécessité de l'intégration des préoccupations environnementales dans l'agriculture avec la mise en œuvre des MAE, mesures confortées lors des réformes de 1999 et de 2003 par l'instauration de la conditionnalité environnementale (voir section suivante).

Cette prise en compte de l'environnement dans l'agriculture s'inscrit dans un mouvement plus vaste de conscientisation écologique. Cette dernière est liée à la rencontre des mouvements environnementalistes actifs sur le terrain des luttes dès les années 1970 et à la montée des préoccupations environnementales à l'échelle planétaire, dont la reconnaissance officielle date du début des années 1990 avec la tenue en juin 1992 de la Conférence de Rio. Cette institutionnalisation passe également par l'émergence d'un nouveau marché alimentaire qui pousse à une restructuration de l'offre, et en particulier celle des produits issus de l'agriculture biologique (voir chapitre six) ou vendus dans le cadre de circuits courts de commercialisation (voir chapitre trois). Néanmoins, la prise en compte de l'environnement dans l'agriculture par les politiques publiques ayant été tardive et insuffisante en fait de projet alternatif à l'intensification et de moyens financiers déployés, la crise agri-environnementale perdure et le nombre d'agriculteurs ne cesse de diminuer en France.

►► L'institutionnalisation de l'agri-environnement

Agriculture et environnement en France

Dans les objectifs de la PAC telle qu'elle a été instituée dans les années 1960, il n'est nulle part question d'environnement. L'environnement apparaît explicitement

dans la PAC pour la première fois en 1985 avec l'article 19 du règlement CEE 797/85. Cet article donne la possibilité aux États membres de rémunérer les agriculteurs situés dans des zones sensibles du point de vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Dans le cadre de la réforme de la PAC de 1992, le règlement CEE 2078/92 relatif aux MAE constitue un prolongement de cet article 19. Il repose comme lui sur une adhésion volontaire des agriculteurs à un programme pluriannuel basé sur un contrat entre les agriculteurs et les pouvoirs publics. Ce contrat précise le cahier des charges à respecter par l'agriculteur et le montant de l'aide directe qu'il reçoit (Le Clech, 1998).

En France, l'article 19, à l'origine des MAE, a été mis en place seulement en 1991, assez tardivement comparativement à d'autres pays où la protection de l'environnement relève d'une tradition plus ancienne. La raison fondamentale de ce retard est liée à la vision productiviste sur laquelle toute la politique agricole française a été élaborée depuis les années 1950 (Alphandéry et Bourliaud, 1996). Plus précisément, à l'origine, les MAE françaises reprennent le cadre général instauré par la Commission européenne sauf pour deux dispositifs : la prime à l'herbe et les plans de développement durable (PDD). Elles comportent donc des mesures nationales spécifiquement françaises (prime à l'herbe et PDD), des mesures régionales dites zonales et enfin des opérations locales, héritage de l'article 19. De manière schématique, les opérations locales sont des mesures qui s'appliquent à un périmètre limité. Élaborées localement à l'issue d'un processus de concertation entre différents acteurs (représentants de l'administration, élus locaux, agriculteurs, représentants d'associations de protection de l'environnement, etc.), elles concernent des zones de biotopes rares et sensibles, des zones affectées par la déprise agricole ou encore des zones menacées par les incendies de forêt. Les mesures régionales sont des opérations qui s'appliquent à un périmètre limité mais dont le cahier des charges est élaboré à l'échelle nationale. Elles ont pour objectif d'infléchir les pratiques les plus intensives : réduction d'intrants, conversion des terres arables en herbages extensifs, conversion à l'agriculture biologique, etc. Les mesures nationales enfin ont singularisé la France. Il s'agit de la prime à l'herbe et des PDD. La prime à l'herbe, ou prime dite de maintien des systèmes d'élevage extensif, est un contrat par lequel l'éleveur s'engage à maintenir une surface en herbe importante ainsi que divers gestes d'entretien de ses prairies. En contrepartie, l'éleveur reçoit une rémunération portée à l'origine à 300 francs par hectare alors que les subventions accordées au maïs ensilage se situaient à la même époque autour de 2 000 francs par hectare. C'est ainsi que « l'image de l'élevage herbager traditionnel, utilisateur d'espace, a alors pu être mobilisée pour couvrir l'ensemble de l'opération, qui fut présentée sous le signe de l'environnement, alors que l'octroi d'une prime à l'hectare de maïs ensilage a entraîné, comme cela était prévisible, des effets absolument désastreux sur le plan environnemental » (Landais, 1996, p. 66). Les PDD avaient ainsi pour objectif de permettre aux agriculteurs de répondre aux trois fonctions inhérentes au concept de développement durable : une fonction économique comme producteurs de biens et de services alimentaires ou non alimentaires, une fonction écologique comme protecteurs de l'environnement et de l'espace, une fonction sociale comme acteurs du monde rural et du développement local (Ambroise *et al.*, 1995, p. 8). Le financement des PDD n'est pas

conçu comme celui des autres MAE : ce sont des aides transitoires de dix ans (et pas de cinq comme pour les autres MAE), non attribuées à l'hectare, pour les agriculteurs acceptant de s'engager à modifier l'ensemble de leur système de production.

À l'issue de la réforme de la PAC de 1999, un nouvel outil en faveur de la protection de l'environnement a été proposé aux États membres sans que son application soit obligatoire. Il s'agit du principe de la conditionnalité environnementale qui impose de subordonner les paiements directs au respect de dispositions environnementales. Il permet donc une intégration entre deux fonctions que l'on a longtemps opposées, la fonction de production et la fonction de préservation de l'environnement. D'une certaine manière, on ne rémunère plus l'agriculteur pour produire mais pour produire tout en respectant l'environnement. La dernière réforme de la PAC (2003) a généralisé cet outil et l'a rendu obligatoire. Par ailleurs, en France, la loi d'orientation agricole adoptée en juillet 1999 a instauré un nouvel outil, le contrat territorial d'exploitation (CTE). Le CTE trouve son origine dans l'expérience des PDD, c'est-à-dire dans une approche globale de l'exploitation en fonction de préoccupations économiques, sociales, territoriales et environnementales. L'autorité publique rétribue l'agriculteur en contrepartie de l'exécution de mesures prévues dans un cahier des charges correspondant à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux de l'agriculture. Le CTE a été mis en place pour amorcer une nouvelle approche du rôle et des fonctions de l'agriculture française, comme l'explique Louis Le Pensec, ministre de l'Agriculture de l'époque : « L'agriculture européenne court à sa destruction si elle se fixe pour seul objectif d'être en mesure de vendre sur le marché mondial des matières premières au même prix que ses concurrents mondiaux les plus compétitifs... Il s'agit de passer d'une politique de guichets à une politique contractuelle... Les aides publiques doivent perdre leur caractère forfaitaire, automatique, proportionnel à la taille des exploitations et doivent favoriser une agriculture multifonctionnelle. » (Le Pensec, 1998) Il s'agit ainsi d'avoir une approche globale du fonctionnement de l'exploitation agricole, toujours dans une perspective d'agriculture durable. En effet, on ne soutient plus uniquement les productions séparément, mais toutes les fonctions de l'agriculture, à savoir la production, la protection de l'environnement, le maintien d'un tissu rural, associées au fonctionnement de l'exploitation dans son ensemble. Les CTE ont trouvé leur prolongement dans les contrats agriculture durable (CAD) instaurés en 2003. Avec le CTE ou le CAD, il s'agissait fondamentalement de mettre en avant le caractère multifonctionnel de l'agriculture en instaurant un nouveau contrat social entre les agriculteurs et la société, contrat qui ne mettait plus seulement l'accent sur la fonction économique ou productive de l'activité agricole (conformément aux lois de 1960-1962), mais qui mettait sur le même plan, au moins symboliquement, chacune des dimensions de l'agriculture, à savoir les fonctions économique, environnementale et sociale.

À côté des MAE, tout un cadre réglementaire a été mis en place depuis les années 1990, en particulier au niveau européen, pour encadrer et limiter les pratiques agricoles polluantes. Parmi ces mesures, on peut citer la directive Nitrates en 1991, la loi sur l'eau en 1992 ou encore toute la réglementation relative au « bien-être animal » (voir encadré 5.2).

Encadré 5.2. Le bien-être animal dans les sociétés contemporaines.

La question du « bien-être animal » pour les animaux d'élevage (Porcher, 2004) commence à être largement posée en France et en Europe dans les années 1970-1980. C'est dans un double contexte d'industrialisation des élevages d'une part et d'évolution du statut de l'animal d'autre part que cette question prend de l'importance. Ainsi, le développement des élevages industriels a considérablement rétréci l'environnement dans lequel l'animal peut se déployer « librement ». Ce phénomène a pour corollaire l'apparition de mutilations effectuées sur les animaux (épointage, traitement du bec et dégriffage chez les volailles, épointage des dents, section des queues et castration des porcelets, écornage des veaux, etc.) afin qu'ils cohabitent sans s'agresser dans des espaces de plus en plus réduits. En outre, la sélection génétique qui provoque souvent des hypertrophies musculaires ou des problèmes d'ossification et par suite des troubles de la locomotion ainsi que les pratiques liées à l'abattage des animaux peuvent générer d'autres types de « souffrances » chez les animaux concernés (Collectif, 2009c). Enfin, le lien entre les mères et les jeunes animaux est rompu de plus en plus précocement, ce qui transforme les rapports entre les animaux eux-mêmes. Plus globalement, la vie de l'animal est de plus en plus rationalisée, séquencée, fractionnée et par conséquent instrumentalisée. Par ailleurs, le regard que portent les sociétés sur le statut de l'animal a évolué. Cette évolution prend corps avec la loi française du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature qui précise que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs de son espèce », puis avec la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages de 1978. La notion de bien-être animal peut ainsi être reliée à la critique de l'animal-machine qui, dans la perspective du dualisme cartésien (opposition entre la substance étendue, c'est-à-dire la matière, et la substance pensante, c'est-à-dire la conscience qui constitue une propriété exclusivement humaine), est du côté de la substance étendue, c'est-à-dire privé de conscience*. Néanmoins, le bien-être animal peut être aussi considéré comme un prétexte et donc une catégorie purement construite, au nom du respect de l'animal, pour continuer à faire fonctionner l'élevage industriel (Burgat, 1995). On perçoit ainsi « les bouleversements qu'entraînerait une véritable prise en compte de leurs intérêts [ceux des animaux], et l'on vient à se demander si tous les efforts conceptuels qui sont déployés pour maintenir les animaux hors de la communauté morale ne sont finalement pas les arguments d'une idéologie destinée à justifier une domination si ancienne, si multiforme et si lucrative qu'elle semble impossible à ébranler » (Burgat, 2004, p. 9). Plus fondamentalement, c'est la question du statut de l'animalité et de la frontière entre l'homme et l'animal qui est, avec la notion de bien-être animal, posée (de Fontenay, 2009).

* Pour une présentation des textes philosophiques modernes sur le rapport homme/animal, voir Ferry et Germé, 1994.

Agriculture et environnement : un mariage difficile

Cette institutionnalisation de l'agri-environnement a-t-elle finalement eu, à l'aube du XXI^e siècle, un impact environnemental ? De fait, on « doit reconnaître que l'environnement n'a jamais été une forte préoccupation des pouvoirs publics

français en charge de la politique agricole » (Bureau, 2007, p. 89), même si les outils que nous venons de présenter auraient pu y contribuer. Ainsi, si l'on tente d'esquisser un bilan de la mise en œuvre des réformes successives de la PAC depuis 1992 et des dernières lois d'orientation agricole, on ne peut que souligner les limites de ces réorientations.

En effet, même si, depuis 1992, la prise de conscience des problèmes environnementaux est réelle, cette dernière ne s'est pas traduite dans la pratique par une remise en cause fondamentale des choix de l'agriculture intensive héritée des années 1960. D'abord parce que les mesures environnementales mises en œuvre restent aujourd'hui relativement limitées par rapport aux enjeux environnementaux que nous connaissons. Ensuite parce que la part du budget consacrée à l'environnement ou à des mesures qui participent à la protection de l'environnement est limitée ; ainsi, en France, le budget consacré aux MAE ne représente, en 2011, que 3,3 % du budget consacré à l'agriculture hors protection sociale (voir tableau 5.1). Enfin parce que, lors de la réforme de la PAC de 2003, la France a choisi de mettre en œuvre le système de conditionnalité des aides sur la base des références historiques. Ainsi, les agriculteurs en production intensive qui recevaient beaucoup d'aides en reçoivent toujours autant — certes en étant obligés de respecter certaines règles liées à la protection de l'environnement, règles qui relèvent néanmoins souvent de la simple application d'une réglementation relativement limitée du point de vue de la protection de l'environnement —, et ceux qui en recevaient peu alors qu'ils étaient engagés dans des systèmes respectueux de l'environnement continuent à être peu rémunérés par les mécanismes de soutien public. Bref, le système mis en œuvre en France, à l'inverse de certains pays européens qui ont choisi d'autres modalités d'application de la réforme de la PAC, fige globalement un modèle productiviste. La prochaine réforme de la PAC, dont les négociations seront finalisées en 2013, permettra-t-elle de sortir de ce modèle productiviste ?

Tableau 5.1. Part (en %) des mesures liées au développement rural dans le budget total (hors protection sociale) de l'agriculture en France.

	2000	2004	2008	2011
Installation, modernisation et maîtrise des pollutions	2,7	2,7	3,3	1,8
Cessation d'activité en agriculture	1,2	0,6	0,4	0,4
Compensation de handicaps naturels	2,5	3,0	3,3	3,6
Mesures agri-environnementales	1,8	3,3	2,5	3,3
Aménagement et protection de l'espace rural	2,4	2,5	0,3	1,1
Transformation et commercialisation des produits agricoles	0,5	0,4	0,6	0,3
Activités hippiques	0,9	0,8	0,4	0,3
Développement rural	12,0	13,3	10,8	10,8

Source : ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ; ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ; calculs de l'auteur.

► Retour ou instrumentalisation de la nature ?

Les politiques agri-environnementales qui émergent véritablement au début des années 1990 trouvent leur origine dans la crise environnementale que connaît l'agriculture dans la seconde moitié du xx^e siècle. La réponse à cette crise environnementale a pris plusieurs voies (mouvement social critique du productivisme agricole, politiques publiques) qui sont liées à différentes représentations de l'environnement. Ces dernières varient globalement en fonction du niveau de critique de l'idéologie économique et technoscientifique dominante et traduisent l'équivoque écologique (Alphandéry *et al.*, 1991) qui marque nos sociétés.

Précisons. L'institutionnalisation de l'agri-environnement, *via* les politiques publiques agri-environnementales, procède globalement de l'acceptation de l'idéologie économique et technoscientifique dominante. En effet, la mise en œuvre des MAE à partir de 1992 relève pour l'essentiel d'un processus de gestion rationnelle de la nature, puisqu'il s'agit fondamentalement, à partir d'une approche très technicienne — sauf pour quelques mesures comme les PDD ou leurs équivalents, c'est-à-dire les CTE puis les CAD —, de gérer au mieux la crise environnementale que traverse l'agriculture. Cette gestion rationnelle de la nature se caractérise par une logique comptable qui attribue aujourd'hui aux MAE moins de 4 % du budget consacré à l'agriculture (hors protection sociale), ce qui entretient la poursuite de son intensification. Certes, d'autres mesures liées par exemple au développement rural contribuent pour partie à la protection de l'environnement. Néanmoins, la part du développement rural dans le budget total de l'agriculture ne représente en 2011 que 10,8 % de ce dernier (voir tableau 5.1).

Autre mesure relevant, depuis la dernière réforme de la PAC, de l'agri-environnement, l'introduction de la conditionnalité environnementale. Pour que l'introduction de la conditionnalité environnementale puisse laisser espérer une amélioration de la protection de l'environnement, il faudrait que les mesures liées à cette conditionnalité aillent au-delà de l'application d'une réglementation qui existe parfois depuis près de vingt ans et qui n'a pas donné de résultats convaincants en la matière. Prenons par exemple la mesure concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir des sources agricoles. Cette mesure consiste à appliquer la directive Nitrates (directive 91/676/CEE du Conseil du 12 décembre 1991) dont on sait, après vingt ans d'existence, qu'elle n'a pas réussi à réduire de manière significative la pollution par les nitrates. En effet, l'existence de zones dites vulnérables, c'est-à-dire de zones où la teneur en nitrates dépasse ou risque de dépasser le seuil des 50 mg par litre (seuil de potabilité de l'eau en France) ou qui présentent une tendance à l'eutrophisation, est encore très importante en France. Autre mesure, celle relative à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, c'est-à-dire des pesticides. Cette mesure vise à respecter la directive 91/414/CEE du Conseil du 15 juillet 1991 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Il s'agit précisément de respecter les conditions d'emploi prévues par l'autorisation de mise sur le marché : usage, dose, protection de l'utilisateur, etc., ce qui ne semble pas très efficace du point de vue de la réduction de l'utilisation des pesticides, réduction qui constitue semble-t-il aujourd'hui le seul levier favorable à la limitation de leurs effets néfastes (voir chapitre quatre). Par ailleurs, en cas de contrôle et de constat du non-respect

des mesures prévues par la conditionnalité, en 2012, en France, le taux de réduction des aides versées s'échelonne entre 1 % (anomalie secondaire) et 20 % (anomalie intentionnelle). Là encore, ces sanctions sont peu incitatives du point de vue du respect des mesures proposées dans le cadre de la conditionnalité.

Enfin, et plus fondamentalement, si les mesures liées à la protection de l'environnement dans l'agriculture n'ont pas permis de réduction significative des « problèmes » environnementaux, c'est parce que l'environnement est globalement conçu dans une perspective technique et gestionnaire (réduction des quantités d'engrais ou de pesticides utilisés, etc.), c'est-à-dire sans articulation avec les questions d'emploi, de maintien d'un tissu social en milieu rural, etc. Cette conception pose finalement la question ultime de notre rapport à la nature, rapport marqué par l'artificialisation croissante de nos modes de vie qui serait devenue la condition de notre humanité. Ainsi, l'absence de conditionnalité sociale dans le versement des aides de la PAC révèle pleinement cette conception gestionnaire et technicienne de la question agri-environnementale.

Le processus de gestion de la nature qui vient d'être décrit s'apparente par conséquent souvent à une forme d'instrumentalisation de cette dernière, devenue, selon les termes de François Ost, une « nature objet » (Ost, 1995). Ainsi, au nom d'une toujours plus grande maîtrise de la nature, sa protection passe par une conception de l'environnement qui fait appel à la rationalité scientifique et aux experts, conception plus que problématique et paradoxale : « Alors que, depuis les années soixante, les actions collectives menées au nom de la défense de l'environnement se voulaient profondément critiques des savoirs scientifiques et techniques et du mode de développement social qu'elles propulsent, la traduction de ces revendications en politique publique débouche au contraire sur un appel croissant aux experts, ingénieurs et techniciens, détenteurs véritables des rênes d'un écopouvoir montant. [...] La rationalité scientifique et technique, longtemps cible privilégiée de l'opprobre écologique, se voit ainsi restaurée dans sa toute-puissance, à nouveau légitimée par un retournement inattendu. La voilà, aujourd'hui, au service de la dépollution et de la sauvegarde des milieux naturels avec ses éco-auditeurs, ses écotechniques et produits. La critique s'est retournée sur elle-même. » (Lascoumes, 1994, p. 8) Cette écologie technoscientifique rejoint d'une certaine manière la position de ceux qui font de la nature un sujet de droit en se constituant en représentants légitimes de cette dernière car dans les deux points de vue, c'est la dualisation des espaces qui est finalement valorisée : une nature « vierge » préservée de toute exaction humaine d'un côté, une nature ultra-artificialisée de l'autre.

Cherchant à dépasser ces deux positions, une troisième voie existe, celle qui tente de penser la question des liens homme-nature dans les termes d'un rapport dialectique qui considère la nature non plus comme un objet ou un sujet mais comme un projet (Ost, 1995). Cette « nature projet » s'incarne en particulier dans certaines mesures agri-environnementales comme les PDD ou les CTE qui ont été particulièrement soutenus par les agriculteurs critiques de la modernisation de l'agriculture, agriculteurs pour lesquels « la solution aux problèmes d'environnement ne réside pas tant dans la rémunération par le marché de l'entretien de certains espaces "remarquables" que dans une maîtrise accrue du développement économique pour en contrôler les conséquences écologique et sociale » (Alphandéry, 2001, p. 342). C'est donc par la

mise en œuvre d'une agriculture autonome et économe, telle qu'elle avait, entre autres, été définie dès 1978 par le président-directeur de l'Inra de l'époque, Jacques Poly (Poly, 1978), que cette troisième voie, qui regroupe de manière schématique des agriculteurs pratiquant une agriculture biologique, paysanne ou durable (voir chapitre six), entend répondre à la question environnementale en considérant que les interrogations relatives à l'environnement dans l'agriculture ne peuvent faire l'impasse de l'existence des paysans comme catégorie sociopolitique.

►► Conclusion

La question agri-environnementale est devenue une question centrale en France et en Europe depuis la réforme de la PAC de 1992. Portée à l'origine par un mouvement social critique des effets pervers de la modernisation de l'agriculture et de l'avènement de la société de consommation, cette question s'est peu à peu institutionnalisée à travers des politiques publiques. Ces dernières, tout en permettant une conscientisation environnementale, sont restées relativement limitées en matière de modification des pratiques agricoles intensives, et ce, entre autres du fait du faible budget consacré réellement à l'agri-environnement. Le Grenelle de l'environnement qui s'est tenu en France à l'automne 2007 a conduit à la mise en œuvre d'un plan « Objectif terres 2020 » pour un « nouveau modèle agricole », plan qui prévoit notamment la réduction de 50 % de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'horizon 2018, la moindre dépendance en énergie des exploitations agricoles — 30 % des exploitations agricoles françaises devront être faiblement dépendantes en énergie fin 2013 — ou encore le triplement de la surface cultivée en agriculture biologique. Alors qu'est mise en œuvre depuis juillet 2010 une loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, peut-on réellement croire que les objectifs affichés dans ce plan issu du Grenelle de l'environnement seront réellement mis en place ?

Chapitre 6

Agricultures en France au XXI^e siècle

Ce sixième et dernier chapitre dresse un panorama des agricultures en France en ce début de XXI^e siècle. La première section du chapitre, en partant des différentes définitions de l'exploitation agricole, analyse le maintien d'une agriculture de petites fermes qui portent souvent un projet agricole tout à fait différent de l'agriculture d'entreprise qui incarne aujourd'hui le nouveau modèle social agricole en France. Ce dernier est en partie remis en cause par le développement d'agricultures durables dont la diversité des pratiques est analysée dans la deuxième section du chapitre. Enfin, la dernière section tente de comprendre la modernité de certaines de ces agricultures durables.

►► La diversité des agricultures françaises : essai de typologie

Les bouleversements que l'agriculture française a connus tout au long du XX^e siècle et qui ont été retracés dans les chapitres précédents expliquent aujourd'hui l'existence d'une agriculture diversifiée en France. Comment peut-on la caractériser ?

L'agriculture occupe, en 2010, 28,2 millions d'hectares sur les 54,9 millions d'hectares du territoire métropolitain français (voir tableau 6.1). Le reste du territoire se répartit entre les bois et forêts (17 millions d'hectares), les sols naturels (4,7 millions d'hectares) et les sols artificialisés (4,9 millions d'hectares). On peut également noter l'affectation des sols à une très grande diversité de productions (grandes cultures, élevage, vigne, etc.).

Comme le montre le tableau 6.1, la part des sols consacrés à l'agriculture diminue régulièrement depuis les années 1950 au profit des superficies boisées et du territoire non agricole (sols artificialisés ainsi que certains sols naturels). Depuis les années 1970-1980, la progression des superficies boisées s'est ralentie, alors que le territoire non agricole a accentué son extension surtout en raison de la poursuite du mouvement d'urbanisation.

Par ailleurs, selon les statistiques agricoles, en 2010, 970 000 personnes occupent un emploi permanent à temps plein ou partiel dans 490 000 exploitations agricoles.

Dans cette population, la part des conjoints actifs dans les exploitations (pour l'essentiel des femmes) s'est considérablement réduite avec le développement de l'emploi salarié à l'extérieur de l'exploitation agricole, et en particulier dans les systèmes de production très spécialisés comme la céréaliculture. Cette situation concerne de nombreuses conjointes d'agriculteurs qui sont par ailleurs globalement moins souvent issues de familles agricoles. Une hétérogamie sociale et professionnelle se développe donc dans l'agriculture : « L'amélioration des conditions de vie des agriculteurs et la conquête d'un capital scolaire plus important conduisent à un certain rapprochement avec les autres groupes socioprofessionnels, à une plus grande attractivité à la fois professionnelle et matrimoniale et, par suite, à une plus grande ouverture. » (Giraud et Rémy, 2008, p. 42 ; voir également Dubuisson-Quellier et Giraud, 2010) Cette hétérogamie accompagne le développement de la pluriactivité des agriculteurs eux-mêmes. Autre fait marquant : le niveau d'études des agriculteurs qui s'installent a considérablement augmenté à la suite d'une politique incitative mise en place depuis le milieu des années 1970, politique qui conditionne par exemple le versement des aides à l'installation ; le niveau bac est ainsi exigé depuis 1992 pour recevoir la dotation jeune agriculteur (DJA) (Bessière *et al.*, 2008). Enfin, dernier fait majeur, celui de la poursuite de la diminution du nombre d'agriculteurs, puisque le nombre d'actifs permanents a continué de diminuer, de 7 % depuis 2005 et de plus de la moitié depuis le recensement agricole de 1988. Les trois quarts de ces actifs permanents travaillent dans des exploitations dites professionnelles, qualification qui nécessite une clarification. Il est donc nécessaire de s'arrêter sur la définition de ce que l'on appelle une exploitation agricole.

Tableau 6.1. Répartition du territoire métropolitain depuis 1950 (en milliers d'hectares).

	1950	1980		2008	2010
Sols agricoles dont :	34 407	31 744	Sols agricoles dont :	28 346	28 245
– terres arables	19 137	17 472	– sols cultivés	18 759	18 783
– superficies toujours en herbe	13 221	12 850	– superficies toujours en herbe	9 587	9 462
– vignes, vergers, autres	2 050	1 422			
Peupleraies, bois et forêts	11 301	14 614	Sols boisés	17 013	17 000
Territoire agricole non cultivé	4 780	2 757	Sols naturels	4 803	4 772
Territoire non agricole	4 431	5 804	Sols artificialisés	4 758	4 902
Territoire métropolitain	54 919	54 919	Territoire métropolitain	54 919	54 919

Source : Agreste.

Qu'est-ce qu'une exploitation agricole ?

Dans le recensement agricole et selon une harmonisation européenne, une exploitation agricole est une unité économique qui produit des produits agricoles, qui atteint une dimension minimale et est soumise à une gestion courante indépendante. Le seuil de dimension est fixé à un hectare de superficie agricole utilisée

avec des dérogations pour les cultures spécialisées (superficie au moins égale à vingt ares) ou les exploitations n'ayant pas nécessairement de surface (dix ruches passent par exemple le seuil). Dans le contexte d'agrandissement des exploitations, en France, on définit aujourd'hui une catégorie plus restreinte d'exploitations agricoles : les exploitations professionnelles. Ce sont celles qui ont une dimension économique au moins égale à douze hectares d'équivalent de blé et qui utilisent au minimum l'équivalent d'une personne employée à trois quarts de temps. Les autres exploitations agricoles, plus petites, sont dites par opposition « non professionnelles » (ou qualifiées de « petites » dans le dernier recensement agricole de 2010). Ces exploitations non professionnelles ou petites exploitations recourent partiellement ce qu'une partie de la profession agricole nomme aujourd'hui les petites fermes (voir encadré 6.1). Ce terme de « petite ferme » renvoie à des exploitations agricoles sur lesquelles ceux qui travaillent ont choisi de le faire sur de petites structures car ils s'opposent au productivisme agricole et au mode de vie qui lui est associé (Ghesquière *et al.*, 2005).

Le tableau 6.2 montre clairement l'érosion démographique qui touche le monde agricole, et ce en particulier depuis la Seconde Guerre mondiale, la diminution du nombre d'agriculteurs ayant par ailleurs débuté au cours du XIX^e siècle. Cette érosion démographique concerne l'ensemble des exploitations agricoles, même si les exploitations agricoles non professionnelles disparaissent plus vite que les autres car le mouvement général de modernisation de l'agriculture depuis plus de cinquante ans est défavorable au maintien de ce type d'exploitations. La politique agricole, en favorisant l'augmentation de la productivité du travail, encourage l'agrandissement ; l'industrie agroalimentaire, en incitant les agriculteurs à contracter avec eux des relations de type industriel, accentue la spécialisation donc l'agrandissement des exploitations ; enfin, la pression permanente sur la terre alimente, dans ce contexte politique global, le processus d'augmentation des superficies par exploitation. Néanmoins, dans un contexte qui leur est pourtant particulièrement défavorable, les exploitations agricoles non professionnelles (ou petites fermes) montrent une capacité de résistance qui mérite une analyse (voir encadré 6.1).

Tableau 6.2. Évolution du nombre d'exploitations agricoles (en milliers) et de la SAU moyenne par exploitation (en hectares) depuis 1955.

	1955	1970	1979	1988	2000	2010
Exploitations	2 307	1 588	1 263	1 017	664**	490***
SAU*	14	19	23	28	42	55

Source : Agreste, recensements agricoles.

SAU* : superficie agricole utile en 1955, puis superficie agricole utilisée à partir de 1970. Cette dernière comprend les terres arables, la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes, alors que la superficie agricole utile inclut en plus les sols des bâtiments et cours ainsi que les landes et friches non productives.

** 386 (P) + 278 (NP) ; *** 312 (M + G) + 178 (Pe).

P : professionnelles = Moyennes + Grandes (M + G) dans le Recensement agricole 2010.

NP : non professionnelles = Petites (Pe) dans le Recensement agricole 2010.

Encadré 6.1. Les petites fermes.

Le terme de « petite ferme » correspond à la combinaison de plusieurs facteurs qui ne se réduisent pas à la surface de l'exploitation. C'est le caractère autonome et économe de l'activité agricole qui y est pratiquée qui semblerait constituer leur élément commun. Cette activité agricole est pratiquée par des agriculteurs qualifiés d'agriculteurs non professionnels, d'agriculteurs familiaux, d'agriculteurs différents, d'agriculteurs intermédiaires, d'agriculteurs novateurs ou encore d'agriculteurs-paysans par ceux qui les ont étudiés (Pernet, 1982 ; Muller et Le Monnier, 1984 ; Alphandéry *et al.*, 1989 ; Dupont, 1994 ; Deléage, 2004). Les travaux de ces différents auteurs montrent que tous ces agriculteurs « différents » en ce qu'ils pratiquent une agriculture qui ne correspond pas au modèle intensif dominant constituent le terreau d'une agriculture qui hybride des éléments empruntés à la tradition et à la modernité. Cette agriculture diversifiée est à la fois soucieuse des hommes et de la terre, comme l'écrit Chantal Jacovetti, paysanne en Lozère, à la ferme hélicicole du Moulinet : « Installer et garder les petites fermes c'est choisir la vie, c'est choisir la diversité. Nous refusons l'érosion génétique qui fait qu'aujourd'hui seulement 150 espèces végétales nourrissent la planète et 12 cultures apportent 80 % des besoins énergétiques d'origine végétale. Nous sommes là pour témoigner de notre métier de paysan, paysanne dans les petites fermes. Nous représentons une partie du patrimoine terrestre et nous avons la responsabilité de le préserver, de le faire fructifier et de le transmettre. Nous sommes l'avenir car nous avons encore entre nos mains des trésors [...], parce que nous sommes encore dans la reproduction, l'échange et le respect. Nous devons être ces milliers de petites graines de vie et de projet, porteuses d'avenir. » (Confédération paysanne-Coordination paysanne européenne, 2005, p. 48)

Les exploitations agricoles non professionnelles ou les petites fermes, passé ou avenir de l'agriculture ?

La capacité de résistance et le dynamisme qui caractérisent les exploitations agricoles non professionnelles ou les petites fermes ont été étudiés par de nombreux auteurs. Comme l'écrit l'historien ruraliste Jean-Luc Mayaud, la « petite exploitation rurale s'impose [...] par son inscription dans la longue durée. Maintes fois condamnée, toujours en sursis, elle résiste. Sa pérennité jette le soupçon à la fois sur sa nature et sur le système qui devait produire son élimination » (Mayaud, 1999, p. 186). Ainsi, en persistant à appréhender les paysans comme des membres extérieurs au monde moderne, les théoriciens fascinés par l'innovation et le développement ont volontairement occulté et abandonné ceux dont l'existence était considérée comme illégitime parce qu'elle s'opposait au plein épanouissement de la modernité. Or, paradoxalement, ces agriculteurs « différents », c'est-à-dire ceux qui furent beaucoup plus prudents et mesurés qu'archaïques, ont résisté en partie au processus généralisé de dépaysannisation. S'ils ont résisté, c'est entre autres parce qu'ils ont mis en œuvre une agriculture qui leur permet d'être économes et autonomes et ainsi d'échapper au moins partiellement au système et par suite à l'érosion démographique qui touche le monde agricole. Ainsi, dans un contexte

sociopolitique national et international qui leur est pourtant particulièrement défavorable et qui les pousse donc à devenir dépendants du système agro-industriel ou à disparaître, ces agriculteurs ont fait la preuve qu'il est possible de pratiquer une agriculture paysanne et moderne. Cette agriculture paysanne puise en partie dans les caractéristiques de la société paysanne telle qu'elle a été décrite par Henri Mendras (voir chapitre deux). Société paysanne qui relève d'une rationalité d'ordre social et moral, alors que la société industrielle au sein de laquelle le paysan s'est transformé en agriculteur relève d'une rationalité d'ordre technico-économique, comme le résume le tableau 6.3.

Tableau 6.3. Le paysan et l'agriculteur : deux idéal-types.

Paysan	Agriculteur
Stabilité	Changement
Rapport au local, au territoire	Déconnexion par rapport au territoire
Polyvalence	Spécialisation
Économie d'autosubsistance	Économie marchande et industrielle
Rationalité sociale et morale	Rationalité technico-économique

Ainsi, les agriculteurs-paysans qui pratiquent aujourd'hui une agriculture paysanne et moderne montrent qu'il est possible de concilier un héritage positif de la modernité politique et scientifique tout en renouant avec le sens des limites porté par la construction d'une éthique pour les sociétés technoscientifiques (Deléage, 2004). Ils viennent également contredire toutes les prophéties qui, depuis les travaux d'Henri Mendras sur la fin des paysans, annonçaient la disparition totale de la petite exploitation agricole ou son absorption progressive dans le mode de production capitaliste (voir chapitre deux).

» De l'agriculture d'entreprise à l'agriculture durable

Comme nous l'avons montré précédemment et en particulier dans le premier chapitre de l'ouvrage, après la Seconde Guerre mondiale, les lois d'orientation agricole des années 1960-1962 ont accompagné le développement d'une agriculture familiale moderne. Le caractère familial de l'activité agricole a été étudié par de nombreux auteurs (Barthez, 1982 ; Lacombe, 1990 ; Lamarche, 1991 ; 1994). Le socle familial de cette agriculture moderne n'a cessé d'être affirmé (au moins dans les discours) jusqu'à la fin du XX^e siècle pour progressivement être remis en cause et par le syndicalisme agricole majoritaire et par l'État français. C'est ainsi que la loi d'orientation agricole de 2006 substitue à l'exploitation familiale la notion d'entreprise agricole. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, adoptée le 13 juillet 2010, entérine également l'existence du statut d'agriculteur-entrepreneur — la figure de l'entrepreneur reposant sur la séparation du ménage et de l'entreprise, comme le montrait déjà Max Weber au siècle dernier (Weber, 1964) — qui est également rendu possible juridiquement par la multiplication de certaines formes sociétales.

Cette évolution vers une agriculture d'entreprise, qui malgré tout mobilise encore souvent, même ponctuellement, la sphère familiale, conduit certains auteurs à qualifier cette dernière de postfamiliale pour montrer les nouvelles articulations qui se nouent entre l'entreprise agricole et la famille : « Ainsi, les instruments de maintien de la proximité entre famille et exploitation et les facteurs d'éloignement s'affrontent. D'un côté, l'asymétrie des rythmes entre conjoints travaillant dans des secteurs d'activités différents et la revendication de travailler moins amènent sans aucun doute une partie des ménages agricoles à établir une claire séparation entre ce qui relève de la sphère professionnelle et ce qui relève de la sphère domestique. [...] De l'autre côté, le rapport au patrimoine, le caractère souvent familial de l'aide ponctuelle aux activités de l'exploitation, la perméabilité entre les revenus au sein des ménages, le statut de coexploitant(e) qui tend à stabiliser le conjoint sur l'exploitation et la mobilisation des compétences domestiques dans le cadre d'activités de services contribuent à maintenir un caractère familial à l'entreprise agricole. C'est pour prendre acte de ces ambiguïtés, de ces enchevêtrements et de cette complexité et pour rendre compte et de l'histoire de l'institution de l'exploitation familiale et de la réalité présente, que nous proposons d'intégrer en quelque sorte dans une notion nouvelle le paradoxe relevé par nos collègues, celle d'*agriculture post-familiale*. » (Rémy, 2010, p. 46-47) Quelle que soit la réalité du développement de l'entreprise agricole, les valeurs qu'elle véhicule viennent en partie s'opposer au développement de démarches visant à promouvoir et à mettre en pratique une agriculture durable.

Ainsi, le développement de l'approche institutionnelle — énoncée à travers des politiques publiques — des préoccupations environnementales (MAE par exemple) s'est accompagné de celui de démarches qui ont émergé des agriculteurs eux-mêmes, seuls ou associés avec d'autres partenaires, institutionnels ou non. Ces dernières tentent plus ou moins d'articuler les différentes fonctions de l'agriculture. Schématiquement, on peut distinguer, en reprenant les terminologies utilisées à l'origine par les acteurs eux-mêmes, différentes démarches qui s'inscrivent dans ce processus d'intégration du développement durable et en particulier l'agriculture biologique, l'agriculture paysanne, l'agriculture raisonnée et enfin l'agriculture durable.

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique commence à se développer en France dans les années 1950 en tentant de renouer avec une certaine tradition paysanne⁹. Ainsi, les principes de l'agriculture biologique ont été proposés en France après 1945 par des consommateurs et des médecins inquiets de certains effets des aliments sur la santé, dans le contexte du développement de la société de consommation (de Silguy, 1991). C'est ainsi qu'est née l'Association française pour une alimentation normale (Afran) au début des années 1950. Les médecins de l'Afran avaient été alertés par les difficultés qu'avait leur patientèle à tolérer certains aliments de base (œufs, pain, etc.). Ils considéraient que cette situation était liée à l'emploi de substances chimiques dans l'agriculture ainsi

9. Cette présentation très succincte de l'histoire de l'agriculture biologique en France ne fait pas état du rôle des différents fondateurs (voir Besson, 2011) dans la structuration des valeurs portées par le mouvement « bio ». Ce mouvement a été et est encore, de manière schématique, traversé par des valeurs, parfois contradictoires, dont la complexité n'est pas restituée ici.

qu'à la transformation industrielle de certains produits agricoles. En outre, l'Afran défendait l'organisation sociale paysanne de la France en s'opposant à la dégradation de ses valeurs morales. Cependant, elle militait pour l'agriculture biologique en visant surtout des consommateurs ou des nutritionnistes, donc sans véritablement s'intéresser directement aux problèmes rencontrés par les agriculteurs eux-mêmes. En 1958, quelques agriculteurs rencontrent des difficultés techniques dans leurs exploitations agricoles. Liés à la Soil Association (association créée en 1946 en Grande-Bretagne et qui prônait la fertilité des sols par l'utilisation de la matière organique), ils participent, avec des médecins adeptes d'un retour à une médecine naturelle et ainsi proches de l'idéologie traditionaliste de l'Afran, à la fondation du Groupement des agriculteurs biologiques de l'Ouest (Gabo). Dans les années 1960, le Gabo s'étend au niveau national et devient l'Association française d'agriculture biologique (Afab), qui se divise par la suite en deux tendances (Viel, 1979) :

- une tendance humaniste représentée par l'association loi 1901 Nature et Progrès qui regroupe surtout au départ des citadins à la recherche d'une alimentation plus « saine ». Elle propose à ses adhérents agriculteurs un cahier des charges, ce qui leur permet d'apposer un label sur leurs produits. Son évolution sera liée à celle du développement du mouvement écologiste français, et ce en particulier au moment de mai 1968 qui a permis la jonction entre ces agriculteurs biologiques et les mouvements autogestionnaires, anticentralisateurs et contestataires qui militent contre la pollution, l'extension des centrales nucléaires et des camps militaires ;

- une tendance commerciale : la société Lemaire-Boucher, du nom de ses deux fondateurs, Jean Boucher, agronome, inspecteur au service de protection des végétaux, fortement attaché aux valeurs traditionnelles, et Raoul Lemaire, négociant en grains, militant poujadiste. Pour des raisons de mauvaise connaissance agronomique, elle perd rapidement des adhérents et, par suite, à partir de 1976, se rapproche de Nature et Progrès.

Parallèlement, à partir de 1969, des groupements régionaux, plutôt proches des valeurs défendues par Nature et Progrès, sont créés. Ces groupements se fédèrent en 1978-1979 en une Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab) qui marque le début de l'institutionnalisation du mouvement. Par ailleurs, la reconnaissance officielle de l'agriculture biologique est relativement tardive puisqu'elle date du début des années 1980 en France (loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980) et des années 1990 en Europe. Cette reconnaissance conforte le mouvement d'institutionnalisation de l'agriculture biologique en faisant émerger une communauté professionnelle : « À la fin des années 1990, [la] cohésion des producteurs permet de parler d'une véritable identité professionnelle pour les agriculteurs biologiques. À la différence des années 1980, ils ne se définissent plus uniquement par opposition aux agriculteurs conventionnels. Ils cherchent à mettre en avant les valeurs qui font leur spécificité et se qualifient par exemple de "producteurs de sens". » (Piriou, 2002, p. 440) Elle s'accompagne également, dans les années 1980-1990, de la mise en place, au sein des structures conventionnelles de développement agricole, de services techniques consacrés à l'agriculture biologique.

On peut, aujourd'hui, de manière schématique, considérer la coexistence de trois tendances au sein de l'agriculture biologique :

- ceux qui se rattachent au mouvement issu de Nature et Progrès, mouvement représenté par la Fnab. Les agriculteurs qui appartiennent à ce mouvement considèrent

que l'agriculture biologique permet l'épanouissement de l'individu et repose sur une approche globale du fonctionnement des écosystèmes et de l'exploitation agricole. Il s'agit donc pour ses protagonistes de construire un autre développement agricole et par conséquent de réorienter, par cette voie, l'ensemble de l'agriculture française ;

– ceux qui se situent plutôt au sein de certaines organisations professionnelles agricoles conventionnelles (chambres d'agriculture) et dont l'objectif est, dans le cadre d'une stratégie de diversification, de créer de la valeur ajoutée dans l'exploitation même, en se plaçant sur un marché européen en pleine expansion. Pour ses protagonistes, il ne s'agit pas forcément de participer à la construction d'un autre développement agricole à l'échelle nationale, mais plutôt de créer des « niches » d'activités créatrices de valeur ajoutée à côté de l'agriculture conventionnelle ;

– ceux (moins nombreux probablement) qui pratiquent une agriculture biologique à tendance industrielle, c'est-à-dire qui appliquent les méthodes agronomiques de l'agriculture biologique sans les articuler avec une réflexion sociale (en matière d'emploi par exemple) sur le rôle de l'agriculture dans la société française. Ces agriculteurs se situent, bien que pratiquant une agriculture sans intrants chimiques, dans le schéma dominant de l'agriculture industrielle ou d'entreprise (voir encadré 6.2).

Encadré 6.2. Les dérives de l'agriculture biologique.

L'agriculture bio-industrielle connaît aujourd'hui un développement important dans le monde (Baqué, 2012). La France n'est pas épargnée par ce phénomène nouveau qui est en totale contradiction avec le projet initial de ceux qui défendent, à travers l'agriculture biologique, une agriculture soucieuse de la nature et des hommes : « Des poulets élevés en batterie, des tomates en toute saison, des vergers où l'on exploite des ouvrières immigrées... Oui, mais "bio" ! » (Baqué, 2011, p. 20) En France, cette agriculture bio-industrielle est pilotée par de grandes coopératives (Terres du Sud, Terrena, Euralis, ProNatura, etc.) « qui ne renient en rien l'usage des produits chimiques dans l'agriculture dite "conventionnelle", renforcent leurs liens avec les multinationales impliquées dans la recherche et la commercialisation des OGM » (Baqué, 2011, p. 20). Par ailleurs, la France importe une grande part des fruits et des légumes biologiques consommés sur le territoire national. Ces fruits et légumes proviennent de nombreux pays et entre autres d'Espagne, du Maroc et d'Italie, où le respect de certaines « normes » environnementales (respect de la biodiversité, limitation de l'irrigation, etc.) et des conditions de travail des ouvriers est loin d'être appliqué. Ainsi, les femmes employées dans les serres de la société espagnole Bionest, qui produit des fraises biologiques, sont roumaines, polonaises, sénégalaises. Elles sont embauchées dans le cadre de contrats saisonniers dits « d'origine » « qui les rendent corvéables à souhait par leurs employeurs » (Baqué, 2010), comme le décrivent très bien toutes les études sur les conditions de travail des saisonniers dans l'agriculture et en particulier dans l'agriculture intensive de la région de Huelva en Espagne (Hellio, 2008), où se trouve la société Bionest. Et l'exemple de Bionest n'est pas marginal dans le monde de l'agriculture bio-industrielle : « Dans les environs d'Almería, AgriEco produit sous cent soixante hectares de serres, conditionne et commercialise de septembre à fin juin plus de onze mille tonnes de tomates, poivrons et concombres "bio". Dans des serres dotées de technologies de pointe, les intrants sont certifiés bio et les saisonnières sont roumaines et marocaines. » (Baqué, 2011, p. 21)

De nombreux agriculteurs se situent de fait à l'articulation des deux premières tendances, et ce en particulier depuis la création en 2001 de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique (Agence Bio), qui regroupe différentes structures aux objectifs pas toujours convergents, mais qui œuvrent malgré tout ensemble en faveur de l'agriculture biologique. En 2010, l'agriculture biologique concernait 20 604 exploitations agricoles, ce qui représentait 3,09 % de la SAU nationale.

L'agriculture paysanne

L'agriculture paysanne est le projet de développement agricole défendu par la Confédération paysanne.

Selon ses protagonistes, ce concept a été forgé à partir du refus de l'agriculture d'entreprise et de l'agriculture industrielle : « C'est une fonction globale que nous assignons à l'agriculture et aux paysans, c'est un rôle dans la société que nous revendiquons. La terre n'est pas qu'un support, elle est matière vivante et elle nous est confiée. Nous ne sommes pas des fabricants de "bouffe", nous voulons redonner sa pleine place à la fonction nourricière. Nous voulons "rendre" à la société et repartager les territoires ruraux confisqués à seule fin de production de masse. Nous voulons développer l'accueil, encourager la découverte de nos pays et paysages, favoriser la rencontre. L'agriculture paysanne est respect de la terre et de l'homme. » (Collectif, 1994, p. 136 ; voir également Collectif, 2005) La construction du projet d'agriculture paysanne s'est déroulée en plusieurs étapes (Collectif, 2010). Au-delà de la réflexion menée dans le cadre de la construction syndicale, différentes rencontres ont permis l'édification progressive du contenu de cette agriculture alternative à l'agriculture conventionnelle. Historiquement, en 1993, les premières journées d'agriculture paysanne sont organisées dans la Manche. Il s'agit de présenter et d'identifier des démarches et des pratiques d'agriculture paysanne à partir d'expériences et de témoignages individuels. En 1996, des groupes départementaux et régionaux de la Confédération paysanne se rencontrent en vue de la réalisation d'un répertoire des fermes de l'agriculture paysanne. Se crée alors au niveau national un groupe de travail composé de chercheurs, d'environnementalistes et d'agriculteurs, groupe qui décide d'élaborer une charte de l'agriculture paysanne ainsi que des indicateurs d'évaluation et de suivi de ce type d'agriculture. La charte de l'agriculture paysanne est rendue publique à Rambouillet en 1998 lors d'un colloque organisé par la Confédération paysanne et la Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural (Fadear), association créée en 1984 par des agriculteurs issus des mouvements qui ont donné naissance à la Confédération paysanne et qui a pour objectif de mettre en œuvre le projet de développement du syndicat. C'est également l'association de formation et de développement de la Confédération paysanne. La charte comprend trois parties : la définition de ce que doit être l'agriculture paysanne, les dix principes de l'agriculture paysanne donnant les repères politiques qui doivent orienter les décisions ainsi que les pratiques de terrain, une grille d'indicateurs pour suivre, évaluer, visualiser les démarches d'agriculture paysanne. L'agriculture paysanne promeut finalement « la diversification de la production, la volonté d'être autonome dans l'exploitation, la recherche de "créneaux" de qualité (produits

fermiers, biologiques, variétés de fruits oubliés), la transformation d'une partie de la production sur l'exploitation (fromages, confitures, charcuteries...), la vente directe auprès des consommateurs, le tourisme à la ferme, etc., [qui] apparaissent comme des moyens de mieux valoriser le travail des paysans » (Martin, 2005, p. 216-217).

L'agriculture paysanne s'inscrit globalement, au niveau de la démarche, dans le projet sociopolitique des agriculteurs adhérents de la Fnab car elle souscrit à une approche globale du fonctionnement des écosystèmes et de l'exploitation agricole. L'agriculture paysanne relève d'une démarche syndicale et citoyenne qui n'est pas identifiable par un cahier des charges technique comme l'agriculture biologique. De ce fait, les produits de l'agriculture paysanne sont soit commercialisés au même titre que ceux de l'agriculture conventionnelle, soit commercialisés différemment, en particulier lorsqu'ils sont par ailleurs labellisés (agriculture biologique ou autres labels comme le Label rouge, etc.) ou lorsqu'ils passent par des circuits de commercialisation hors du champ de la grande distribution, par les circuits courts en particulier. Il est donc particulièrement difficile de mesurer quantitativement la place de ce type d'agriculture dans l'agriculture française.

L'agriculture raisonnée

Le terme d'agriculture raisonnée est né en 1993 lors de la création du réseau Farre (Forum pour une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement). Ce réseau a été créé par la FNSEA et l'Union des industries de la protection des plantes (UIPP). À l'origine, l'objectif de la création de ce réseau était de mettre en œuvre une stratégie de communication ayant pour objectif de revaloriser l'image des agriculteurs vis-à-vis de l'environnement dans un contexte politique de relative stigmatisation de ces derniers, considérés comme les principaux responsables des problèmes de pollution. Farre constitue un réseau d'exploitations sélectionnées comme des exploitations « modèles » en ce qui concerne le respect de l'environnement et le maintien de la performance économique dans l'agriculture. L'objectif de ces exploitations est d'accueillir des agriculteurs ou des visiteurs extérieurs pour promouvoir les pratiques de l'agriculture raisonnée. Farre adhère à une structure européenne, European Initiative for Sustainable Development in Agriculture (EISA), qui fédère les démarches européennes d'agriculture raisonnée (Féret et Douguet, 2001 ; Deléage, 2004, p. 142-143).

Parallèlement à la création de ce réseau, des initiatives sont prises dans les années 1990, au sein de la profession agricole conventionnelle, pour réfléchir et mettre en œuvre des actions en faveur du respect de l'environnement, dans une optique d'agriculture raisonnée. Il s'agit par exemple des opérations Ferti-Mieux¹⁰ ou Irri-Mieux¹¹. Dans toutes ces démarches, le principe de base repose sur la diminution des apports d'intrants en faisant appel aux connaissances scientifiques. En

10. Opération de conseil en fertilisation assurée par les chambres d'agriculture et visant à la maîtrise des pollutions azotées initiée au début des années 1990 sur une proposition du ministère de l'Agriculture dans le cadre de l'application de la directive européenne Nitrates.

11. Opération proposée en 1997 par les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et les organisations professionnelles agricoles pour mettre en place une gestion quantitative de l'eau au sein des bassins versants.

1999, la grande distribution montre de l'intérêt pour le développement de ce type d'agriculture, ce qui incite la mise en œuvre d'un cadre juridique pour l'encadrer et pour faciliter sa diffusion comme nouveau standard de l'agriculture française (Paillotin, 2000). Ce cadre est instauré à partir de 2001 avec la loi dite « nouvelles régulations économiques » qui donne à l'agriculture raisonnée une protection légale. Depuis, des aides sont accordées au niveau national et au niveau local aux agriculteurs dont les exploitations agricoles sont qualifiées au titre de l'agriculture raisonnée.

La démarche agriculture raisonnée se distingue donc des deux premières en ce sens qu'elle insiste pour l'essentiel uniquement sur la diminution des apports d'intrants comme moyen pour renouveler les objectifs de l'agriculture française. D'une certaine façon, toutes les exploitations agricoles en France devraient respecter le cahier des charges de l'agriculture raisonnée puisque ce dernier correspond *grosso modo* à la législation en matière environnementale qui existe en France et aux conditions environnementales exigées par la PAC depuis la réforme de 2003 : « [...] les objectifs de l'agriculture raisonnée apparaissent relativement en phase avec la dernière réforme de la Politique agricole commune (PAC) qui introduit, sous le terme de conditionnalité, de nouveaux critères d'accès aux aides relatifs à l'environnement, à la santé publique, à l'identification et à la santé des animaux » (Angelucci et Mundler, 2007, p. 19).

L'agriculture durable

Le terme a été utilisé pour la première fois par des éleveurs engagés depuis une trentaine d'années dans des démarches d'agriculture plus économe et plus autonome et donc plus liée au sol, c'est-à-dire reposant sur les principes de l'agro-écologie (Altieri, 1996 ; Gliessman, 2007). Ces agriculteurs ont formalisé leurs démarches en créant en 1994 le Réseau agriculture durable (RAD), une émanation régionale des Civam (voir chapitre quatre). Historiquement, le RAD cristallise tous les enjeux de la critique portée par le syndicalisme agricole contestataire, le mouvement écologiste et le mouvement associatif agricole et rural. Il regroupe aujourd'hui près de 3 000 agriculteurs qui sont, pour la majeure partie d'entre eux, des éleveurs situés dans le Grand Ouest (Deléage, 2004).

L'agriculture durable telle que pratiquée par le RAD est d'abord une agriculture autonome, c'est-à-dire qui valorise au mieux les ressources naturelles présentes dans les exploitations agricoles. Cette démarche permet aux agriculteurs d'être moins dépendants vis-à-vis de l'extérieur : moins de dépendances matérielles (moins d'achats d'engrais, de pesticides, de matériel agricole donc moins de dépendances financières) et moins de dépendances immatérielles (moins dépendants du système en général, de l'agro-industrie au conseil agricole). En étant moins dépendants vis-à-vis de l'extérieur, les agriculteurs ont une activité économe : économie d'intrants par des réductions de doses, par la mise en place de rotations de plus longue durée, par la réintroduction de prairies permanentes, etc. (Pochon, 1981 ; Alard *et al.*, 2002).

La démarche de ces éleveurs tente de renouveler notre rapport à la technique, à l'économique et au politique. Ainsi, la mise en œuvre de cette agriculture passe

par un rapport mesuré à la technique et donc à la nature. Ce rapport mesuré à la technique permet de limiter l'artificialisation de l'agriculture avec l'interdiction de la culture des OGM et l'exclusion des farines animales, des hormones et des antibiotiques de l'alimentation des animaux. D'un point de vue économique, elle permet de tenir compte de la contrainte écologique en incitant les agriculteurs à remplacer les énergies fossiles par les énergies renouvelables, ce qui, en outre, leur permet souvent d'augmenter leur revenu (voir tableau 6.4). Enfin, dans le registre du social et du politique, elle incite à la création d'emplois dans l'agriculture (voir tableau 6.4) et au-delà et donc au maintien d'espaces de vie dans les campagnes. Pour ce faire, les agriculteurs impliqués refusent le corporatisme agricole en s'ouvrant sur la société par une insertion dans de très nombreux réseaux, en particulier associatifs (Deléage, 2004). On retrouve ce type de réseaux d'agriculteurs pratiquant une agriculture durable dans de nombreux autres contextes géographiques et par exemple aux États-Unis (Warner, 2007).

Tableau 6.4. Comparaison de systèmes d'exploitation laitiers en France.

Caractéristiques des systèmes	France Nord (2003)	France Ouest (2003)	Gradel (2005) (1)
SAU (en hectares)	72	64	72
Lait/exploitation (en litres)	304 700	264 800	319 829
Nombre d'Utaf (2)/exploitation	1,58	1,67	2,3
Produit agricole/UTA (3) (en euros)	87 215	64 342	58 633
Aides directes/ha (en euros)	290,7	226,9	83,6
Revenu courant/Utaf (en euros)	17 531	14 730	24 956
Taux d'endettement/Utaf	46 %	43 %	29 %

Source : Fédération nationale des Civam, 2009, p. 5.

(1) : Gradel : Groupe de recherche en agriculture durable et en économie locale. Groupe d'exploitations laitières du Sud 44 et Nord 85, en recherche-expérimentation collective pour l'amélioration du revenu et de l'autonomie de leur exploitation et appartenant au Réseau agriculture durable.

(2) : Utaf : unité travailleur agricole familiale.

(3) : UTA : unité travailleur agricole.

Agricultures durables au XXI^e siècle

Le terme « durable » s'est largement popularisé et banalisé depuis la création du RAD pour qualifier les agricultures plus ou moins critiques du productivisme agricole. Ainsi, les protagonistes de l'agriculture biologique et de l'agriculture paysanne reprennent ce qualificatif pour nommer leurs pratiques. Aujourd'hui, les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture raisonnée mettent également en avant ce terme. Néanmoins, derrière la généralisation de l'utilisation de ce terme, des réalités différentes s'expriment (voir tableau 6.5).

Ainsi, si toutes ces démarches sont révélatrices d'une conception partagée d'un nécessaire renouvellement du contrat social élaboré dans les années 1960 entre les agriculteurs et la société, ces approches, convergentes sur certains points, restent tout à fait divergentes sur d'autres points, et en particulier sur :

- les objectifs à atteindre en volumes de production. Pour les agricultures paysanne, biologique et durable (RAD), il s’agit de produire moins et mieux, alors que pour l’agriculture raisonnée, il s’agit de produire autant et mieux ;
- les pratiques pour respecter l’environnement. Pour les agricultures paysanne, biologique et durable, il s’agit d’articuler des pratiques de type biologique avec des pratiques de raisonnement des apports d’intrants, alors que pour l’agriculture raisonnée, il s’agit uniquement de raisonner les apports d’intrants ;
- le rôle de la technoscience. Pour les agricultures paysanne, biologique et durable, il s’agit de limiter son intervention (interdire les OGM, utiliser de manière modérée le matériel agricole ou les intrants chimiques, etc.), alors que pour l’agriculture raisonnée, il s’agit de maintenir, voire de développer son intervention (utilisation du GPS, de l’informatique, etc.).

C’est en ce sens que l’agriculture raisonnée est comme l’agriculture intensive une agriculture d’entreprise, calquée sur le modèle industriel, alors que les agricultures paysanne, biologique et durable revendiquent une rupture nette avec le modèle agro-industriel et veulent mettre en valeur le caractère multidimensionnel de l’agriculture.

Par ailleurs, au-delà de ces quatre démarches, d’autres initiatives visant la mise en œuvre d’une agriculture durable se développent aujourd’hui en France. Parmi elles, on trouve par exemple l’agriculture de conservation qui connaît un développement relativement important en grandes cultures. L’agriculture de conservation est basée sur les techniques culturales sans labour (techniques culturales simplifiées — TCS —, semis direct) et sur une couverture permanente des sols. Largement développée en Amérique latine et en particulier au Brésil, l’agriculture de conservation prend son essor au milieu des années 1990 en France. Les agriculteurs qui commencent à la pratiquer s’organisent en participant, entre 1999 et 2001, à la création de l’Association pour la promotion d’une agriculture durable (Apad) et de son antenne régionale Base (Bretagne agriculture, sol et environnement) ainsi qu’à celle de la Fondation nationale pour une agriculture de conservation des sols (Fnacs). Certaines de ces organisations se regroupent en 2007 dans un Institut de l’agriculture durable (IAD), associé aux industries agrochimiques et semencières pour lesquelles l’agriculture de conservation constitue un marché important pour leurs herbicides et leurs semences génétiquement modifiées qui leur permettent de résister à ces derniers (Goulet, 2008).

Si les protagonistes de l’agriculture de conservation entendent se dissocier de l’agriculture conventionnelle (ou raisonnée), c’est-à-dire de l’appareil professionnel agricole dominant en remettant en cause la conception verticale de la transmission des savoirs et en construisant de nouveaux espaces sociotechniques, ils entretiennent un rapport tout à fait ambigu vis-à-vis du progrès scientifique et technique ainsi que vis-à-vis de la nature. Ils promeuvent en effet tout à la fois la productivité, le rendement, la performance, etc., et une vie en harmonie avec la faune et la flore du sol dans une vision conservatrice de l’écologie puisque, selon eux, les agriculteurs sont les plus à même de protéger la nature en cultivant la terre « en bon père de famille » : « [...] si des acteurs sont à même de prendre soin de la nature, ce serait avant tout les agriculteurs, qui depuis des années cultivent et s’efforcent de gérer ce patrimoine “en bon père de famille”, plutôt que des politiciens et des écologistes peu conscients des réalités du terrain et des objets qu’ils cherchent à protéger » (Goulet, 2010, p. 62).

Tableau 6.5. Agricultures biologique, paysanne, raisonnée et durable en France.

Appellation et définition	Objectifs	Pratiques	Acteurs	Approches
<p>Agriculture biologique</p> <p>« Concept global qui s'appuie sur le choix de valeurs comme le respect de la terre et des cycles biologiques, la santé, le respect de l'environnement, le bien-être animal, la vie sociale, etc. C'est un mode de production agricole fondé sur un ensemble de techniques complexes excluant l'utilisation de produits chimiques de synthèse. » Fnab</p>	<p>Respect des écosystèmes naturels</p> <p>Respect de la santé humaine et animale</p> <p>Recherche d'un développement économique cohérent</p>	<p>Concernes toutes les productions</p> <p>Produits chimiques de synthèse interdits</p> <p>Rotations culturales longues</p> <p>Gestion de la matière organique</p>	<p>Fnab</p> <p>Institut technique de l'agriculture biologique (Itab)</p> <p>Agence Bio</p> <p>Nature et Progrès, Écocert</p>	<p>Éthique</p> <p>Environnementale</p>
<p>Agriculture paysanne</p> <p>« L'agriculture paysanne doit permettre à un maximum de paysans répartis sur tout le territoire de vivre décemment de leur métier en produisant sur une exploitation à taille humaine une alimentation saine et de qualité, sans remettre en cause les ressources naturelles de demain. Elle doit participer avec les citoyens à rendre le milieu rural vivant dans un cadre de vie apprécié par tous. » Fadear</p>	<p>Respect des sociétés paysannes et de l'emploi agricole et rural réparti sur tout le territoire, dans des exploitations à taille humaine</p> <p>Répartition des volumes de production</p>	<p>Concernes toutes les productions</p> <p>Autonomie en protéines</p> <p>Réduction d'intrants</p> <p>Rotations culturales longues</p> <p>Gestion des pâturages</p> <p>Produits fermiers</p> <p>Entretien de l'espace rural</p>	<p>Fadear</p> <p>Confédération paysanne</p>	<p>Sociale</p> <p>Syndicale</p>

Appellation et définition	Objectifs	Pratiques	Acteurs	Approches
<p>Agriculture raisonnée</p> <p>« Elle correspond à des démarches globales de gestion de l'exploitation qui visent, au-delà du respect de la réglementation, à renforcer les impacts positifs des pratiques agricoles sur l'environnement et à en réduire les effets négatifs, sans remettre en cause la rentabilité économique des exploitations. » Farre</p>	<p>Utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et des engrais</p> <p>Axe de communication visant à améliorer l'image de marque des agriculteurs</p> <p>Devenir le futur standard de l'agriculture française</p>	<p>Concerne tous types de productions</p> <p>Respect de la réglementation (conditionnalité des aides PAC)</p> <p>Cahiers d'enregistrements (fertilisation, irrigation...)</p> <p>Analyse de sol et apports organiques</p> <p>Respect des conditions de travail</p> <p>Réglage du matériel</p>	<p>Farre</p> <p>Industries phytosanitaires (UIPP)</p> <p>Syndicats (FNSEA, CNJA)</p> <p>Chambres d'agriculture</p> <p>Coopération agricole</p>	<p>Technicienne</p> <p>Agroalimentaire</p>
<p>Agriculture durable</p> <p>« L'agriculture durable invite à promouvoir et à pratiquer une agriculture économiquement viable, saine pour l'environnement et socialement équitable. L'agriculture durable est une agriculture soutenable car elle répond aux besoins d'aujourd'hui (aliments sains, eau de qualité, emploi et qualité de vie) sans remettre en cause les ressources naturelles pour les générations futures. » RAD</p>	<p>Promouvoir des systèmes de production autonomes et économes</p> <p>Rendre les exploitations viables, vivables et transmissibles</p> <p>Constituer des espaces d'échanges entre paysans et citoyens</p>	<p>Concerne les exploitations de polyculture-élevage et élevages</p> <p>Réduction d'intrants</p> <p>Rotations culturales longues</p> <p>Gestion des pâturages</p> <p>Autonomie en protéines</p> <p>Entretien de l'espace rural</p>	<p>RAD et plus largement les Civam</p>	<p>Sociétale</p> <p>Institutionnelle</p>

Source : Féret et Dougnat, 2001, p. 62-63 ; Collectif, 2009b, p. IV-V.

Ainsi, si la volonté de réappropriation des savoirs est manifeste dans l'agriculture de conservation comme dans d'autres agricultures qui se réclament de la durabilité, cette agriculture concerne un univers agricole tout à fait éloigné d'autres segments critiques du productivisme agricole (voir ci-dessus), et ce, tant par les systèmes de production pratiqués que par les engagements politiques et syndicaux. C'est ainsi que les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture de conservation entretiennent des liens forts avec la Coordination rurale, syndicat créé en 1994 à la suite d'une fusion avec la Fédération française de l'agriculture (FFA), et proche de la droite souverainiste. Syndicat qui considère par exemple que le paysan serait par essence « un trait d'union entre l'homme et la nature, le gardien d'une œuvre de Dieu qu'il convient de préserver » (Purseigle, 2010, p. 266).

► Agriculture multidimensionnelle *versus* modernité ?

Pour conclure, l'agriculture multidimensionnelle, que l'on peut associer aux pratiques des agricultures biologique, paysanne et durable (RAD), est souvent associée à une agriculture archaïque, du passé, qui s'opposerait à la modernité. On considère généralement que la modernité caractérise la période qui s'étend de la Renaissance au xx^e siècle et qu'elle est dominée par l'idée que les hommes peuvent maîtriser de manière rationnelle le monde afin de s'émanciper. En ce sens, la modernité se caractérise par la foi dans la science et la technique, par la domination de la nature par l'homme. La tradition renvoie à une période précédente de la civilisation occidentale, période dominée par l'idée que le savoir est contemplatif, désintéressé et que les hommes doivent se soumettre aux dieux et aux forces de la nature. Dans l'agriculture, le projet de la modernité s'est incarné en France, comme nous l'avons montré, dans les années 1960. Il s'agissait à cette époque de faire sortir le paysan d'une société traditionnelle en faisant converger le progrès technique et l'émancipation humaine. Ce projet à visée humaniste, comme le prouve la dimension personaliste du projet des jeunes agriculteurs, s'est progressivement « emballé » lorsque les agriculteurs se sont mis à produire pour produire. L'agriculture moderne s'est alors transformée en processus unique de rationalisation technico-économique.

Qu'en est-il maintenant de l'agriculture multidimensionnelle ? Peut-elle être considérée, dans ces conditions, comme moderne ? De manière paradigmatique, comme nous l'avons montré dans l'ouvrage, l'agriculture multidimensionnelle se définit prioritairement comme une agriculture économe et autonome. L'autonomie est rendue possible par une coproduction de savoirs au sein de groupes de développement pratiquant des échanges horizontaux et en réseau de connaissances. Ces dernières relèvent de l'articulation de deux types de savoirs : un savoir profane qui est le produit de connaissances empiriques, d'observations répétées et minutieuses (des prairies par exemple dans les systèmes herbagers), et un savoir savant qui fait partie des connaissances scientifiques produites par les experts (la recherche agronomique par exemple). En ce sens, l'agriculture multidimensionnelle ne constitue pas un retour à la tradition. Elle n'est pas non plus la défense sans critique de la modernité. L'agriculture multidimensionnelle se soucie donc à la fois de la terre et des humains. Elle réinterroge ainsi la tradition, c'est-à-dire le souci de la terre,

sans renoncer pour autant à la modernité, c'est-à-dire la science et la technique. Le projet de l'agriculture multidimensionnelle constitue, en ce sens, un dépassement du projet moderne en allant bien au-delà et s'oppose au processus « sans horizon » de l'agriculture productiviste, processus qui constitue d'une certaine manière une régression par rapport au projet originel de la modernité (Deléage, 2012 ; Deléage et Sabin, 2012).

►► Conclusion

Si la diversité des agricultures est bien réelle en France, elle masque une tendance de fond, celle de la poursuite de l'intensification de l'agriculture, et ce en particulier avec la mise en œuvre de l'agriculture raisonnée, nouveau standard de l'agriculture française qui s'inscrit globalement dans la poursuite du projet technicien de l'agriculture productiviste. Il s'avère donc que la révolution agricole et agricole annoncée par Louis Le Penec en 1998-1999, au moment de la mise en place d'une nouvelle loi d'orientation agricole et des CTE, a bien du mal à advenir.

Conclusion générale

Pour conclure, comme nous avons essayé de le montrer dans cet ouvrage, l'avènement d'un développement agricole durable par rapport au modèle agricole productiviste hérité des années 1960 n'est pas advenu en France. La situation internationale — Europe et reste du monde — est à peu près similaire. Cet état de fait est lié à une dévalorisation symbolique et pratique du paysan, notamment depuis que l'agriculture est majoritairement devenue une activité d'instrumentalisation de la nature et des hommes sous l'effet de l'industrialisation et du développement de la technoscience.

Considérés le plus souvent comme une classe objet, les paysans constituent ainsi l'exemple le plus singulier et en même temps inscrit dans la longue durée historique d'êtres pris dans le discours des autres et en particulier dans celui des esprits « occidental-centrés », pour lesquels le paysan incarne celui qui doit être éliminé ou converti au développement technoscientifique. Ainsi, parmi « tous les groupes dominés, la classe paysanne, sans doute parce qu'elle ne s'est jamais donné ou qu'on ne lui a jamais donné le contre-discours capable de la constituer en sujet de sa propre vérité, est l'exemple par excellence de la classe objet, contrainte de former sa propre subjectivité à partir de son objectivation (et très proche en cela des victimes du racisme). [...] Affrontés à une objectivation qui leur annonce ce qu'ils sont ou ce qu'ils ont à être, ils n'ont d'autres choix que de reprendre à leur compte la définition (dans sa version la moins défavorable) qui leur est imposée ou de se définir en réaction contre elle : il est significatif que la représentation dominante soit présente au sein même du discours dominé, dans la langue même avec laquelle il se parle et se pense, le “bouseux”, le “cul terreux”, le “péquenot”, le “plouc”, le “péouze” qui parle avec un “accent du terroir” a son correspondant à peu près exact (en béarnais) dans le *paysanas empaysanit*, le gros paysan empaysanné, dont on raille les efforts pour parler le français en l'écorchant (*francimandéja*) et à qui sa lourdeur, sa maladresse, son ignorance, son inadaptation au monde citadin valent d'être le héros favori des histoires drôles les plus typiquement paysannes » (Bourdieu, 1977, p. 4).

Dans ce contexte de dévalorisation des paysans, les politiques publiques mises en œuvre en particulier après la Seconde Guerre mondiale ont largement participé à leur mise à l'écart. Ce processus a été plus globalement légitimé par la société tout entière. En effet, la transformation du paysan en entrepreneur agricole paraissait, pour le grand nombre, inéluctable car elle devait participer à l'épanouissement de la modernité. Ainsi aujourd'hui, l'agriculture familiale moderne (ou l'entreprise agricole familiale), qu'elle soit ou non sociétaire, continue sa progression et se rapproche

parfois, en abandonnant totalement cette fois le caractère familial de la production agricole, d'une agriculture de firme, capitalistique et tournée vers le marché des matières premières. Cette agriculture de firme est par exemple incarnée en France par le groupe AgroGénération créé en 2007, dont l'objectif est de contrôler 500 000 hectares afin de produire plus de 1,5 million de tonnes de céréales dans l'ex-Europe de l'Est (Hervieu et Purseigle, 2009). Ou encore par le projet de « ferme des mille vaches » dans la Somme, projet qui constitue le parachèvement de l'industrialisation de l'agriculture. Néanmoins, malgré la modernisation et l'intensification de la production agricole en France et en Europe, l'agriculture d'entreprise coexiste aujourd'hui avec des structures de production différentes qui reposent sur l'hybridation d'éléments empruntés à la tradition et à la modernité.

Les agriculteurs-paysans qui pratiquent ces agricultures différentes ont ainsi pour partie résisté au processus généralisé de dépayssannisation. S'ils ont résisté, c'est entre autres, comme nous avons essayé de le montrer en particulier dans le chapitre six, parce qu'ils ont mis en œuvre une agriculture qui leur permet d'être économes et autonomes, c'est-à-dire moins dépendants d'un système qui les condamne à disparaître. Ainsi, ces agriculteurs-paysans représentent en quelque sorte une forme de résistance viable à l'extension sans fin de l'agriculture industrielle. Ils défendent aussi l'idée que l'agriculture appartient au monde de la culture. Culture telle que définie par la philosophe Hannah Arendt : « La culture, mot et concept, est d'origine romaine. Le mot "culture" dérive de *colere* — cultiver, demeurer, prendre soin, entretenir, préserver — et renvoie primitivement au commerce de l'homme avec la nature, au sens de culture et d'entretien de la nature en vue de la rendre propre à l'habitation humaine. En tant que tel, il indique une attitude de tendre souci, et se tient en contraste marqué avec tous les efforts pour soumettre la nature à la domination de l'homme. » (Arendt, 1998, p. 271)

Références bibliographiques

A

AFIF, ROMAN C., 1990. *Agriculture : le système français. Origine et fonctions des organisations professionnelles agricoles*, Paris, Syros.

ALARD V., BÉRANGER C., JOURNET M. (éd.), 2002. *À la recherche d'une agriculture durable. Étude de systèmes herbagers économes en Bretagne*, Paris, Inra Éditions.

ALPHANDÉRY P., 2001. Les campagnes françaises de l'agriculture à l'environnement (1945-2000). Politiques publiques, dynamiques sociales et enjeux territoriaux. Thèse de doctorat de sociologie, Institut d'études politiques de Paris.

ALPHANDÉRY P., BILLAUD J.-P., 2009. Retour sur la sociologie rurale. Introduction. *Études rurales*, (183), 9-22.

ALPHANDÉRY P., BOURLIAUD J., 1996. L'agri-environnement, une production d'avenir ? *Études rurales*, (141-142), 21-43.

ALPHANDÉRY P., SENCÉBÉ Y., 2009. L'émergence de la sociologie rurale en France (1945-1967). *Études rurales*, (183), 23-40.

ALPHANDÉRY P., BITOUN P., DUPONT Y., 1989. *Les champs du départ. Une France rurale sans paysans ?*, Paris, La Découverte.

ALPHANDÉRY P., BITOUN P., DUPONT Y., 1991. *L'équivoque écologique*, Paris, La Découverte.

ALPHANDÉRY P., BITOUN P., DUPONT Y., 2000. Ruralités. Les campagnes entre terroirs et mondialisations. *Problèmes politiques et sociaux*, (842), 1-80.

ALTIERI M.A., 1996. *Agroecology: The Science of Sustainable Agriculture*, Boulder, Westview Press.

AMBROISE R., BARNAUD M., VEDEL G., LEGROS D., 1995. Une voie nouvelle en agriculture : les plans de développement durable. *Aménagement et nature*, (117), 7-13.

AMEMIYA H., 2007. Le *teikei* : la référence japonaise de la vente directe de produits fermiers

locaux. In : *L'agriculture participative. Dynamiques bretonnes de la vente directe* (H. Amemiya, dir.), Rennes, PUR, 21-48.

AMEMIYA H. (dir.), 2011. *Du teikei aux Amap*, Rennes, PUR.

ANGELUCCI M.-A., MUNDLER P., 2007. La qualification au titre de l'agriculture raisonnée : limites et enjeux des études prospectives. *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, (54), 19-31.

ARENDT H., 1998. *La crise de la culture*, 1^{re} édition 1961, Paris, Gallimard.

ARIÈS P., 1997. *La fin des mangeurs. Les métamorphoses de la table à l'âge de la modernisation alimentaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

ARON R., 1962. *Dix-huit leçons sur la société industrielle*, Paris, Gallimard.

AUBERT D., LÉON Y., 1986. De nouveaux paysans pauvres : Les « exploitants agricoles en difficulté ». In : *La pauvreté dans le monde rural* (P. Maclouf, dir.), Paris, ARF Éditions/L'Harmattan, 221-229.

B

BALDI I., LEBAILLY P., 2007. Cancers et pesticides. *La revue du praticien*, 57, 40-44.

BAQUÉ P., 2010. Importer des femmes pour exporter du bio ? *Silence*, (384), novembre.

BAQUÉ P., 2011. Florissante industrie de l'agriculture biologique. *Le Monde diplomatique*, (683), février, 20-21.

BAQUÉ P. (dir.), 2012. *La bio entre business et projet de société*, Marseille, Agone.

BARBIER G., FARRACHI A., 2004. *La société cancérigène. Lutte-t-on vraiment contre le cancer ?*, Paris, La Martinière.

BARRAL P., 1968. *Les agrariens français : de Méline à Pisani*, Paris, Armand Colin.

BARRAL P., 1972. Agrarisme de gauche et agrarisme de droite sous la III^e République. In : *L'univers politique des paysans dans la France*

- contemporaine (Y. Tavernier, M. Gervais, C. Servolin, dir.), Paris, Armand Colin, 243-253.
- BARTHEZ A.**, 1982. *Famille, travail et agriculture*, Paris, Économica.
- BELPOMME D.**, 2004. *Ces maladies créées par l'homme. Comment la dégradation de l'environnement met en péril notre santé*, Paris, Albin Michel.
- BÉRARD L., MARCHENAY P.**, 1995. Lieux, temps et preuves. La construction sociale des produits de terroir. *Terrain*, (24), 153-164.
- BÉRARD L., MARCHENAY P.**, 2006. Productions localisées et indications géographiques : prendre en compte les savoirs locaux et la biodiversité. *Revue internationale des sciences sociales*, (187), 115-122.
- BERGMANN D.-R.**, 1979. *L'agriculture française. Perspectives, stratégies et politiques à long terme*, Paris, Inra/Station d'économie et de sociologie rurales.
- BERLAN J.-P. (dir.)**, 2001. *La guerre au vivant. Organismes génétiquement modifiés et autres mystifications scientifiques*, Marseille, Agone.
- BERLAN J.-P.**, 2005. Les cloneurs. *Écologie et politique*, (31), 59-70.
- BESSIÈRE C., GIRAUD C., RÉNAHY N.**, 2008. Famille, travail, école et agriculture. *Revue d'études en agriculture et environnement*, 88 (3), 5-19.
- BESSON Y.**, 2011. *Les fondateurs de l'agriculture biologique*, Paris, Éditions Sang de la Terre.
- BODIGUEL M.**, 1986. *Le rural en question*, Paris, L'Harmattan.
- BONNEUIL C., THOMAS F.**, 2009. *Gènes, pouvoirs et profits : recherche publique et régimes de production des savoirs de Mendel aux OGM*, Versailles/Lausanne, Quæ/FPH, 624 p.
- BOURDIEU P.**, 1977. Une classe objet. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 17-18, 2-5.
- BOURDIEU P.**, 2002. *Le bal des célibataires. Crise de la société paysanne en Béarn*, Paris, Seuil.
- BOUSSARD I.**, 1980. *Vichy et la Corporation paysanne*, Paris, Presses de la FNSP.
- BOVÉ J., DUFOUR F.**, 2000. *Le monde n'est pas une marchandise*, Paris, La Découverte.
- BOXER P.A., BURNETT C., SWANSON N.**, 1995. Suicide and occupation: a review of the literature France. *Journal of Occupational and Environmental Medicine*, 34 (4), 442-452.
- BRUNEAU I.**, 2006. La Confédération paysanne : s'engager à « juste » distance. Thèse de doctorat en science politique, université Paris X-Nanterre.
- BUREAU J.-C.**, 2007. *La Politique agricole commune*, Paris, La Découverte.
- BURGAT F.**, 1995. *L'animal dans les pratiques de consommation*, Paris, PUF.
- BURGAT F. (dir.)**, 2004. L'animal dans nos sociétés. *Problèmes politiques et sociaux*, (896).
- BURTON R.J.F.**, 2004. Seeing through the "good farmer's" eyes: towards developing an understanding of the social symbolic value of "productivist" behaviour. *Sociologia Ruralis*, 44 (2), 195-215.
- BURTON R.J.F., KUCZERA C., SCHWARZ G.**, 2008. Exploring farmers' cultural resistance to voluntary agri-environmental schemes. *Sociologia Ruralis*, 48 (1), 16-37.
- BUTTEL F.H., LARSON O.F., GILLEPSIE JR G.W.**, 1990. *The Sociology of Agriculture*, New York, Greenwood Press.

C

- CAILLÉ A.**, 1986. *Splendeurs et misères des sciences sociales*, Genève, Droz.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y.**, 2001. *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CANÉVET C.**, 1992. *Le modèle agricole breton*, Rennes, PUR.
- CARSON R.**, 1962. *Silent Spring*, Boston, Houghton Mifflin.
- CERF M., LENOIR D.**, 1987. *Le développement agricole en France*, Paris, PUF.
- CHAMPAGNE P.**, 2002. *L'héritage refusé. La crise de la reproduction sociale de la paysannerie française 1950-2000*, Paris, Seuil.
- CHAPUIS R.**, 1986. *Les ruraux français*, Paris, Masson.
- CHARLES L., KALAORA B.**, 2001. La nature administrée. L'Europe, la France et la politique de la nature. *Le débat*, (116), 47-63.
- CHARMASSON T., DUVIGNEAU M., LELORRAIN A.-M., LE NAOU H.**, 1999. *L'enseignement agricole. Cent cinquante ans d'histoire. Évolution historique et atlas contemporain*, Dijon, Educagri.
- CHAVAGNE Y.**, 1988. *Bernard Lambert. Trente ans de combat paysan*, Quimperlé, La Digitale.
- COHIDON C., SANTIN G., GEOFFROY-PÉREZ B., IMBERNON E.**, 2010. Suicide et activité professionnelle en France. *Revue d'épidémiologie et de santé publique*, 58 (2), 139-150.
- COLLECTIF**, 1994. *L'agriculture paysanne : des pratiques aux enjeux de société*, Paris, FPH.
- COLLECTIF**, 2005. *Qu'est-ce que la Confédération paysanne ?*, Paris, L'Archipel.
- COLLECTIF**, 2009a. *Dans les pas de Bertrand Vissac, un bâtisseur. De la génétique animale aux systèmes agraires*, Castanet-Tolosan, Inra.

COLLECTIF, 2009b. Les agricultures alternatives. Repères. *Transrural Initiatives*, (382), IV-V.

COLLECTIF, 2009c. Douleurs animales : les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Rapport d'expertise réalisé par l'Inra.

COLLECTIF, 2010. *Une histoire de la Confédération paysanne par celles et ceux qui l'ont vécue*, Confédération paysanne/Fadear.

COLSON F., 2006. Les grandes réformes de la Politique agricole commune ont radicalement modifié le rapport entre l'État et les organisations professionnelles agricoles. *Transrural Initiatives*, (310), XI.

CONFÉDÉRATION PAYSANNE/COORDINATION PAYSANNE EUROPÉENNE, 2005. *Actes du séminaire européen Politiques agricoles et petites fermes*, 28-29 octobre 2004, Bagnolet, Confédération paysanne.

CORDELLIER S., 2008. L'émergence de groupes promouvant des systèmes de production « différenciés ». *Pour*, (196-197), 220-229.

CORNU P., MAYAUD J.-L. (dir.), 2007. *Au nom de la terre. Agrarisme et agrariens en France et en Europe du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, La Boutique de l'Histoire.

COULOMB P., NALLET H., 1980. *Le syndicalisme agricole et la création du paysan modèle*, Paris, Inra-Cordès.

D

DAUCÉ P., 2003. *Agriculture et monde agricole*, Paris, La documentation française.

DAVIDSON F., PHILIPPE A., 1986. *Suicide et tentatives de suicide aujourd'hui : étude épidémiologique*, Paris, Inserm/Doïn.

DEBATISSE M., 1963. *La révolution silencieuse*, Paris, Calmann-Lévy.

DÉCOSSE F., 2008. La santé des travailleurs agricoles migrants : un objet politique ? *Études rurales*, (182), 103-120.

DELÉAGE E., 2004. *Paysans. De la parcelle à la planète. Socio-anthropologie du Réseau agriculture durable*, Paris, Syllepse.

DELÉAGE E., 2012. Les paysans dans la modernité. *Revue française de socio-économie*, (9), 117-131.

DELÉAGE E., LEMARCHAND F (dir.), 2011. Le nouveau siècle biotech. *Écologie et politique*, (43), 13-105.

DELÉAGE E., SABIN G., 2012. Modernité en friche. Cohabitation de pratiques agricoles, *Ethnologie française*, 42 (4), 667-676.

DEVERRE C., LAMINE C., 2010. Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales. *Économie rurale*, (317), 57-73.

DUBUISSON-QUELLIER S., 2009. *La consommation engagée*, Paris, Les Presses de Sciences Po.

DUBUISSON-QUELLIER S., GIRAUD C., 2010. Les agriculteurs entre clôtures et passerelles. In : *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole* (B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, F. Purseigle, J. Rémy, dir.), Paris, Les Presses de Sciences Po, 111-129.

DUBUISSON-QUELLIER S., LE VELLY R., 2008. Les circuits courts entre alternative et hybridation. In : *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires* (G. Maréchal, dir.), Dijon, Educagri, 105-112.

DUBY G., WALLON A. (dir.), 1976a. *Histoire de la France rurale. 3. Apogée et crise de la civilisation paysanne, 1789-1914*, Paris, Seuil.

DUBY G., WALLON A. (dir.), 1976b. *Histoire de la France rurale. 4. La fin de la France paysanne, de 1914 à nos jours*, Paris, Seuil.

DUMONT R., 1946. *Le problème agricole français*, Paris, Éditions nouvelles.

DUMONT R., 1949. *Les leçons de l'agriculture américaine*, Paris, Flammarion.

DUPONT Y., 1994. Du déracinement des paysans au déracinement de la vie. Habilitation à diriger des recherches, université de Caen.

DUPONT Y., 2007. Pour une socio-anthropologie du risque et de la vulnérabilité. In : *Dictionnaire des risques* (Y. Dupont, dir.), Paris, Armand Colin, 438-448.

DURKHEIM É., 1999. *Le suicide*, 1^{re} édition 1897, Paris, PUF.

E

EWALD F., 1996. *Histoire de l'État-providence*, Paris, Grasset.

F

FÉRET S., DELÉAGE E., 2001. Les ferments d'une nouvelle agriculture... *Transrural Initiatives*, (193), II.

FÉRET S., DOUGUET J.-M., 2001. Agriculture durable et agriculture raisonnée. Quels principes et quelles pratiques pour la soutenabilité du développement en agriculture ? *Natures sciences sociétés*, 9 (1), 58-64.

FERRY L., GERMÉ C., 1994. *Des animaux et des hommes*, Paris, Le Livre de poche.

FISCHLER C., 1990. *L'omnivore*, Paris, Odile Jacob.

FÉDÉRATION NATIONALE DES CIVAM, 2009. *Produire autonome et économe, un enjeu décisif en production laitière*, Fédération nationale des Civam.

FONTENAY É. (DE) (entretien avec), 2009. L'homme et l'animal : anthropocentrisme, altérité et abaissement de l'animal. *Pouvoirs*, 4 (131), 19-27.

FRIEDMANN H., 2006. From colonialism to green capitalism: social movements and emergence of food regimes. *Research in Rural Sociology and Development*, 11, 227-264.

G

GCL DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2010. État, perspectives et enjeux du marché des engrais. Rapport pour le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

GHESSQUIÈRE P., MALINKOVA M., MILLOT G., 2005. Étude de l'importance des petites fermes à l'échelle nationale et communautaire. Paris, Étude commandée par la Confédération paysanne et réalisée à l'Engref.

GIRAUD C., RÉMY J., 2008. Le choix des conjoints en agriculture. *Revue d'études en agriculture et environnement*, 88 (3), 21-46.

GLIESSMAN S.R., 2007. *Agroecology. The Ecology of Sustainable Food Systems*, New York, CRC Press.

GOODMAN D., WATTS M.J., 1997. *Globalising Food. Agrarian Questions and Global Restructuring*, Londres, Routledge.

GOULET F., 2008. Des tensions épistémiques et professionnelles en agriculture. Dynamiques autour des techniques sans labour et de leur évaluation environnementale. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 2 (4), 291-310.

GOULET F., 2010. Nature et ré-enchantement du monde. In : *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole* (B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, F. Purseigle, J. Rémy, dir.), Paris, Les Presses de Sciences Po, 51-71.

GOURE C., 2008. *Michel Debatisse ou la révolution paysanne*, Paris, Desclée de Brouwer.

H

HELLIO E., 2008. Importer des femmes pour exporter des fraises (Huelva). *Études rurales*, (182), 185-200.

HERVIEU B., 1994. *Les champs du futur*, Paris, Julliard.

HERVIEU B., 2008. *Les orphelins de l'exode rural. Essai sur l'agriculture et les campagnes au xx^e siècle*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

HERVIEU B., PURSEIGLE F., 2009. Pour une sociologie des mondes agricoles dans la globalisation, *Études rurales*, (183), 177-200.

I

INRA/CEMAGREF, 2008. *Pesticides, agriculture et environnement. Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux*, Paris, Inra/Cemagref.

INSEE, 2007. *L'agriculture, nouveaux défis*, Paris, Insee.

J

JACQUIAU C., 2010. Quand le marketing lave plus vert. *Politis*, hors-série, (52), 18-21.

JAS N., 2008. Pesticides et santé des travailleurs agricoles en France au cours des années 1950-1960. In : *Sciences, chercheurs et agriculture. Pour une histoire de la recherche agronomique* (C. Bonneuil, G. Denis, J.-L. Mayaud, dir.), Versailles/Paris, Quae/L'Harmattan, 223-246.

JÉGOUZO G., 1991. L'évolution après 1975 du célibat agricole masculin. *Population*, (1), 41-61.

JÉGOUZO G., BRANGEON J.-L., ROZE B., 1998. *Richesse et pauvreté en agriculture*, Paris, Inra Éditions/Économica.

JOLLIVET M. (dir.), 1992. *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Paris, Éditions du CNRS.

JOLLIVET M. (dir.), 1997. *Vers un rural postindustriel. Rural et environnement dans huit pays européens*, Paris, L'Harmattan.

JONAS H., 1990. *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, 1^{re} édition 1979, Paris, Cerf.

K

KAUTSKY K., 1979. *La question agraire*, 1^{re} édition 1899, Paris, Maspero.

KLATZMANN J., 1978. *L'agriculture française*, Paris, Seuil.

KROLL J.-C., 1987. *Politique agricole et relations internationales. Les enjeux en France et dans la CEE*, Paris, Syros.

L

- LACOMBE P.**, 1990. Agriculture, familles, exploitations. In : *Les agriculteurs et la politique* (P. Coulomb, H. Delorme, B. Hervieu, M. Jollivet et P. Lacombe, dir.), Paris, Presses de la FNSP, 239-256.
- LAGADEC P.**, 1981. *Le risque technologique majeur : politique, risque et processus de développement*, Paris/Oxford/New York, Pergamon Press.
- LAMARCHE H. (coord.)**, 1991. *L'agriculture familiale : comparaison internationale. 1. Une réalité polymorphe*, Paris, L'Harmattan.
- LAMARCHE H. (coord.)**, 1994. *L'agriculture familiale : comparaison internationale. 2. Du mythe à la réalité*, Paris, L'Harmattan.
- LAMBERT B.**, 1970. *Les paysans dans la lutte des classes*, Paris, Seuil.
- LAMINE C.**, 2008. *Les Amap : un nouveau pacte entre producteurs et consommateurs*, Gap, Yves Michel.
- LANDAIS É.**, 1996. Élevage bovin et développement durable. *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, (29), 59-72.
- LASCOUMES P.**, 1994. *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte.
- LATOUR B.**, 1999. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte.
- LAVILLE J.-L.**, 2000. Économie et solidarité : esquisse d'une problématique. In : *L'économie solidaire. Une perspective internationale* (J.-L. Laville, dir.), Paris, Desclée de Brouwer, 9-89.
- LE CLECH B.**, 1998. *Environnement et agriculture*, Bordeaux, Éditions Synthèse agricole.
- LÉMERY B.**, 2006. Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs. In : *Conseiller en agriculture* (J. Rémy, H. Brives, B. Lémery, dir.), Dijon/Paris, Educagri/Inra, 235-252.
- LE PENSEC L.**, 1998. *Les Échos*, 27 avril.
- LEVIDOW L.**, 1998. Democratizing technology or technologizing democracy? Regulating agricultural biotechnology in Europe. *Technology in Society*, 20 (2), 211-226.
- LEVIDOW L.**, 2003. La démocratie biotechnologique en Europe. *Écologie et politique*, (27), 147-159.

M

- MARÉCHAL G. (dir.)**, 2008. *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Dijon, Educagri.

- MARTIN J.-P.**, 2005. *Histoire de la nouvelle gauche paysanne. Des contestations des années 1960 à la Confédération paysanne*, Paris, La Découverte.
- MARX K.**, 1967. *Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte*, 1^{re} édition 1852, Paris, Éditions sociales.
- MASPÉTIOL R.**, 1946. *L'ordre éternel des champs*, Paris, Librairie de Médecis.
- MAYAUD J.-L.**, 1999. *La petite exploitation rurale triomphante. France XIX^e siècle*, Paris, Belin.
- MAZOYER M., ROUDART L.**, 1997. *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Seuil.
- MENDRAS H.**, 1967. *La fin des paysans*, Paris, Seuil.
- MENDRAS H.**, 1976. *Sociétés paysannes*, Paris, Armand Colin.
- MENDRAS H.**, 1984. *La fin des paysans, vingt ans après*, Arles, Actes Sud.
- MENDRAS H.**, 1989. *Éléments de sociologie*, Paris, Armand Colin.
- MENDRAS H.**, 2000. L'invention de la paysannerie. Un moment de l'histoire de la sociologie française d'après-guerre. *Revue française de sociologie*, 41 (3), 539-552.
- MÉSINI B.**, 2004. Résistances et alternatives rurales à la mondialisation. *Études rurales*, (169-170), 43-60.
- MILLS C.W.**, 1997. *L'imagination sociologique*, 1^{re} édition 1959, Paris, La Découverte.
- MOATI P.**, 2001. *L'avenir de la grande distribution*, Paris, Odile Jacob.
- MOATI P., MEUBLAT O., POUQUET L., RANVIER M.**, 2005. *Enquête commerce 2005. Comportements et attitudes des consommateurs à l'égard du commerce alimentaire*, Paris, Credoc.
- MORMONT M., MOUGENOT C.**, 2002. Sociabilité rurale et action environnementale. In : *Agriculteurs, ruraux et citadins* (J.-P. Sylvestre, dir.), Dijon, Educagri, 171-191.
- MOUQUET M.-C., BELLAMY V.**, 2006. Suicides et tentatives de suicides en France. *Études et résultats*, (48).
- MUCHNIK J. (coord.)**, 1996. Systèmes agroalimentaires localisés : organisations, innovations et développement local. Proposition issue de la consultation du Cirad « Stratégies de recherche dans le domaine de la socio-économie de l'alimentation et des industries agroalimentaires », Cirad.
- MUCHNIK J. (coord.)**, 2009. Bilan du Groupement d'intérêt scientifique Systèmes agroalimentaires localisés (2001-2007). Rapport à l'attention des fondateurs et des animateurs du GIS Syal.

MUCHNIK J., SAINTE MARIE (DE) C., 2010. *Le temps des Syal. Techniques, vivres et territoires*, Versailles, Quae, 320 p.

MULLER P., LE MONNIER J. (éd.), 1984. *Les agricultures différentes*, Grenoble, La Pensée sauvage.

N

NEVEU É., 2005. *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte.

NICOLINO F., VEILLERETTE F., 2008. *Pesticides. Révélation sur un scandale français*, Paris, Hachette Littératures.

O

OST F., 1995. *La nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, Paris, La Découverte.

P

PAGÈS A., 2004. *La pauvreté en milieu rural*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail.

PAILLOTIN G., 2000. L'agriculture raisonnée. Rapport au ministre de l'Agriculture et de la Pêche, Paris, ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

PERETTI-WATEL P., 2001. *La société du risque*, Paris, La Découverte.

PERNET F., 1982. *Résistances paysannes*, Grenoble, PUG.

PERREault D., DELÉAGE E., 2006. Sociologie rurale. In : *Sociologie contemporaine* (J.-P. Durand, R. Weil, dir.), Paris, Vigot, 431-446.

PIRIOU S., 2002. L'institutionnalisation de l'agriculture biologique (1980-2000). Thèse de doctorat en économie de l'agriculture et des ressources, École nationale supérieure agronomique de Rennes.

PISANI E., 1994. *Pour une agriculture marchande et ménagère*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

PISANI E., 2004. *Un vieil homme et la terre. Neuf milliards d'êtres à nourrir. La nature et les sociétés rurales à sauvegarder*, Paris, Seuil.

POCHON A., 1981. *La prairie temporaire à base de trèfle blanc*, Plérin, Cedapa.

POCHON A., 1998. *Les champs du possible*, Paris, Syros.

POLANYI K., 1983. *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*, 1^{re} édition 1944, Paris, Gallimard.

POLY J., 1978. *Pour une agriculture plus économe et plus autonome*, Paris, Inra.

PORCHER J., 2002. *Éleveurs et animaux. Réinventer le lien*, Paris, PUF.

PORCHER J., 2003. *La mort n'est pas notre métier*, La Tour d'Aigues, L'Aube.

PORCHER J., 2004. *Bien-être animal et travail en élevage*, Paris, Éditions de l'Inra.

PORCHER J., TRIBONDEAU C., 2008. *Une vie de cochon*, Paris, La Découverte.

PRETTY J., 2002. *Agri-Culture: Reconnecting People, Land and Nature*, Londres, Earthscan Publications.

PRÉVEL M., 2007. *L'usine à la campagne. Une ethnographie du productivisme agricole*, Paris, L'Harmattan.

PURSEIGLE F., 2010. La coordination rurale. Un nouvel acteur sur l'échiquier syndical. In : *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole* (B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, F. Purseigle, J. Rémy, dir.), Paris, Les Presses de Sciences Po, 241-272.

R

REDFIELD R., 1956. *Peasant Society and Culture*, Chicago, The University of Chicago Press.

RÉMY J., 2010. Un métier en transformation. Introduction. In : *Les mondes agricoles en politique. De la fin des paysans au retour de la question agricole* (B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, F. Purseigle, J. Rémy, dir.), Paris, Les Presses de Sciences Po, 41-50.

S

SALMONA M., 1994. *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris, L'Harmattan.

SÉRALINI G.-É., 2004. *Ces OGM qui changent le monde*, Paris, Flammarion.

SERVOLIN C., 1972. L'absorption de l'agriculture dans le mode de production capitaliste. In : *L'univers politique des paysans dans la France contemporaine* (Y. Tavernier, M. Gervais, C. Servolin, dir.), Paris, Armand Colin, 41-77.

SERVOLIN C., 1989. *L'agriculture moderne*, Paris, Seuil.

SFEZ L., 2001. *Le rêve biotechnologique*, Paris, PUF.

SILGUY C. (DE), 1991. *L'agriculture biologique*, Paris, PUF.

SIMMEL G., 1998. *Les pauvres*, 1^{re} édition 1908, Paris, PUF.

STANZIANI A., 2005. *Histoire de la qualité alimentaire. France, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil.

T

TAVERNIER Y., 1972. Le mouvement de défense des exploitants familiaux. In : *L'univers poli-*

tique des paysans dans la France contemporaine (Y. Tavernier, M. Gervais, C. Servolin, dir.), Paris, Armand Colin, 467-495.

TCHAYANOV A., 1990. *L'organisation de l'économie paysanne*, 1^{re} édition 1924, Paris, Librairie du Regard.

THOMAS F., 1991. *Agriculture en difficulté*, Paris, FPH.

V

VIEL J.-M., 1979. *L'agriculture biologique : une réponse ?*, Paris, Entente.

VISSAC B., 2002. *Les vaches de la République. Saisons et raisons d'un chercheur citoyen*, Paris, Inra Éditions.

W

WARNER K.D., 2007. *Agroecology in Action: Extending Alternative Agriculture through Social Networks*, Cambridge, The MIT Press.

WEBER M., 1964. *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, 1^{re} édition 1904-1905, Paris, Plon.

Z

ZOBBE H., 2001. *The Economic and Historical Foundation of the CAP in Europe*, Copenhagen, Royal Veterinary and Agricultural University.

Liste des sigles

Afab	Association française d'agriculture biologique
Afip	Association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales
Afran	Association française pour une alimentation normale
Aldis	Action locale pour un développement international plus solidaire
Amap	Association pour le maintien d'une agriculture paysanne
ANPT	Association nationale des paysans travailleurs
AOC	Appellation d'origine contrôlée
AOP	Appellation d'origine protégée
Apad	Association pour la promotion d'une agriculture durable
Base	Bretagne agriculture, sol et environnement
CAD	Contrat agriculture durable
Cedapa	Centre d'étude pour un développement agricole plus autonome
CEE	Communauté économique européenne
Cemagref	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
Ceta	Centre d'études techniques agricoles
Cirad	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
Circ	Centre international de recherche sur le cancer
Civam	Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural
CNEA	Conseil national de l'enseignement agricole
Cnearc	Centre national d'études agronomiques des régions chaudes
CNJA	Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CNSTP	Confédération nationale des syndicats de travailleurs paysans
Criigen	Comité de recherche et d'information indépendantes sur le génie génétique
CRJAO	Centre régional des jeunes agriculteurs de l'Ouest
CTE	Contrat territorial d'exploitation
Cuma	Coopérative d'utilisation du matériel agricole
Datar	Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
DJA	Dotation jeune agriculteur

DPU	Droit à paiement unique
EGDA	États généraux du développement agricole
EISA	European Initiative for Sustainable Development in Agriculture
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
Fadear	Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural
Farre	Forum pour une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement
Fasasa	Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles
FDSEA	Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles
FFA	Fédération française de l'agriculture
Fnab	Fédération nationale d'agriculture biologique
Fnacs	Fondation nationale pour une agriculture de conservation des sols
FNSEA	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNSP	Fédération nationale des syndicats paysans
Forma	Fonds d'orientation et de régulation des marchés agricoles
FRSEAO	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Ouest
Gabo	Groupement des agriculteurs biologiques de l'Ouest
Gatt	General Agreement on Tariffs and Trade, ou Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
GMS	Grandes et moyennes surfaces
GPS	Global Positioning System
Gradel	Groupe de recherche en agriculture durable et en économie locale
GRS	Groupe de recherches sociologiques
GSR	Groupe de sociologie rurale
GVA	Groupe de vulgarisation agricole
IAA	Industrie agroalimentaire
IAD	Institut de l'agriculture durable
Icta	Instituts et centres techniques agricoles
IGP	Indication géographique protégée
Inao	Institut national des appellations d'origine
Inra	Institut national de la recherche agronomique
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
IRA	Institut des recherches agronomiques
Itab	Institut technique de l'agriculture biologique
IVD	Indemnité viagère de départ
JAC	Jeunesse agricole catholique
MAE	Mesures agri-environnementales
Modéf	Mouvement de défense des exploitants familiaux

MPC	Mode de production capitaliste
MRJC	Mouvement rural de la jeunesse chrétienne
MRP	Mouvement républicain populaire
OCM	Organisation commune de marché
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
Onic	Office national interprofessionnel des céréales
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPECS	Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
PAC	Politique agricole commune
PCF	Parti communiste français
PDD	Plan de développement durable
PIB	Produit intérieur brut
PPM	Petite production marchande
PS	Parti socialiste
PSC	Produits de substitution aux céréales
PSU	Parti socialiste unifié
RAD	Réseau agriculture durable
RCP	Recherche coopérative sur programme
SAD	Systèmes agraires et développement
Safer	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAU	Superficie agricole utile ou superficie agricole utilisée
Syal	Système agroalimentaire localisé
TCS	Technique culturale simplifiée
UIPP	Union des industries de la protection des plantes
UTA	Unité travailleur agricole
Utaf	Unité travailleur agricole familiale
UTH	Unité de travail humain

Coordination éditoriale : Éditions Quae
Édition : Juliette Blanchet
Mise en page : DESK
Impression : Bialec
Dépôt légal : Mars 2013

Comment et pourquoi en France au début du xx^e siècle, l'agriculture d'entreprise coexiste-t-elle avec une agriculture durable ?

L'agriculture est au cœur des enjeux des sociétés de ce siècle et en particulier de celles de la vieille Europe qui, depuis la première révolution industrielle, ont profondément transformé le rapport nourricier qu'elles entretenaient avec la nature.

En France, les évolutions de l'agriculture ont connu un tournant significatif après la Seconde Guerre mondiale en faisant du paysan un agriculteur moderne intégré à la société globale. Dans ce mouvement de fond, l'agriculture constitue un objet complexe tiraillé entre un foisonnement d'initiatives porteuses de nouvelles formes de ruralités et la poursuite globale d'un projet industrialiste alimentant la disparition des exploitations agricoles.

De façon pédagogique et originale, en décloisonnant les savoirs disciplinaires, Estelle Deléage présente et analyse les principales transformations de l'agriculture française ainsi que les débats soulevés par ces évolutions (nouveaux modes de consommation alimentaire, controverses autour du développement des biotechnologies, etc.). Elle montre que certains agriculteurs continuent à inventer des formes productives singulières qui sont autant de résistances à l'extension continue de l'agriculture industrielle. Avec eux, aujourd'hui, l'agriculture peut devenir culture au sens de *colere*, cultiver, prendre soin ou préserver.

Cet ouvrage s'adresse plus particulièrement aux enseignants-chercheurs et aux étudiants qui s'intéressent à l'agriculture (lycées agricoles, écoles d'ingénieur, universités).

Estelle Deléage est ingénieur agronome et maître de conférences en sociologie à l'université de Caen. Elle travaille depuis plus de dix ans sur les alternatives au productivisme agricole.

En couverture : The farm, 2000 © Alexis Rockman, www.alexisrockman.net

29€

ISBN : 978-2-7592-1957-5



9 782759 219575

ISSN : 1777-4624
Réf. : 02375

éditions
Quæ

Éditions Cirad, Ifremer, Inra, Irstea
www.quae.com